

GUIDE À DESTINATION  
DES COMMUNES BRUXELLOISES

# GENRE ET PRATIQUE SPORTIVE

**CEM EA**  
ÉDUCATION ACTIVE  
EN MOUVEMENT



BRUXELLES POUVOIRS LOCAUX  
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES



**GUIDE À DESTINATION  
DES COMMUNES BRUXELLOISES**

**GENRE ET  
PRATIQUE  
SPORTIVE**



**BRUXELLES POUVOIRS LOCAUX**  
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

# TABLE DES MATIÈRES

<b>PRÉFACE DE ROCHDI KHABAZI, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE BRUXELLES POUVOIRS LOCAUX</b> .....	<b>7</b>
<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>8</b>
1.1. Éléments de contexte: genre et pratique sportive .....	8
1.2. Objectifs et fonctionnement du groupe de travail intercommunal .....	10
1.3. Contenu et structuration de cet outil .....	11
<b>2. CLARIFICATION DE CONCEPTS</b> .....	<b>12</b>
2.1. Concepts de base des études de genre .....	12
2.2. Le perso-genre: un outil pour clarifier et illustrer quatre dimensions qui font partie de l'identité de chaque individu .....	16
<b>3. RÔLES ET FONCTIONS DU SPORT</b> .....	<b>18</b>
3.1. Mise en contexte .....	18
3.2. Éclairages théoriques, analyses et pratiques de terrain .....	21
<b>4. STÉRÉOTYPES ET ASSIGNATIONS DE GENRE: SPORTS DE FILLES VS SPORTS DE GARÇONS</b> .....	<b>26</b>
4.1. Fédération Wallonie-Bruxelles .....	26
4.2. Flandre .....	29
4.3. Éclairages théoriques, analyses et pratiques de terrain .....	34
<b>5. MIXITÉ(S) DANS LA PRATIQUE SPORTIVE: ENJEUX ET QUESTIONNEMENTS.</b> .....	<b>42</b>
5.1. Mise en contexte .....	42
5.2. Éclairages théoriques, analyses et pratiques de terrain .....	47

<b>6. LA PLACE DES FEMMES DANS LA PRATIQUE SPORTIVE: COMBATS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI .....</b>	<b>58</b>
6.1. Mise en contexte .....	58
6.2. Éclairages théoriques, analyses et pratiques de terrain .....	64
<b>7. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE DANS LA PRATIQUE SPORTIVE .....</b>	<b>78</b>
7.1. Mise en contexte .....	78
7.2. Éclairages théoriques, analyses et pratiques de terrain .....	83
<b>8. RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES COMMUNALES .....</b>	<b>104</b>
8.1. Infrastructures sportives dites « classiques » .....	105
8.2. Infrastructures sportives de proximité .....	110
<b>9. ANNEXES .....</b>	<b>112</b>
<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>118</b>



# PRÉFACE

Depuis plusieurs années, Bruxelles Pouvoirs locaux, à travers sa cellule Égalité des chances, s'engage à promouvoir des politiques locales plus inclusives et égalitaires. Notre action s'inscrit dans une approche de *gender mainstreaming*, qui consiste à intégrer systématiquement l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques locales, y compris celles liées au sport.

La pratique sportive est un lieu de socialisation, d'émancipation et de santé. Elle demeure toutefois traversée par des stéréotypes et des inégalités qui freinent la participation de certaines catégories de la population, notamment les filles et les femmes. Il est donc essentiel que les communes veillent à rendre leurs infrastructures et activités sportives accessibles, sûres et inclusives pour toutes et tous.

C'est dans cet esprit qu'en 2023, notre administration a initié un groupe de travail intercommunal consacré au lien entre genre et sport. Animé par les CEMÉA<sup>1</sup>, ce dispositif a réuni des responsables communaux issus des services des Sports de plusieurs communes bruxelloises. Ensemble, ils et elles ont confronté leurs pratiques, identifié des obstacles, partagé des pistes d'action et nourri une réflexion collective sur les moyens de développer une politique sportive communale non-discriminante et plus égalitaire.

Le présent guide est le fruit direct de ce travail collectif. Bruxelles Pouvoirs locaux souhaite qu'il dépasse le cadre du groupe initial et devienne un outil pratique pour l'ensemble des communes bruxelloises. Il ne propose pas de solutions toutes faites qu'il suffirait d'appliquer. Il se veut avant tout un support de réflexion et d'inspiration. Son ambition est d'amener chaque commune à développer le réflexe d'intégrer la dimension de l'égalité de genre dans sa politique sportive, en tenant compte de son propre contexte, de ses réalités locales et de ses partenariats.

Je tiens à saluer l'engagement des fonctionnaires communaux-communales ayant participé activement à ce projet, ainsi que l'expertise des CEMÉA, qui ont accompagné et structuré cette démarche.

Faire de l'égalité des chances une priorité dans les politiques sportives locales, c'est permettre à chacun·e de pratiquer et de s'épanouir pleinement. Nous espérons que les échevins et échevines des sports, ainsi que les fonctionnaires communaux-communales en charge du sport, s'empareront de ce guide et y trouveront l'inspiration pour enrichir leur politique sportive communale et leurs relations avec les clubs locaux.

**Rochdi Khabazi**  
Directeur général  
Bruxelles Pouvoirs locaux



<sup>1</sup> Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active ASBL.  
Pour en savoir plus : [www.cemea.be](http://www.cemea.be)

# 1 INTRODUCTION

## 1.1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE : GENRE ET PRATIQUE SPORTIVE

« Si l'on peut s'attaquer à l'inégalité entre les sexes dans le sport, on contribuera à résoudre les problèmes d'inégalités entre les sexes dans le monde en général. »

- Ali Bowes, sociologue  
britannique du sport

En Belgique, l'espace public est juridiquement mixte et l'égalité entre les sexes est garantie par le droit à travers un cadre légal anti-discrimination, notamment la loi « Anti-sexisme dans l'espace public »<sup>1</sup> de 2014. Cependant, force est de constater que la rencontre entre filles et garçons, hommes et femmes, ne va pas encore forcément de soi dans notre société : les questions et tensions autour de la place et des rôles de chacun-e, de l'accessibilité des espaces et des activités, des compétences projetées sur les un-e-s et les autres... sont toujours d'actualité, engendrant des inégalités, des discriminations et des violences de genre.

Ainsi, si le sport véhicule des valeurs (respect de l'adversaire, fair-play, dépassement de soi...) et propose des pratiques nécessaires au bien-être physique et mental, aussi bien des filles que des garçons, des hommes que des femmes, la référence culturelle sportive dominante reste celle du masculin (« *Les hommes savent pourquoi* ») et certains sports sont toujours consciemment ou inconsciemment catalogués « pour filles » ou « pour garçons », au regard des stéréotypes sexués véhiculés dans la société, par les médias, par la publicité, le marketing genre... Il est vrai que nous venons de loin. La participation des femmes à la pratique sportive est une longue histoire teintée d'interdiction, d'invisibilisation et de relégation. Aujourd'hui encore, les sportives, qu'elles soient professionnelles ou amatrices, doivent souvent se battre, sur le terrain et en dehors, pour avoir les mêmes soutiens matériels, financiers ou médicaux, les mêmes droits et la même reconnaissance que leurs homologues masculins.

<sup>1</sup> Pour en savoir plus : <https://iqvm-iefh.belgium.be/fr/themes/sexisme/legislation>



Si l'on peut se réjouir que, depuis quelques années, la pratique sportive féminine est de plus en plus médiatisée, comme on a pu le voir avec la Coupe du monde de football en 2023 ou avec les Jeux Olympiques de Paris en 2024, dans les faits, même si de plus en plus de sports sont présentés comme accessibles aux deux sexes dans les associations, fédérations ou clubs sportifs, les constats du terrain montrent que, s'il n'y a pas de sensibilisation sur les préjugés et les stéréotypes dans ces structures, filles et garçons, hommes et femmes, ne se mélangeront pas et resteront dans les sports traditionnellement connotés de leur sexe. Pour parvenir à une vraie mixité égalitaire dans les activités et pour permettre à chacun·e de pouvoir choisir la pratique sportive qui correspond réellement à ses envies, ses besoins et ses capacités, il faut pouvoir inviter chacun·e à s'essayer et à participer aux sports de son choix en les rendant accessibles et engageants, mais il faut aussi sensibiliser les professionnel·le·s, tous terrains et niveaux d'intervention confondus, à l'accueil et l'accompagnement qualitatifs de toutes et tous.

Un autre enjeu très actuel est la réflexion sur l'organisation en non-mixité de la pratique sportive, qu'elle soit professionnelle ou non, autour du principe de la bicatégorisation par sexe, qui consiste à classer les êtres humains en deux groupes clivés « masculin » versus « féminin ». Qu'en est-il dès lors de l'accueil, dans les infrastructures, les activités ou les clubs sportifs, des personnes qui se définissent comme non-binaires et ne se reconnaissent pas dans les catégories « hommes » ou « femmes » ?



Les acteurs et actrices de terrain (les professeur·e·s d'EPS à l'école, les animateurs-animatrices sportif·ve·s en Centres de Jeunes, en maisons de quartier ou en centres sportifs, les coaches, les responsables de structures sportives, de clubs ou de fédérations...) ont donc un rôle essentiel à jouer dans ce cheminement vers moins de sexisme et d'inégalités de genre dans la pratique sportive. Il en va de même pour les pouvoirs publics, particulièrement les pouvoirs locaux, en contact direct avec les citoyens et citoyennes : dans l'identification des besoins de la population, spécifiquement des filles et des femmes, pour une pratique sportive de qualité sur le territoire communal ; dans l'analyse au filtre du genre du soutien matériel, humain et financier qui est apporté aux projets, aux structures, aux pratiques de terrain ; dans la réflexion pour un aménagement d'espaces sportifs accessibles et sécurisés pour toutes et tous...

## 1.2. OBJECTIFS ET FONCTIONNEMENT DU GROUPE DE TRAVAIL INTERCOMMUNAL

En 2023, à l'initiative de Bruxelles Pouvoirs locaux, un groupe de travail « Genre et pratique sportive » animé par les CEMÉA<sup>2</sup> s'est mis en place, à destination de fonctionnaires communaux-communales en charge de la politique sportive dans les communes bruxelloises.

Les objectifs initiaux de ce groupe de travail étaient de clarifier des concepts, de se créer un langage commun et des références partagées, relatifs aux questions d'égalité des genres dans les pratiques sportives; de partager les expériences, les « bonnes pratiques », mais également les difficultés rencontrées, les freins, les obstacles; de se mettre en projet, individuellement et/ou collectivement, à l'échelle d'un territoire ou de manière décloisonnée, pour la mise en place d'une politique sportive communale et régionale qui ne vienne pas créer ou renforcer des inégalités entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons. Pour atteindre ces objectifs, plusieurs réunions réunissant des fonctionnaires en charge du sport dans leur commune ont été organisées durant l'année 2023.

En septembre 2023, Bruxelles Pouvoirs locaux a également organisé une conférence plus large intitulée « Des budgets sensibles au genre à la lutte contre les inégalités de genre dans le sport: quel rôle pour les communes ? » faisant se rencontrer des échevin·e·s, des chef·fe·s de service, des administrateurs-administratrices de centres et clubs sportifs ou encore des chargé·e·s de projet... des services Sport, Égalité des chances ou Jeunesse de quatorze communes bruxelloises, autour de questions relatives à l'égalité des genres en général et dans le sport en particulier, sur leurs territoires respectifs.

Les deux premières rencontres du groupe de travail ayant permis de faire émerger des questionnements et des préoccupations de terrain en lien avec la thématique « Genre et pratique sportive », un fil rouge s'est ensuite construit avec une répartition des différentes dimensions à traiter sur l'année. Chaque réunion visait ainsi à apporter des éléments conceptuels, des éclairages plus théoriques et des grilles d'analyse sur une dimension spécifique, en faisant des liens avec les réalités concrètes des participant·e·s. Marie-France Zicot, formatrice des CEMÉA en charge de l'animation des réunions, a travaillé en étroite collaboration avec Mélina Vanden Borre, de Bruxelles Pouvoirs locaux, avec la rédaction d'un compte-rendu pour chaque rencontre, reprenant son déroulé, les contenus abordés, les activités proposées, mais également les réflexions, les bonnes pratiques et les ressources documentaires issues du groupe. Un document intitulé « **Fil rouge des rencontres du groupe de travail** » s'est ainsi progressivement construit au fil des réunions.

À la demande des participant·e·s, le dispositif a été prolongé en 2024 et cinq réunions ont pu être organisées entre janvier et juin, qui se sont davantage axées sur l'analyse de situations de terrain, avec l'apport d'outils spécifiques pour éclairer les réalités vécues par les un·e·s et les autres. Une séance de clôture, en septembre 2024, a permis d'évaluer le dispositif et de formaliser les satisfactions ou insatisfactions des participant·e·s, mais aussi de les informer de la création du présent outil et du suivi qui allait ainsi être donné au projet.

<sup>2</sup> Les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active ASBL : [www.cemea.be](http://www.cemea.be)

## 1.3. CONTENU ET STRUCTURATION DE CET OUTIL

Au fur et à mesure des rencontres organisées depuis 2023, le « Fil rouge des rencontres du groupe de travail » s'est enrichi de nombreuses ressources et réflexions de terrain, dont il est rapidement apparu qu'il pourrait intéresser d'autres professionnel·le·s en charge de la question de la pratique sportive communale. Bruxelles Pouvoirs locaux ayant estimé qu'il serait pertinent de le diffuser au-delà des membres du groupe de travail, les CEMÉA ont été chargés de sa rédaction.

**Le présent guide est donc un outil directement issu des rencontres du groupe de travail.** Il reprend les éclairages théoriques et conceptuels apportés, qui ont chaque fois servi de base aux discussions du groupe, mais également les réflexions des participant·e·s, des situations concrètes provenant de plusieurs terrains communaux, ainsi que des points d'attention et des recommandations. Chacun de ses chapitres correspond à l'une des dimensions traitées durant les rencontres, en suivant le fil rouge élaboré au départ des besoins des participant·e·s exprimés au début du projet.

**Chaque chapitre comprend trois parties :**

1

**Mise en contexte :** pour poser les enjeux, déclencher la réflexion (individuelle et/ou collective), prendre conscience d'une problématique... au départ d'activités vécues par les participant·e·s dans le groupe de travail et/ou de données statistiques ou sociologiques.

2

**Éclairages théoriques, analyses et pratiques de terrain :** pour apporter des grilles de lecture et des outils d'analyse, pour questionner des fonctionnements, des modes d'organisation et de communication sur le terrain, pour partager des conseils et des pistes d'action...

3

**Pour aller plus loin :** pour avoir des références documentaires qui permettent d'éclairer et d'argumenter chaque thématique, pour disposer d'outils (études statistiques, albums jeunesse, guides et fichiers pédagogiques, séquences vidéos et films, etc.) si l'on souhaite partager la réflexion en équipe, entre collègues, avec des groupes, etc.



Afin de faciliter leur appropriation, les analyses de terrain issues des échanges de pratiques entre participant·e·s, ainsi que les pistes de réflexion et d'action, sont mises en évidence dans chaque chapitre : n'hésitez pas à vous en saisir, à les adapter à votre réalité et à les partager en équipe !



# 2

## CLARIFICATION DE CONCEPTS

Quand il s'agit de réfléchir à la dimension du genre, d'analyser ou de débattre des questions s'y référant, il est important de pouvoir disposer d'un vocabulaire commun, pour favoriser l'échange des points de vue, la critique constructive et la construction collective des savoirs. Les définitions qui suivent visent à donner des points d'ancrage permettant de construire un langage partagé, à partir duquel continuer à réfléchir et débattre.



### 2.1. CONCEPTS DE BASE DES ÉTUDES DE GENRE

#### GENRE

Si la notion de sexe fait référence aux caractéristiques biologiques (ce avec quoi l'on naît), la notion de genre fait référence à la construction sociale assignée aux hommes et aux femmes, aux garçons et aux filles, en fonction de leur sexe biologique. Le genre ou « les rapports sociaux de sexe », c'est l'analyse de ce qu'une société donnée, à une époque donnée, conçoit et attend des garçons et filles, des femmes et hommes, à partir de leurs attributs biologiques : hiérarchisation des rôles, attribution de tâches, de compétences, naturalisation de qualités et de défauts, etc. Il ne s'agit donc pas de nier les facteurs biologiques, ni de les indifférencier, mais d'analyser la construction culturelle et sociale mise en œuvre au départ de ceux-ci.

#### ÉTUDES DE GENRE

Les études de genre font partie du champ des sciences humaines et sociales, c'est-à-dire les disciplines étudiant les aspects de la réalité humaine, tant sur le plan de l'individu que sur le plan collectif. Les études de genre proposent une démarche de réflexion qui répertorie et analyse ce qui définit le masculin et le féminin dans différents lieux et à différentes époques. Elles forment ainsi un champ de recherche pluridisciplinaire qui étudie les rapports sociaux entre les sexes. Le genre étant considéré comme une construction sociale, il est analysé dans tous les domaines des sciences humaines et sociales : histoire, sociologie, anthropologie, psychologie et psychanalyse, économie, droit, sciences politiques, architecture...

## ÉGALITÉ

L'égalité est un droit fondamental de la personne humaine, quels que soient son sexe biologique, son identité de genre, son orientation sexuelle, ses origines, sa culture, ses convictions, sa situation socio-économique...

L'égalité des genres vise à assurer et garantir l'accès des filles et des garçons, des femmes et des hommes, ainsi que des personnes qui se définissent comme non-binaires, aux mêmes apprentissages, informations, opportunités, droits, choix, traitements, conditions matérielles, partages des ressources et participation à l'exercice du pouvoir (politique, économique, culturel...). La notion d'égalité ne se confond pas avec l'identité et n'est ainsi pas contradictoire avec la notion de différences : il ne s'agit pas d'uniformiser les personnes pour qu'elles se ressemblent toutes, mais de faire en sorte que leurs caractéristiques personnelles ne mènent pas à des traitements discriminatoires.

En Belgique, l'égalité entre les sexes est inscrite et garantie de façon formelle dans la loi, cependant elle est loin d'être acquise dans les faits : l'égalité de jure (= de droits) n'induit pas automatiquement une égalité de facto (= de fait). D'où la nécessité de mettre en œuvre, au-delà d'un cadre légal délimitant les interactions attendues entre les femmes et les hommes dans la société, des démarches de conscientisation des individus autour des stéréotypes et des assignations de genre dont ils sont consciemment ou inconsciemment porteurs.

## MIXITÉ ET PARITÉ

Mixité : ensemble qui est formé de deux ou plusieurs éléments différents ; qui comprend des personnes des deux sexes. La répartition n'est pas obligatoirement égale, exemple : l'école mixte. Il peut y avoir, dans une assemblée 99 femmes et 1 homme et on dira que la composition de l'assemblée est mixte.

Parité : répartition égale entre deux groupes : la parité entre les hommes et les femmes à 50 %. Ce terme est davantage utilisé dans le domaine politique avec la loi sur la parité. (...) Il faut noter que le mot est devenu abusivement un succédané à égalité.<sup>1</sup>

Aucun de ces deux concepts n'est donc synonyme d'égalité, parce qu'il ne suffit pas de mettre ensemble des hommes et des femmes, des filles et des garçons, dans un même espace-temps, pour qu'il y ait une mixité égalitaire (dans le sens d'un équilibre des rapports de pouvoir), même avec une représentation quantitative équilibrée.



<sup>1</sup> Définitions issues de « Le P'tit abécédaire de l'égalité des femmes et des hommes », Thierry Benoit et Gilles Verdure, La Boucle (France), 2009.

## SEXISME

Le sexisme englobe tous les actes (physiques, verbaux, non-verbaux; individuels, collectifs, institutionnels; dans la sphère privée et dans la sphère publique...) qui découlent des préjugés, des croyances et des stéréotypes concernant les femmes et les hommes, les garçons et les filles. Le sexisme se fonde sur le double principe selon lequel tous les hommes se ressemblent et toutes les femmes se ressemblent, pour former deux groupes fondamentalement et intrinsèquement différents: au masculin, s'accorde avec groupes, aux rôles figés mais également hiérarchisés dans la société.

*« Le sexisme est l'utilisation des différences physiques et biologiques entre les sexes comme prétexte pour établir des différences de statut, de position, de droits, etc. entre filles et garçons, femmes et hommes. Cette utilisation des différences se traduit par des paroles, des gestes, des comportements ou des actes qui excluent, marginalisent ou infériorisent un sexe par rapport à l'autre. »*

*Ce terme renvoie presque toujours à la domination, consciente ou non, des hommes sur les femmes.<sup>2</sup> »*

## STÉRÉOTYPE

Caractéristique projetée sur un groupe ou sur un individu en fonction d'un ou de plusieurs critère(s), qui peuvent être la religion, le sexe, le métier, l'orientation sexuelle, la nationalité, la couleur de peau... de manière à le définir et le catégoriser, niant ainsi la multiplicité des facettes qui composent son identité.

**Les stéréotypes sexués** ont une dimension descriptive et prescriptive: ils attribuent aux garçons et aux filles, aux femmes et aux hommes, des rôles, attitudes, comportements, compétences... jugés comme adéquats ou non, normaux ou non, dans notre société. Ils sont ainsi sources d'assignations.

« Les femmes sont douces, les hommes sont forts. »

« Une mère, c'est la tendresse, un père, c'est l'autorité. »

« Les garçons sont bagarreurs, les filles sont studieuses. »



<sup>2</sup> Brochure « Discrimination toi-même », Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de l'Égalité des Chances, 2010.

## ASSIGNATION

Injonction qui découle du stéréotype sexué, à laquelle les femmes et les hommes, les garçons et les filles vont être, consciemment ou inconsciemment, tenté·e·s de se soumettre pour correspondre à ce qui est attendu d'eux·elles dans une société donnée.

Les assignations induisent un rapport à la norme et portent autant sur le féminin que sur le masculin :

« Sois belle/Sois fort »,

« Occupe-toi de tes enfants/Travaille pour nourrir ta famille ».

## DISCRIMINATION

Manifestation, à un niveau sociétal, des effets des stéréotypes et des assignations sur les individus. Si les assignations pèsent autant sur les femmes que sur les hommes, les discriminations ont des répercussions différentes, tributaires de la hiérarchisation et de la valorisation accordées aux rôles et comportements assignés. Ainsi, dans notre société, le travail rémunéré associé à la sphère publique est beaucoup plus valorisé que le travail domestique associé à la sphère privée ; il en va de même avec l'autorité, l'agressivité et la compétitivité par rapport à l'empathie, l'écoute et le soin. Or, chacun de ces espaces (public-privé) et de ces comportements sont aujourd'hui encore extrêmement genrés.

Dans notre société, ce sont donc les femmes qui sont majoritairement discriminées, car nous évoluons dans un système de valeurs non seulement clivé, mais également hiérarchisé : le patriarcat. Les femmes sont ainsi les principales concernées par le travail à temps partiel et les pauses-carrière, notamment quand il s'agit de s'occuper des enfants. Il existe toujours des disparités au niveau salarial entre hommes et femmes en Belgique. Les postes de direction et à responsabilité sont essentiellement occupés par des hommes, etc.

La discrimination fait également l'objet d'une définition précise au regard de la loi belge :

- une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre personne ne l'est, ne l'a été ou ne le serait dans une situation comparable ;
- il n'est pas possible d'apporter une justification raisonnable à cette différence de traitement ;
- la différence de traitement est basée sur certaines caractéristiques, définies par la loi et appelées « critères protégés »<sup>3</sup>.

Pour toute information concernant ce cadre légal anti-discrimination belge, n'hésitez pas à vous adresser à l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes<sup>4</sup> ou à Unia.<sup>5</sup>

 Institut pour l'égalité  
des femmes et des hommes

**Contact**

02 233 44 00 (info)  
0800 12 800 (discrimination-touche 1)  
<https://igvm-iefh.belgium.be/>

 UNIA

Ensemble pour l'égalité

**Contact**

02 212 30 00 (info)  
0800 12 800 (discrimination-touche 2)  
<https://www.unia.be/>

<sup>3</sup> Brochure « Discrimination toi-même », 2010 : [http://www.egalite.cfwb.be/index.php?eID=tx\\_nawsecure-dl&u=0&g=0&hash=ecc16bde6676a4ff367d36ac9115ad96a0f3dd1c&file=uploads/tx\\_cfwbitemsdec/Broch\\_discrimination\\_final\\_BDef.pdf](http://www.egalite.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecure-dl&u=0&g=0&hash=ecc16bde6676a4ff367d36ac9115ad96a0f3dd1c&file=uploads/tx_cfwbitemsdec/Broch_discrimination_final_BDef.pdf)

<sup>4</sup> Pour les discriminations liées aux critères protégés suivants : sexe, identité de genre, expression de genre, transition médicale ou sociale, caractéristiques sexuelles, grossesse, responsabilités familiales, procréation médicalement assistée.

<sup>5</sup> Pour les discriminations liées aux autres critères protégés.

## 2.2. LE PERSO-GENRE: UN OUTIL POUR CLARIFIER ET ILLUSTRER QUATRE DIMENSIONS QUI FONT PARTIE DE L'IDENTITÉ DE CHAQUE INDIVIDU

La thématique « Genre et pratique sportive » impose à un moment ou à un autre d'aborder et de clarifier des notions telles que le sexe biologique, l'identité de genre, l'orientation sexuelle ou l'expression de genre, reflets des questionnements de notre société autour de l'identité. C'est d'autant plus nécessaire que la pratique sportive professionnelle (mais pas seulement) est historiquement et institutionnellement organisée sur base de critères liés à la non-mixité de sexes, régulièrement remis en question par et pour des sportives ou sportifs qui ne correspondent pas aux normes imposées par les instances sportives nationales ou internationales.

Citons l'athlète sud-africaine Caster Semenya, double championne olympique et triple championne du monde du 800 mètres, dont l'hyperandrogénie (variation du développement humain se manifestant par des taux élevés d'hormones mâles, dont la testostérone) a suscité la polémique dès ses premières compétitions en 2009: l'IAAF, Fédération internationale d'athlétisme, a estimé en 2019 qu'elle était « biologiquement un homme », bien qu'elle soit une femme intersexe. Ou encore le boxeur français Maho Bah-Villemagne qui, après sa transition et son changement officiel d'état civil en 2023, a souhaité participer à des compétitions professionnelles dans la catégorie masculine: après qu'une requête ait été déposée auprès de la Fédération française de boxe, il a obtenu en mai 2024 une licence dans la catégorie « amateur élite hommes », devenant le premier boxeur trans autorisé à concourir contre des hommes en France. Citons enfin la boxeuse algérienne Imane Khelif, dont les victoires ont créé la polémique aux Jeux Olympiques de Paris en 2024, jusqu'à remettre en question son titre de championne olympique des moins de 66 kg, mais également le fait qu'elle soit « une vraie femme ». Sans parler des amalgames qui sont régulièrement faits entre l'apparence de certain·e·s sportifs et sportives (celles qui ont l'air « trop masculines » et ceux qui

ont l'air « efféminés ») et leur orientation sexuelle!

On le voit, il est important de savoir de quoi l'on parle quand on utilise des termes tels qu'intersexe, transgenre, homosexuelle, etc. mais il est surtout nécessaire de pouvoir faire du tri entre les différentes dimensions auxquelles ils se réfèrent. Pour les acteurs·actrices de terrain, spécifiquement pour les animateurs et animatrices socio-sportif·ve·s qui travaillent avec des enfants et des adolescent·e·s, c'est d'autant plus nécessaire que la jeune génération, à travers l'accès aux réseaux sociaux et autres sources d'information numériques, semble disposer d'une relative maîtrise de ces concepts ou les manier en tout cas avec facilité. Des expressions comme « non-binaire, bisexuelle, LGBTQIA+, transgenre, queer... » font de plus en plus partie du vocabulaire courant des adolescent·e·s et il est important pour les adultes qui les accompagnent d'avoir un minimum de connaissances sur ce que recouvrent ces notions, sur ce qu'elles signifient et ne signifient pas, afin de pouvoir aider les jeunes à utiliser ces concepts à bon escient.

Pour ce faire, dans le cadre de différents projets et partenariats (avec les Centres de Jeunes et le Service Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la publication « Mix'outils – Vivre et faire vivre la mixité entre filles et garçons en Centres de Jeunes »<sup>6</sup> ou avec la STIB, Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles), les CEMÉA ont développé un outil appelé « le Perso-Genre », qui se décline en un schéma, un lexique et une courte vidéo d'animation.<sup>7</sup>

Retrouvez ci-après le schéma du Perso-Genre, ainsi que ses définitions.

Vous retrouverez également, dans la rubrique « **Annexes** » à la fin de cette publication, **un lexique** reprenant des définitions précises, à mettre en lien avec le schéma du Perso-Genre.

<sup>6</sup> Pour télécharger la version augmentée et actualisée : <https://www.cemea.be/Mix-Outils-edition-2024>

<sup>7</sup> Pour découvrir le lexique et la vidéo d'animation : <https://www.cemea.be/Le-PERSO-GENRE>

Cet outil n'a pas la prétention d'être le seul disponible, ni d'être exhaustif, mais il permet d'envisager des notions complexes de manière structurante, afin de dénouer des amalgames et d'éviter certains biais. Il favorise l'appropriation d'un vocabulaire complexe et relativement récent, qui s'est précisé au cours de ces dernières années afin de permettre au plus grand nombre de s'identifier et de se définir.

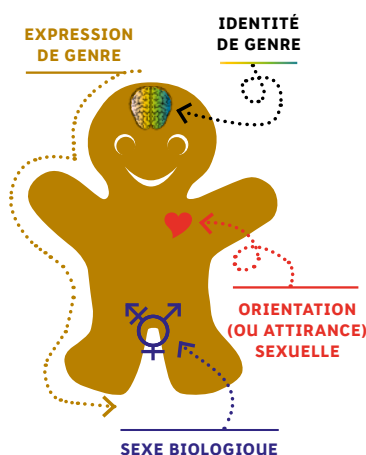
Si le vocabulaire utilisé est récent, les dimensions qui y sont associées et le « contenu » du Perso-Genre n'ont toutefois rien d'original: à toutes les époques et sur tous les continents, il y a eu des personnes homosexuelles, des personnes dont le sexe biologique ne pouvait être clairement défini selon les critères en vigueur, ou encore des personnes qui se posaient des questions sur leur identité et ne s'identifiaient pas au genre qui leur avait été assigné à la naissance. Rien de nouveau sous le soleil, donc.

Points d'attention: On ne peut rien déduire de ce que l'on voit (expression de genre) sur la manière dont une personne se définit ou se ressent, ni par qui elle est sexuellement et/ou romantiquement attirée. Le fait d'avoir une expression de genre plutôt masculine ou plutôt féminine (jouer au foot, avoir les cheveux courts, conduire un camion, jouer à la poupée, se maquiller, faire de la couture, etc.) n'a et n'aura jamais aucune incidence sur l'orientation sexuelle.

## LE « PERSO-GENRE »

Un petit dessin pour y voir plus clair !

### DÉFINITIONS DE QUATRE DIMENSIONS QUI FONT PARTIE DE L'IDENTITÉ DE CHAQUE INDIVIDU !



L'identité de genre d'une personne se réfère au genre auquel elle s'identifie: comme elle se voit, se sent, se pense dans sa tête (genre ressenti = dimension intérieure). Une personne peut s'identifier au genre qui lui a été assigné à la naissance (cisgenre), ne pas s'identifier au genre qui lui a été assigné (transgenre) ou encore ne pas se reconnaître dans les catégories « homme » et « femme » de la société (non-binaire, aggenre).



L'expression de genre renvoie à la manière dont une personne exprime son identité de genre (vêtements, coiffure, langage, attitudes, mais aussi activités, loisirs, rôles et tâches...) et à la manière dont celle-ci est perçue par les autres (genre exprimé = dimension extérieure). L'expression de genre ne reflète pas forcément le genre assigné à la naissance et englobe également les formes occasionnelles d'expression données au genre (travesti-e, drag king/queen, etc.).



Le sexe se réfère aux caractéristiques génétiques, biologiques et physiologiques qui permettent de différencier les individus mâles et femelles chez les êtres humains: chromosomes, taux d'hormones, organes génitaux externes et internes (pénis, scrotum, vulve, clitoris, vagin, utérus...) ou encore gonades (testicules, ovaires). Les personnes intersexuées (ou intersexes) sont des personnes présentant des variations qui ne permettent pas de les catégoriser de manière normative du côté mâle ou femelle. Il existe une quarantaine de variations possibles et chaque jour, cinq enfants intersexué-e-s naissent en Belgique.



L'orientation sexuelle fait référence à la capacité de chacun-e de ressentir - ou pas - une attirance affective, physique et/ou sexuelle envers des personnes du sexe opposé (hétéro-sexualité) et/ou de même sexe (homosexualité). La bisexualité fait référence au fait d'être attiré-e par des personnes des deux sexes, simultanément ou à des périodes distinctes de la vie, regroupant ainsi une grande variété de situations.

Outil proposé par l'asbl Les CHEFF  
(Fédération des jeunes LGBTQI)  
et retravaillé par les CEMÉA

# 3

## RÔLES ET FONCTIONS DU SPORT

### 3.1. MISE EN CONTEXTE

Avant d'entamer une réflexion sur la pratique sportive au filtre du genre, il est intéressant de se poser la question de la motivation et de l'intérêt des gens à faire du sport, que cela soit dans une infrastructure (club, centre sportif, salle de sport...) ou dans un espace extérieur dédié (parcours santé, agora space, piste d'athlétisme, terrain de pétanque dans un parc...), de manière organisée (séance de cours, entraînement, individuel ou collectif) ou de manière libre (sortie à la piscine, jogging, partie de tennis entre ami·e·s, etc.).

Distinguons tout d'abord « activité physique » et « activité sportive ». Si l'activité sportive est d'emblée une activité physique, la réciproque n'est pas vraie. L'activité physique concerne tout mouvement qui peut être effectué dans une journée et qui engendre une dépense d'énergie : monter des escaliers, lever les bras pour faire du rangement, marcher pour se rendre sur son lieu de travail, porter des sacs de courses, faire le ménage... La pratique sportive se réfère à une discipline, à une activité physique codifiée par des mouvements imposés, par des règles et des conventions, parfois représentée par des institutions (les fédérations, par exemple). On peut ainsi pratiquer quotidiennement de l'activité physique, sans pour autant faire du sport.



Dans un brainstorming, il a ainsi été demandé aux participant·e·s du groupe de travail d'aller noter sur deux panneaux :

- **Selon vous, pourquoi pratiquer une activité sportive ? (= motivations)**
- **Selon vous, à quoi sert le sport ? (= bienfaits, bénéfices...)**

## POURQUOI PRATIQUER UNE ACTIVITÉ SPORTIVE ?

Pour vivre un moment pour soi

- Pour le plaisir
- Pour la santé

Pour perdre du poids

En cas de rééducation, revalidation

Pour se dépenser

Par rapport à l'image de soi, vis-à-vis des normes et standards véhiculés dans la société

Pour se socialiser, sortir de sa coquille, se développer

Pour faire des rencontres (amicales, amoureuses), pour socialiser

Pour faire partie d'un collectif (d'un groupe, d'un club, d'une équipe), sortir de la solitude, de l'isolement

Pour s'identifier à une équipe, un club, faire collectif

Pour la popularité (de la personne, du club, du sport, de la fédération...)

Pour la passion d'un sport, d'une discipline sportive

Par obligation sociale, par rapport à un statut social (les cercles, les clubs... dont il est bon ton de faire partie)

Par obligation scolaire (jusqu'à la 6<sup>e</sup> secondaire)

Pour la compétition, les performances, pour se dépasser, se « faire mal »

Pour le gain financier, « être payé·e pour » (sport professionnel comme sport amateur)

## À QUOI SERT LE SPORT ?

Au bien-être physique et mental

- Physique = condition physique générale, perte de poids, endurance, souffle, se muscler, faire attention à son corps (de manière globale, c'est-à-dire faire aussi attention à sa nourriture, la qualité de son sommeil, etc.)
- Mental = confiance en soi, estime de soi, évacuer le stress, lutter contre l'isolement et la dépression...

À la transmission de valeurs = éducation globale, s'occuper sagement, respect de soi et de l'autre...

À apprendre la coopération, le travail d'équipe, le bien commun

À apprendre le respect (des autres, de soi, des règles), comprendre la notion de fair-play, faire passer l'autre ou l'équipe avant soi

À la gestion du stress et des émotions : apprendre à se contrôler, à gérer les émotions (la nervosité, la victoire et la défaite), à se calmer, évacuer les tensions accumulées...

À favoriser l'insertion sociale, voire professionnelle  
Sortir de la solitude, de l'isolement, créer un tissu social, un réseau

À comprendre le sens des règles et règlements, respecter les consignes et les règles

Et vous, que seriez-vous aller noter sur ces panneaux ? Que voyez-vous comme intérêts, bénéfices ou motivations à pratiquer une activité sportive ?

Selon vous, quelles sont les motivations de votre public à pratiquer une activité sportive dans les infrastructures et les espaces dédiés de votre commune ? Et quels bénéfices en retire-t-il ?

Pour sortir des représentations (qui peuvent être faussées, biaisées, partielles...), il est intéressant de consulter la population et de recueillir les motivations du public qui utilise vos infrastructures et/ou occupe vos espaces. En procédant par sondages, questionnaires ou encore l'organisation de réunions citoyennes, on peut ainsi faire émerger des besoins ou des envies, potentiellement intéressants à prendre en compte pour maintenir ou augmenter la fréquentation d'un espace, d'une activité ou d'un projet.



## 3.2. ÉCLAIRAGES THÉORIQUES, ANALYSES ET PRATIQUES DE TERRAIN

### 1. LES MOTIVATIONS À LA PRATIQUE SPORTIVE

On constate dans les deux tableaux complétés par les participant·e·s que les questions de bien-être, de plaisir et de santé ont été citées *avant* les notions de compétition et de pratique professionnelle. Les diverses études réalisées par l'ADEPS et la Fédération Wallonie-Bruxelles (voir ci-après) confirment que les motivations principales pour faire du sport, pour les femmes comme pour les hommes, sont l'amusement et la santé/la remise en forme, bien avant la performance, qui est rarement mentionnée comme une motivation prioritaire.

### 2. DES DIFFÉRENCES SELON LE GENRE

Les études révèlent également que les hommes font globalement plus de sport que les femmes (notamment parce que les femmes ont moins de temps libre) et qu'il y a une répartition genrée dans les motivations à pratiquer une activité sportive. Les hommes pratiquent davantage du sport pour la compétition (se dépasser, se mesurer et se confronter à ses amis, aux collègues...) et les femmes pour l'aspect social (sortir de chez soi, rencontrer d'autres personnes...) et pour leur santé. Quant à la motivation « être en forme », elle est présente tant chez les filles-les femmes que chez les garçons-les hommes, mais n'a pas la même signification et ne vise pas les mêmes objectifs. Ainsi, pour les filles, être en forme est entendu comme « être belle et mince », tandis que pour les garçons, c'est plutôt « être fort et musclé ». Les garçons ont également davantage tendance à commencer à pratiquer un sport parce qu'ils sont fans d'un athlète masculin.

### 3. LES FREINS À LA PRATIQUE SPORTIVE

Le coût et le manque de temps sont les deux freins les plus fréquemment cités dans les études, surtout pour les femmes. Et plus particulièrement encore pour les mamans solos, qui forment la majorité des familles monoparentales. En effet, les chiffres<sup>1</sup> du Gouvernement Fédéral, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, indiquent que 10 % des ménages belges sont composés d'un seul parent avec un ou plusieurs enfant(s), tandis que le baromètre 2024 de la Ligue des familles<sup>2</sup> annonce, quant à lui, que 68 % de ces ménages monoparentaux sont constitués de femmes qui vivent avec leur(s) enfant(s). La prise en compte de ces mamans solos dans la pratique sportive et de loisirs est donc un enjeu de société. Un autre frein identifié, particulièrement pour les adolescentes et les femmes plus âgées, est l'activité sportive en mixité : ceci peut s'expliquer par des difficultés à accepter le corps qui change (à la puberté comme à la ménopause), mais surtout à affronter le regard des autres, pas toujours bienveillant et qui peut donner envie d'un certain entre-soi. Cela questionne le cadre qui est posé pour garantir une ambiance conviviale et agréable pour toutes et tous (valeurs, règles de vivre-ensemble, sanction des comportements indésirables, etc.). Pour les femmes de tous âges, la question de la mobilité a aussi une influence sur la pratique sportive : accessibilité des infrastructures, notamment en transports en commun, sentiment d'insécurité dans les déplacements, coûts des déplacements, etc.

<sup>1</sup> <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population/menages>

<sup>2</sup> [https://liquedesfamilles.be/storage/31758/Barom%C3%A8tre-2024-\(final\).pdf](https://liquedesfamilles.be/storage/31758/Barom%C3%A8tre-2024-(final).pdf)



# SUR LE TERRAIN

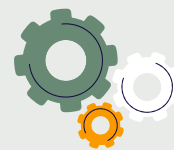


## L'importance de prendre en compte les motivations et besoins du public sur le territoire communal

Les motivations à pratiquer une activité sportive peuvent être influencées par le genre, par l'âge, mais également par la situation géographique ou la réalité socio-économique. Ces éléments sont donc à prendre en compte quand on réfléchit à l'offre d'activités sportives sur un territoire communal.

### Pistes de réflexion et d'action

- Proposer des activités variées, qui répondent à des besoins de santé, de bien-être, de plaisir et de lien social... plus qu'à des enjeux de compétition et de performance.
- Avoir une attention à la répartition géographique et éviter les concentrations d'infrastructures au détriment de zones désinvesties.
- Envisager les questions de mobilité (accessibilité en transports en commun, mise en place de co-voiturage, participation financière aux frais de déplacement...), de disponibilité (horaires flexibles permettant au plus grand nombre de pratiquer un sport, mise en place de modes d'accueil ou d'animations des enfants pour les parents solos...) et de coût financier (distribution de « chèques-sport », prix dégressif pour les familles, participation à l'achat des équipements, mise en place de bourses de seconde main...).



## Créer des ponts entre les écoles et les infrastructures sportives pour promouvoir le sport chez les enfants et les jeunes

La pratique de l'activité physique et sportive est obligatoire dans l'enseignement fondamental, jusqu'à la fin des secondaires, au rythme de deux heures minimum par semaine. Cependant, on constate qu'il y a peu de collaborations entre les institutions scolaires (même communales) et les clubs sportifs de proximité, les cours d'EPS se donnant la plupart du temps au sein de l'école (ou dans les parcs avoisinants). Quant aux élèves qui fréquentent une infrastructure sportive dans le cadre de leurs cours, cela n'entraîne pas forcément chez eux-elles l'envie d'investir les clubs qui s'y trouvent.

### Pistes de réflexion et d'action

- Organiser des journées portes ouvertes ou de découvertes dans les clubs sportifs, en partenariat avec les écoles du territoire.
- Sensibiliser les enseignant·e·s (plus spécifiquement les profs d'EPS) aux collaborations possibles avec certains clubs et centres sportifs pour pratiquer des activités variées et faire connaître d'autres sports, en promouvant le sport pour toutes et tous.
- Créer du réseautage sur le territoire communal entre les écoles et les structures sportives en communiquant davantage avec les enseignant·e·s et les familles (bulletin d'information communal, flyers, présence lors d'événements comme une fancy-fair ou une journée sportive...).

### ! Points d'attention

Avoir en tête la place disponible, car il serait contre-productif de promouvoir un club, un centre sportif ou un sport, s'il n'est pas possible ensuite d'accueillir les enfants et les jeunes qui auraient manifesté leur intérêt.



### Deux visions et objectifs différents, qui peuvent provoquer des tensions

D'une part, la commune poursuit généralement, à travers son offre d'activités sportives, des objectifs de promotion de la santé, d'insertion et de cohésion sociale pour sa population. D'autre part, les clubs sportifs prônent davantage un modèle compétitif, surtout quand le soutien financier, matériel et/ou médiatique du club est dépendant de ses résultats en compétition. Ces deux visions peuvent entrer en concurrence en termes d'enjeux, d'investissements et d'occupation d'espace-temps. On se retrouve ainsi parfois dans certaines communes avec la coexistence de deux fonctionnements dans un même club sportif : une équipe « pro » qui fait de la compétition et est

davantage la vitrine du club vers l'extérieur de la commune et une équipe « fun » où s'engagent des bénévoles et des amateurs-amatrices qui soutiennent la cohésion et la vie collective (organisation d'événements, rencontres festives, récoltes de fonds, etc.). Le « sport pour tous et toutes » s'oppose ainsi au phénomène grandissant de marchandisation et de sponsoring du sport, tributaire des compétitions. Pour les communes, cela nécessite de jongler avec des injonctions paradoxales en termes de soutien matériel et de subsides, pour procéder à des arbitrages. Sachant que le pouvoir d'action des responsables communaux-communales est limité quant aux modes d'organisation et de fonctionnements internes des clubs sportifs, surtout si ceux-ci sont gérés par des bénévoles.

### ⚙️ Leviers possibles

L'ADEPS et les fédérations sportives ont un rôle essentiel à jouer dans les priorités à donner, les enjeux à promouvoir, etc. pour leurs clubs. De même, les subsides (communaux ou régionaux) pourraient être majorés en fonction des efforts réalisés pour promouvoir le sport pour toutes et tous, notamment pour les filles et les femmes.



## POUR ALLER PLUS LOIN

### ARTICLES

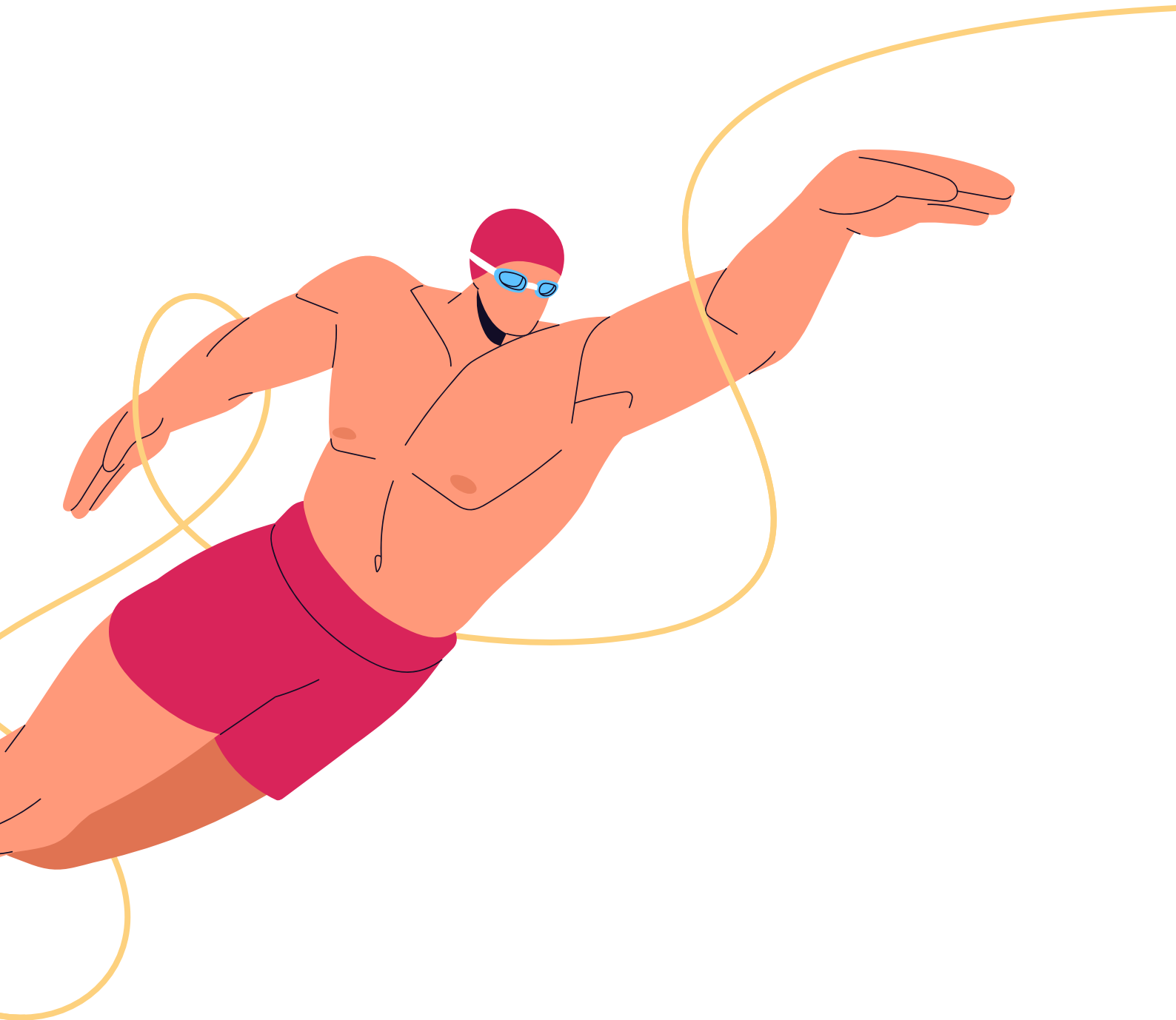
- Damont, Nicolas et Falcoz, Marc, « Questionner la frontière floue entre sport amateur et professionnel », *Marché et organisations*, n° 27, 2016, p. 123-140.
- Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), « Le sport est bon pour la santé, c'est prouvé ! », *Le journal du CNRS*, 2019.
- Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), « Du sport performance au sport santé », *Le journal du CNRS*, 2016. <https://lejournal.cnrs.fr/billets/du-sport-performance-au-sport-sante>
- Organisation Mondiale de la Santé (OMS), *Lignes directrices sur l'activité physique et la sédentarité : en un coup d'œil*, Genève, 2020. <https://iris.who.int/server/api/core/bitstreams/0d78b118-342e-4a6e-afd0-158229118e4c/content>
- World Health Organization (WHO), *WHO guidelines on physical activity and sedentary behaviour: at a glance*, Geneva, WHO, 2020. <https://www.who.int/publications/i/item/9789240014886>

### PUBLICATIONS ET OUTILS

- Collectif, *Exclusif garçons. Photos et commentaires de filles sur leur place dans l'espace public à Bruxelles*, Bruxelles, Le Chant des Rues – Biliki, 2007.
- Le Monde selon les femmes, *Genre et santé*, collection « Les essentiels du genre », Bruxelles, 2023.
- McGregor Alyson, *Le sexe de la santé*, Toulouse, érès, 2021.
- Fédération Wallonie-Bruxelles, *Sport et société : pratiques et impacts*. Sport & société: pratiques et impacts - Portail de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Sport Vlaanderen, *Meer vrouwen in de sport*. <https://www.sport.vlaanderen/meer-vrouwen-in-de-sport/laat-je-inspireren/>
- Administration De l'Éducation Physique, du Sport et de la vie en Plein Air (ADEPS), *Des tendances sociétales à une nouvelle vision*, mai 2022.

## FILMS ET SÉQUENCES VIDÉO

- #Consumag, *Pourquoi pratiquer un sport régulièrement ?*, 2021. <https://www.youtube.com/watch?v=ESQaeHfldHI>
- Épicurieux Jamy, *Pourquoi faire du sport ?*, 2024. <https://www.youtube.com/watch?v=YAaxfJrz0is>
- ADEPS, *Quelles sont les principales évolutions constatées dans l'étude de 2019 vis-à-vis de la pratique sportive des 6-18 ans ?*. [https://www.youtube.com/watch?v=YSIkdd\\_mVdI](https://www.youtube.com/watch?v=YSIkdd_mVdI)
- ADEPS, *Quelles sont les principales raisons qui motivent à la pratique d'une activité physique régulière tout au long de la vie ?*. <https://www.youtube.com/watch?v=kgUohK4p2As>
- ADEPS, *Quels sont les freins limitant l'accès à une pratique sportive régulière en Fédération Wallonie-Bruxelles ?*. <https://www.youtube.com/watch?v=q0pVgGMIOpc>



# 4

## STÉRÉOTYPES ET ASSIGNATIONS DE GENRE: SPORTS DE FILLES VS SPORTS DE GARÇONS

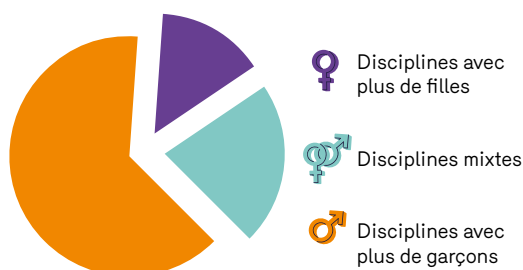
### 4.1. FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

En septembre 2016, la Direction de l'Égalité des Chances de la Fédération Wallonie-Bruxelles publiait un rapport conséquent sur deux années de recherche autour de « La mixité filles-garçons dans le sport, les loisirs et à l'école » en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce rapport faisait suite à une précédente recherche, menée en 2015 autour de « La mixité dans les cours d'éducation physique: un état sur la question ».

Quelques chiffres révélés par ces études

- 51,8 % des garçons de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaires déclaraient pratiquer une activité sportive plus de trois fois par semaine, contre 28,1 % des filles. En secondaire, cette pratique intensive du sport concernait 38,2 % des garçons, contre 18,3 % des filles.
- Que cela soit au sein des Centres ADEPS ou des fédérations sportives financées par la FWB, on retrouvait une majorité de garçons: ainsi, 70 % des jeunes affiliés à une fédération sportive étaient des garçons.
- Sur les 69 disciplines organisées dans les Centres ADEPS, seules 15 d'entre elles présentaient une mixité. 44 disciplines étaient majoritairement fréquentées par des garçons et seulement 10 d'entre elles étaient majoritairement fréquentées par des filles.

Centre ADEPS -  
Nombre de disciplines fréquentées principalement  
par les garçons, les filles et les deux sexes



Ces études sont venues confirmer des réalités largement éprouvées sur le terrain, que cela soit dans les stages, la fréquentation des clubs et des centres sportifs ou encore les affiliations aux fédérations: de manière générale, les garçons-les hommes pratiquent davantage

d'activités sportives que les filles-les femmes et il existe une répartition genrée des sports pratiqués.

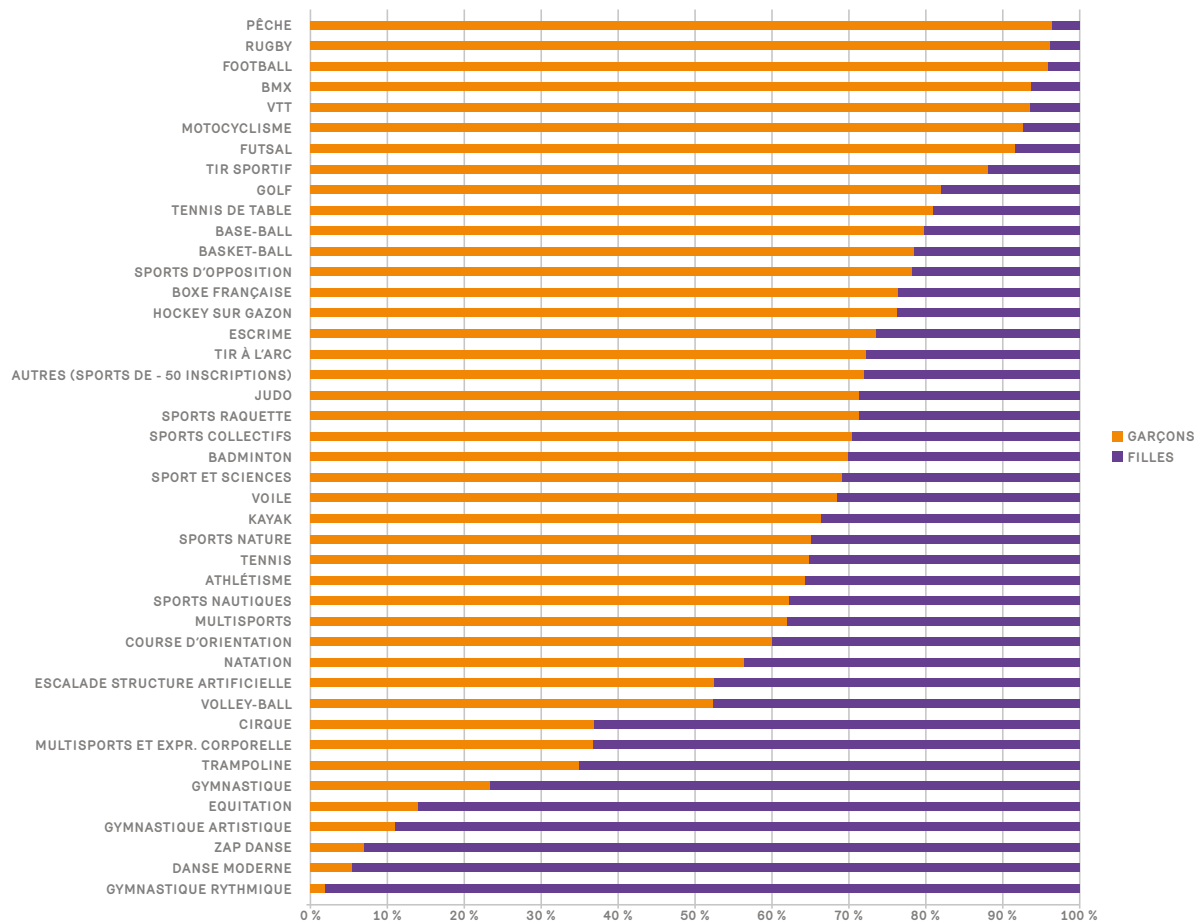
Ainsi, dans le tableau représentant les inscriptions des enfants de 9 à 12 ans dans les stages ADEPS en 2017<sup>1</sup>, on peut constater :

- que la pêche (96 %), le rugby (96 %), le football (96 %), le BMX/le VTT (94 %) sont des disciplines sportives essentiellement investies par les garçons ;
- que la gymnastique rythmique (98 %), la danse moderne (95 %), la Zap danse (93 %) et la gymnastique artistique (89 %) sont des disciplines majoritairement investies par les filles ;

sont des disciplines majoritairement investies par les filles ;

- que les disciplines caractérisées par une répartition équilibrée des filles et des garçons sont peu nombreuses, se limitant à l'escalade, au volley-ball et, dans une moindre mesure, à la natation ;
- que les filles sont cantonnées dans une palette plus restreinte d'activités (seulement 9 activités sportives différentes), alors que les garçons se répartissent davantage dans l'ensemble de l'offre et sont majoritaires dans 33 activités différentes.

Inscriptions des enfants de 9 à 12 ans aux stages ADEPS en 2017, par sexe et par discipline sportive



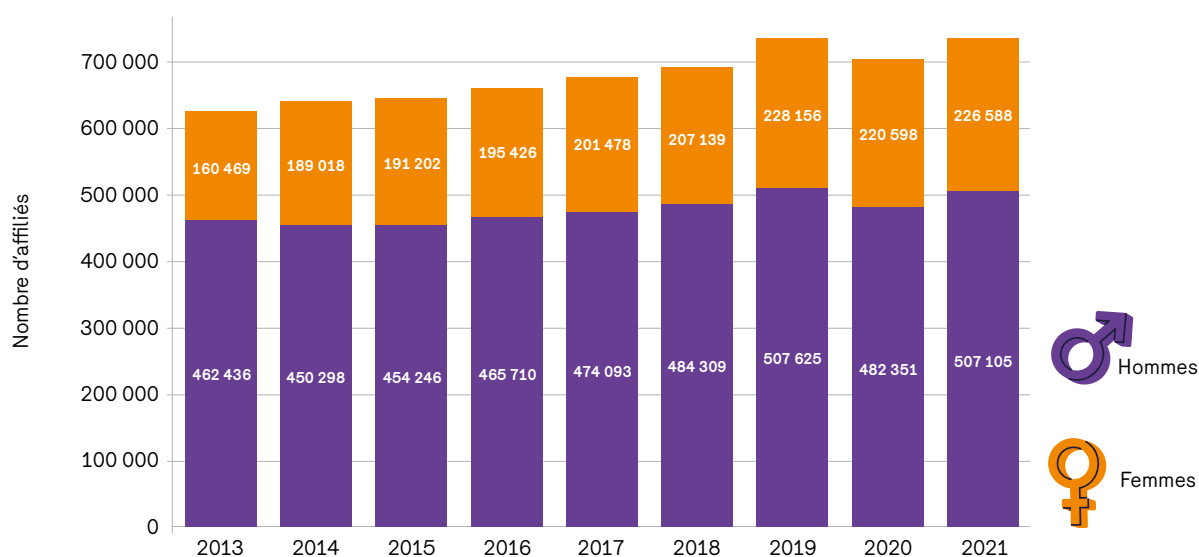
Sources : Administration générale du sport - base de données des inscriptions aux stages ADEPS

<sup>1</sup> <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/stages-adeps/>

Sur le site de la Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>2</sup>, diverses statistiques récentes sont disponibles, notamment le nombre de membres affilié·e·s à une fédération sportive reconnue, avec une répartition selon le genre. On peut ainsi constater :

- que les hommes représentent une moyenne de 2/3 des affiliations ;
- qu'entre 2013 et 2021, il y a une augmentation du nombre global d'affilié·e·s, que cela soit chez les hommes ou chez les femmes, mais que le déséquilibre entre les affiliations des hommes et des femmes a tendance à se reproduire d'année en année ;
- qu'on est encore loin d'une répartition paritaire.

**Évolution du nombre d'affiliés dans les Fédérations sportives par sexe au 31/12**

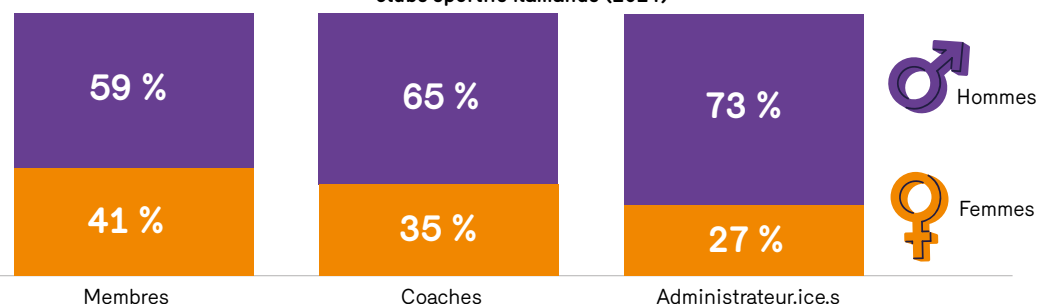


<sup>2</sup> <https://statistiques.cfwb.be/sport/federations-sportives/nombre-daffilies-dans-les-federations-sportives-reconnues-par-la-fw-b/>

## 4.2. FLANDRE

En Flandre, Sport.Vlaanderen a publié une série de statistiques concernant les filles et les femmes dans les clubs sportifs en Flandre pour 2024.

Répartition femme/homme des membres, coaches et administrateur·ice·s affilié·e·s aux clubs sportifs flamands (2024)



Source : SPORT.VLAANDEREN, Meisjes en vrouwen in de sportclubs in Vlaanderen-Cijfers 2024  
<https://media.sport.vlaanderen/m/15293f96626d1744/original/Meisjes-en-Vrouwen-in-de-sportclubs-2025.pdf>

On peut voir que sur l'ensemble des clubs flamands, les femmes/filles représentent, en 2024, 41% du total des membres des clubs sportifs, 35% du staff d'entraînement et 27% des administrateur·rice·s.

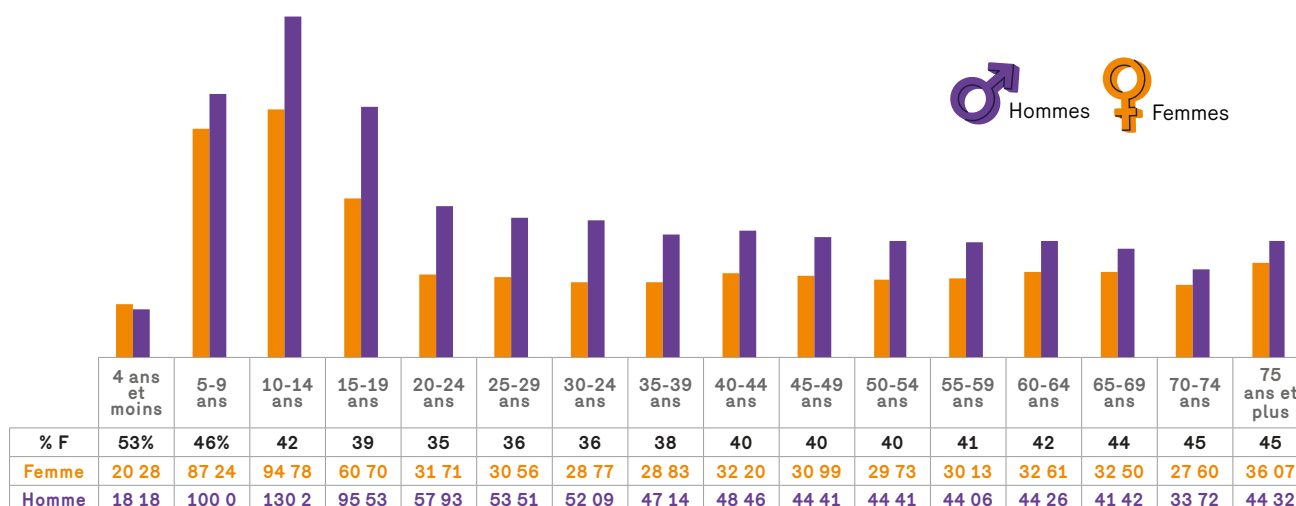
Si on regarde ces chiffres en fonction de l'âge, on observe qu'à part avant 4 ans, il y a toujours une proportion plus faible de femmes et de filles que d'hommes et de garçons membres de clubs sportifs. On voit que dès 5 ans, l'écart entre la pratique sportive en club des filles et garçons va se creuser, au désavantage des filles, et que

cet écart s'accroît jusqu'à 25 ans. C'est en effet dans la catégorie des 20-24 ans que le pourcentage de femmes/filles est le plus faible (35%). Ensuite il remonte peu à peu jusqu'à atteindre un maximum de 45% de femmes dans la catégorie des 70/74 ans.

Le constat général de la plus importante pratique sportive des hommes/garçons est donc valable au nord comme au sud du pays.

Quant au caractère genré des activités sportives, le tableau de la page suivante en atteste.

Nombre de sportifs et sportives par catégorie d'âge, répartis en nombre de femmes et d'hommes et en pourcentage de femmes (2024)



Source : SPORT.VLAANDEREN, Meisjes en vrouwen in de sportclubs in Vlaanderen-Cijfers 2024  
<https://media.sport.vlaanderen/m/15293f96626d1744/original/Meisjes-en-Vrouwen-in-de-sportclubs-2025.pdf>

**Tableau 1: Pourcentage et nombre de femmes comme membres par fédération sportive subsidiée (2024)**

Fédération sportive	Membres	
	% F	# F
Danse sportive Flandre	85,8%	47.692
Union flamande de patinage (sur glace)	85,5%	2.741
Equitation Flandre	81,5%	32.131
Fédération de gymnastique Flandre	77,3%	90.725
Volley Flandre	68,4%	27.884
OKRA-SPORT +	58,1%	24.550
Sport familles Flandre	56,9%	14.368
Randonnée pédestre Flandre	53,9%	32.791
Skate Flandre	52,4%	2.542
Fédération flamande de natation	50,7%	24.253
S-Sport // Recreas	49,4%	7.824
Fédération royale belge de korfbal - Ligue flamande	48,9%	3.101
Sportievak	48,9%	34.380
Ligue flamande de hockey	48,7%	14.228
Athlétisme Flandre	47,1%	14.239
KAVVV & FEDES	44,2%	11.184
Sporta-fédération	43,2%	26.413
Taekwondo Flandre	42,6%	1.802
Tennis et Padel Flandre	42,0%	83.280
Ligue flamande d'aviron	40,8%	711
Fédération flamande de sauvetage	40,6%	1.279
Ski nautique & Wakeboard Flandre	39,5%	1.297
Sport d'hiver Flandre	38,6%	1.123
Badminton Flandre	38,5%	8.613
Orientation Flandre	37,1%	578
Association flamande de handball	36,1%	2.536
Sports de vent et sports nautiques Flandre	35,1%	8.338
Fédération d'escalade et d'alpinisme	34,5%	4.979
G-sport Flandre	34,4%	1.363
Golf Flandre	34,4%	16.741
Fédération flamande d'haltérophilie et de powerlifting	34,1%	703
Cyclisme Flandre	33,8%	18.525
Karaté Flandre	33,7%	2.891
Tir à l'arc Flandre	31,6%	541
Sport de pagaie Flandre	31,4%	1.042
Fédération flamande de ju-jitsu	29,6%	1.239
Triathlon Flandre	29,0%	1.953
Fédération flamande d'escrime	28,2%	350
Ligue néerlandophone pour la recherche et les sports sous-marins	27,9%	2.409
Fros Multisport Flandre	26,6%	15.744
Judo Flandre	26,5%	4.701
Baseball Softball Flandre	25,6%	586
Rugby Flandre	24,4%	1.169
Organisation flamande de kickboxing et de muay thai	24,4%	2.410
Basketball Flandre	24,0%	10.041
Ligue flamande de boxe	22,0%	1.010
Squash Flandre	20,3%	363
Ligue flamande de tennis de table	15,9%	1.412
Fédération flamande des sports de tir	12,0%	1.597
Sport automobile Flandre	11,6%	247
Cricket Flandre	10,4%	162
Football Flandre	10,3%	31.076

Source : SPORT.VLAANDEREN, Meisjes en vrouwen in de sportclubs in Vlaanderen-Cijfers 2024  
<https://media.sport.vlaanderen/m/15293f96626d1744/original/Meisjes-en-Vrouwen-in-de-sportclubs-2025.pdf>

Les fédérations sportives flamandes subsidiées où le pourcentage de femmes est le plus important sont la danse, le patin à glace et l'équitation. Celles où elles sont le moins présentes sont le football et le cricket. À noter que sur les 52 fédérations, les membres masculins forment la majorité dans 42 cas.

Si l'on zoome sur l'âge de l'enfance-début de l'adolescence, on voit que la tendance est déjà là.

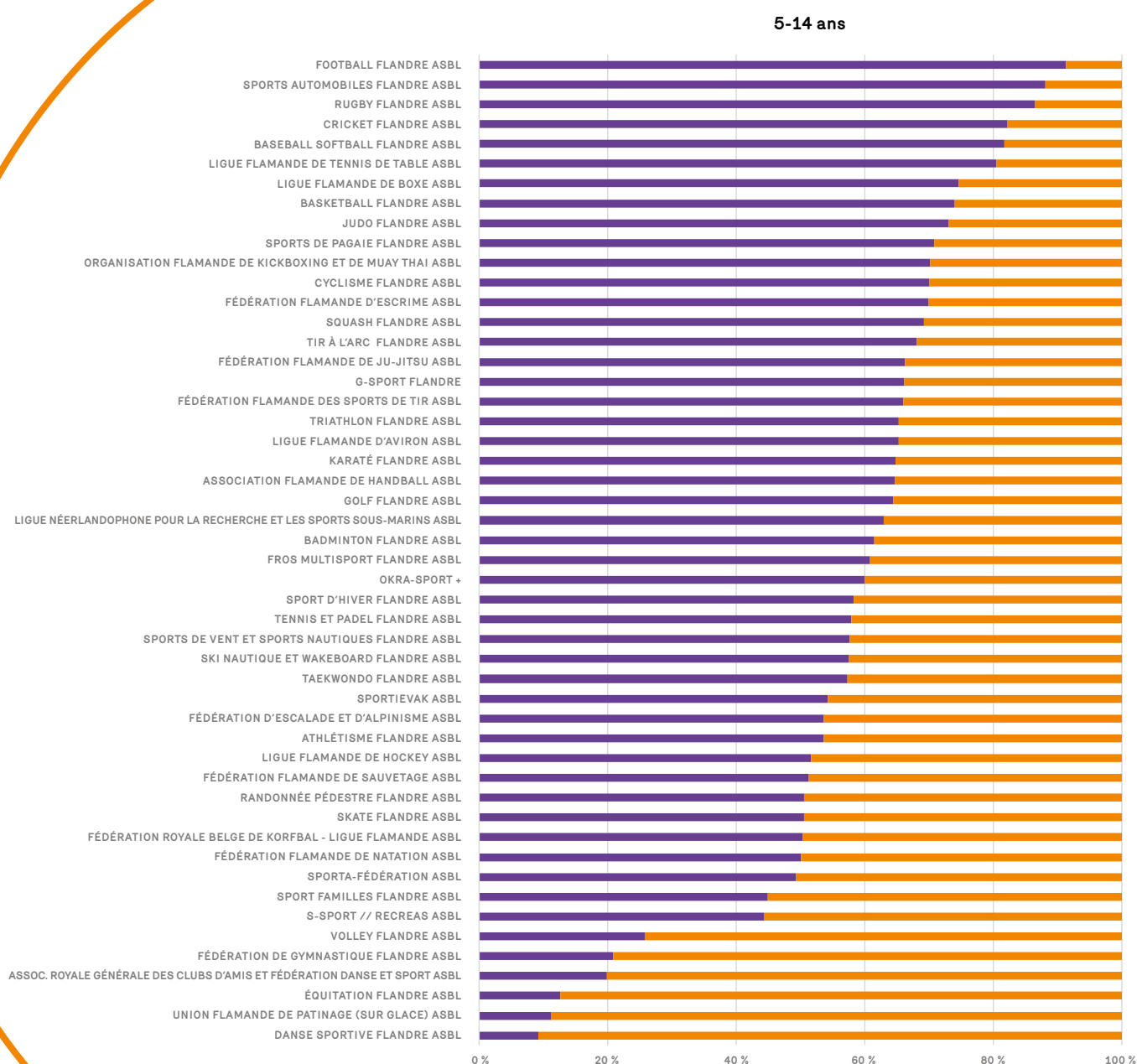


Figure 3 : Pourcentage de garçons et filles membres de 5 à 14 ans, par fédération sportive subsidiée (2024)  
Source : SPORT.VLAANDEREN, <https://www.sport.vlaanderen/kennisplatform/open-data/>

■ GARÇONS  
■ FILLES

Tableau 2: Pourcentage de garçons et filles de 5 à 14 ans membres, par fédération sportive subsidiée (2024)

Fédération sportive	Garçons	Filles
Football Flandre asbl	91,24%	8,76%
Sports automobiles Flandre asbl	88,06%	11,94%
Rugby Flandre asbl	86,47%	13,53%
Cricket Flandre asbl	82,25%	17,75%
Baseball Softball Flandre asbl	81,72%	18,28%
Ligue flamande de tennis de table asbl	80,47%	19,53%
Ligue flamande de boxe asbl	74,54%	25,46%
Basketball Flandre asbl	73,92%	26,08%
Judo Flandre asbl	73,03%	26,97%
Sports de pagaie Flandre asbl	70,85%	29,15%
Organisation flamande de kickboxing et de muay thai asbl	70,20%	29,80%
Cyclisme Flandre asbl	70,03%	29,97%
Fédération flamande d'escrime asbl	69,90%	30,10%
Squash Flandre asbl	69,18%	30,82%
Tir à l'arc Flandre asbl	68,10%	31,90%
Fédération flamande de ju-jitsu asbl	66,25%	33,75%
G-sport Flandre	66,13%	33,87%
Fédération flamande des sports de tir asbl	66,04%	33,96%
Triathlon Flandre asbl	65,28%	34,72%
Ligue flamande d'aviron asbl	65,28%	34,72%
Karaté Flandre asbl	64,82%	35,18%
Association flamande de handball asbl	64,63%	35,37%
Golf Flandre asbl	64,36%	35,64%
Ligue néerlandophone pour la recherche et les sports sous-marins asbl	63,00%	37,00%
Badminton Flandre asbl	61,45%	38,55%
Fros Multisport Flandre asbl	60,70%	39,30%
OKRA-SPORT +	59,97%	40,03%
Sport d'hiver Flandre asbl	58,26%	41,74%
Tennis et Padel Flandre asbl	57,86%	42,14%
Sports de vent et sports nautiques Flandre asbl	57,71%	42,29%
Ski nautique et Wakeboard Flandre asbl	57,57%	42,43%
Taekwondo Flandre asbl	57,36%	42,64%
Sportievak asbl	54,21%	45,79%
Fédération d'escalade et d'alpinisme asbl	53,63%	46,37%
Athlétisme Flandre asbl	53,58%	46,42%
Ligue flamande de hockey asbl	51,68%	48,32%
Fédération flamande de sauvetage asbl	51,25%	48,75%
Randonnée pédestre Flandre asbl	50,56%	49,44%
Skate Flandre asbl	50,55%	49,45%
Fédération royale belge de korfbal - Ligue flamande asbl	50,33%	49,67%
Fédération flamande de natation asbl	50,01%	49,99%
Sporta-fédération asbl	49,32%	50,68%
Sport familles Flandre asbl	44,94%	55,06%
S-Sport // Recreas asbl	44,25%	55,75%
Volley Flandre asbl	25,76%	74,24%
Fédération de gymnastique Flandre asbl	20,89%	79,11%
Association royale générale des clubs d'amis et fédération danse et sport asbl	19,96%	80,04%
Équitation Flandre asbl	12,66%	87,34%
Union flamande de patinage (sur glace) asbl	11,18%	88,82%
Danse sportive Flandre asbl	9,23%	90,77%

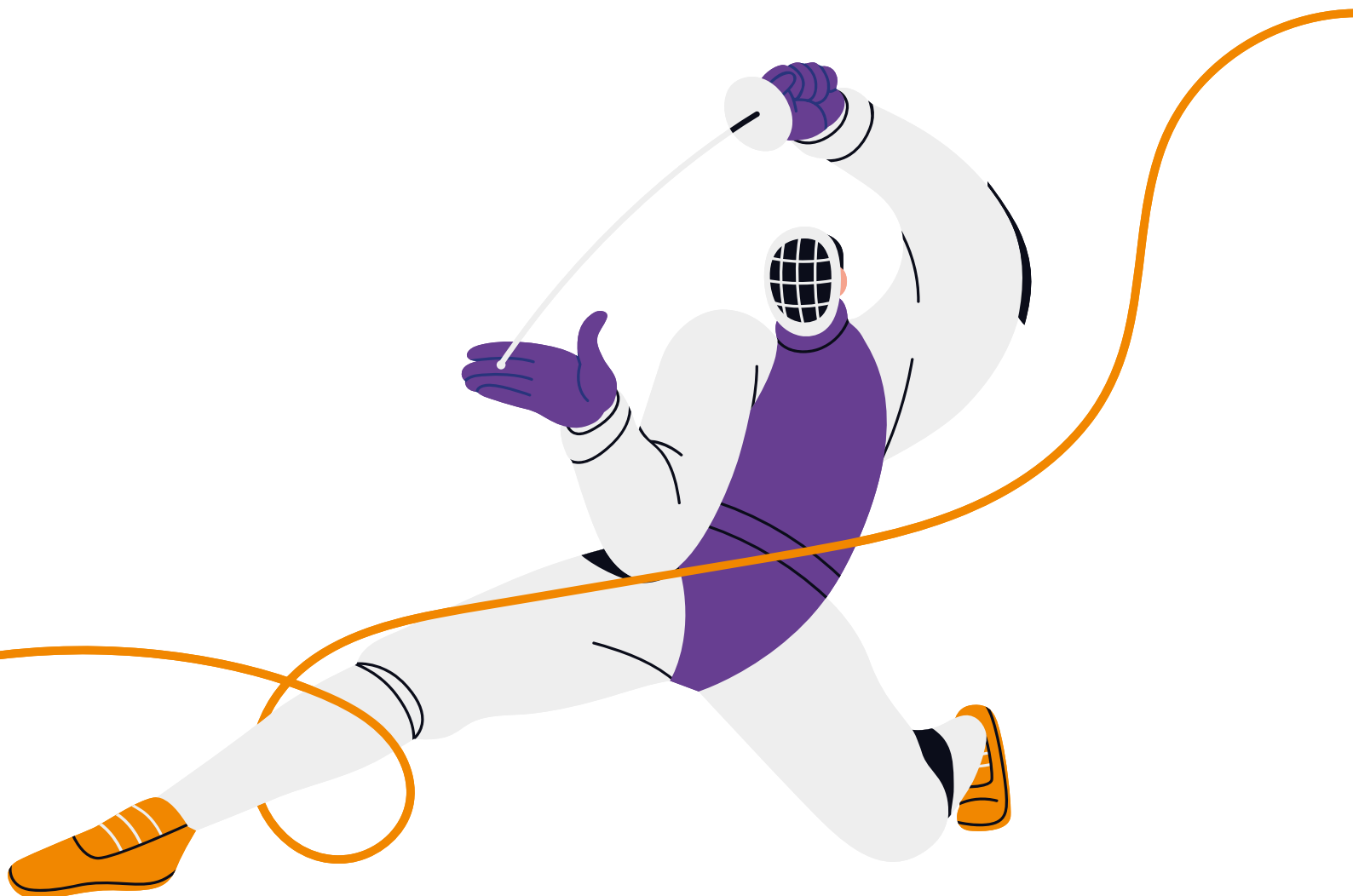
Source: SPORT.VLAANDEREN,  
<https://www.sport.vlaanderen/kennisplatform/open-data/>

Dans cette tranche d'âge, les garçons sont 91,24 % dans les clubs dépendant de la fédération flamande de football, 88,06 % pour les sports moteur et 86,47 % pour le rugby.

A l'inverse les filles sont très majoritaires dans les clubs dépendant de la Fédération flamande de danse (90,77%), de patin à glace (88,82%) et d'équitation (87,34%).

À nouveau, on constate que les filles se concentrent, comme en Fédération Wallonie-Bruxelles, dans une palette d'activités sportives plus restreinte. Elles ne sont majoritaires que dans les membres de 9 fédérations sur 50. Sachant que pour Sporta-Federatie VZW (grande fédération multisports récréative) l'équilibre est quasi parfait puisque les filles représentent 50,68%. Parmi les fédérations sportives qui sont assez proches des 50/50 on trouve en

effet des fédérations multisports récréatives qui sont orientées vers le sport familial et la promotion du mouvement et de la santé pour tous et toutes, plutôt que vers un seul sport spécifique. Pour ce qui est des fédérations à sport unique qui sont le plus proches des 50/50, il y a la natation (50,01% de garçons, 49,99% de filles), le korfbal (50,33% de garçons et 49,67% de filles), la skate VZW qui comprend le skateboard mais aussi le roller, le roller hockey, le patin à roulettes artistique et d'autres sports à roulettes (50,55% de garçons et 49,45% de filles) et la randonnée pédestre (50,56% de garçons et 49,44% de filles).



## 4.3. ÉCLAIRAGES THÉORIQUES, ANALYSES ET PRATIQUES DE TERRAIN

### → Le sexisme ordinaire, c'est le sexisme de tous les jours.

Celui qu'on ne voit pas, qui n'est « pas si grave que ça », mais qui participe, à travers les stéréotypes sexués, à rendre naturels ou normaux les traitements inégalitaires entre les filles et les garçons, les hommes et les femmes. Puissamment prescriptifs, les stéréotypes sexués induisent un rapport à la norme : ce qui est acceptable, admis, attendu d'une fille ou d'un garçon, d'un homme ou d'une femme dans notre société. Si l'on ne prend pas conscience de leur présence et de leurs effets, personne n'y échappe, pas même les professionnel·le·s de l'éducation. De la crèche à l'école, en passant par les centres de vacances et les activités sportives, les enfants, depuis leur plus jeune âge, sont continuellement soumis·es aux injonctions des adultes pour qu'ils·elles se comportent « normalement ». Ainsi, autant lors des cours d'EPS à l'école que dans les activités sportives de loisirs, les filles et les garçons ne sont pas attendu·e·s, ni dirigé·e·s, dans les mêmes disciplines sportives.

### → La socialisation différenciée selon le genre.

Dès leur plus jeune âge, les filles et les garçons sont éduqué·e·s différemment, au regard des stéréotypes sexués véhiculés dans la société (par les médias, la publicité, le marketing genré...). Les filles seront invitées à jouer calmement à l'intérieur, sans se salir, sans faire trop de bruit. Les garçons seront invités à se défouler, à courir, à jouer dehors, à mesurer leur force et leur agilité. On tremblera davantage de voir une fille grimper à un arbre et on s'inquiétera qu'elle salisse ses vêtements en jouant dans l'herbe. On remarquera un garçon qui préfère feuilleter un livre plutôt que de jouer au foot avec ses copains à la récré et on en s'inquiétera même peut-être, surtout s'il préfère la compagnie des filles. Peu à peu, les enfants vont s'approprier tous ces rappels à l'ordre,

pour intégrer ce qui est attendu d'eux et d'elles, au risque d'étouffer leurs propres besoins et envies, pour les remplacer par les attentes des adultes. Ce qui est en soi d'une grande violence... Mais la socialisation genrée a bien d'autres conséquences.

### → Conséquences dans l'occupation de l'espace public.

La socialisation des garçons les encourage davantage à investir la sphère publique que les filles, qui sont invitées à rester dans la sphère privée, souvent au prétexte de leur propre sécurité (« Dehors, c'est sale et c'est dangereux »). Ainsi, que cela soit en zones rurales ou en zones urbaines, on peut constater que l'espace public et ses aménagements (rues, parcs, agora spaces, plaines de jeux, terrains de sports, parcours santé, etc.) sont majoritairement investis par les garçons et les hommes. Le regard de la société sur la place des filles et des femmes dans l'espace public a un énorme impact sur leur participation aux activités sportives ou de loisirs. De même, le sentiment d'insécurité dans l'espace public, transmis très tôt aux filles et alimenté durant toute leur vie (par l'entourage familial et amical, par les médias, par la culture populaire...) est un frein réel à leur participation à des activités extérieures, qui nécessitent parfois des déplacements, en transports en commun et à des horaires tardifs.

## → Conséquences sur le développement psychomoteur.

On distingue deux types de motricité : la motricité globale et la motricité fine. Comme son nom l'indique, la motricité globale implique le corps dans son ensemble : nos muscles, notre colonne vertébrale, nos jambes et nos bras, etc. Elle concerne les capacités d'équilibre, de coordination générale des mouvements, de latéralité et de tonus. Lorsqu'un enfant améliore sa motricité globale, il travaille automatiquement son équilibre et sa coordination : il ne s'agit pas de savoir si l'enfant saute bien ou court vite, mais de savoir comment il s'organise, quels muscles et articulations il mobilise pour effectuer le mouvement, etc. Ainsi, quand un enfant apprend à marcher, courir, sauter, grimper... il mobilise des compétences qui, une fois maîtrisées, lui permettront d'en développer d'autres, plus spécifiques et nécessaires à la pratique sportive. La motricité fine concerne quant à elle l'exécution de mouvements précis et minutieux (préhension, relâchement, transport d'objets, etc.). Elle joue évidemment un rôle dans le développement moteur général, mais la motricité fine vient mobiliser des muscles bien particuliers dans les mains, les doigts ou encore les poignets, en lien avec la notion de dextérité. Elle est mobilisée dans des activités telles qu'enfiler des perles, coudre, faire et défaire des nœuds ou des lacets, tenir correctement un crayon, dessiner, colorier sans dépasser... et bien sûr s'exercer à former des lettres pour écrire (pince pouce-index). Les adultes, en invitant davantage les garçons à investir « le dehors » pour se défouler, courir, lancer, taper dans un ballon, grimper aux arbres ou faire du vélo, contribuent ainsi inconsciemment à développer leur motricité globale, tandis que les filles sont plutôt encouragées à investir « le dedans » et à développer leur motricité fine (ce qui peut expliquer qu'elles aient souvent une plus belle écriture, mais qu'elles aient des soucis de latéralité et d'orientation dans l'espace). Une étude

réalisée en 2020 sur des enfants âgés de 6 à 9 mois montre que les parents adoptent très tôt des comportements genrés en encourageant davantage les garçons dans les mouvements globaux, alors que les filles sont encouragées dans les mouvements plus fins. Le soutien précoce par les adultes de comportements stéréotypés a ainsi un impact non négligeable sur le renforcement d'une motricité qui correspond aux attentes associées au sexe de l'enfant.

## → Le sport est sexué.

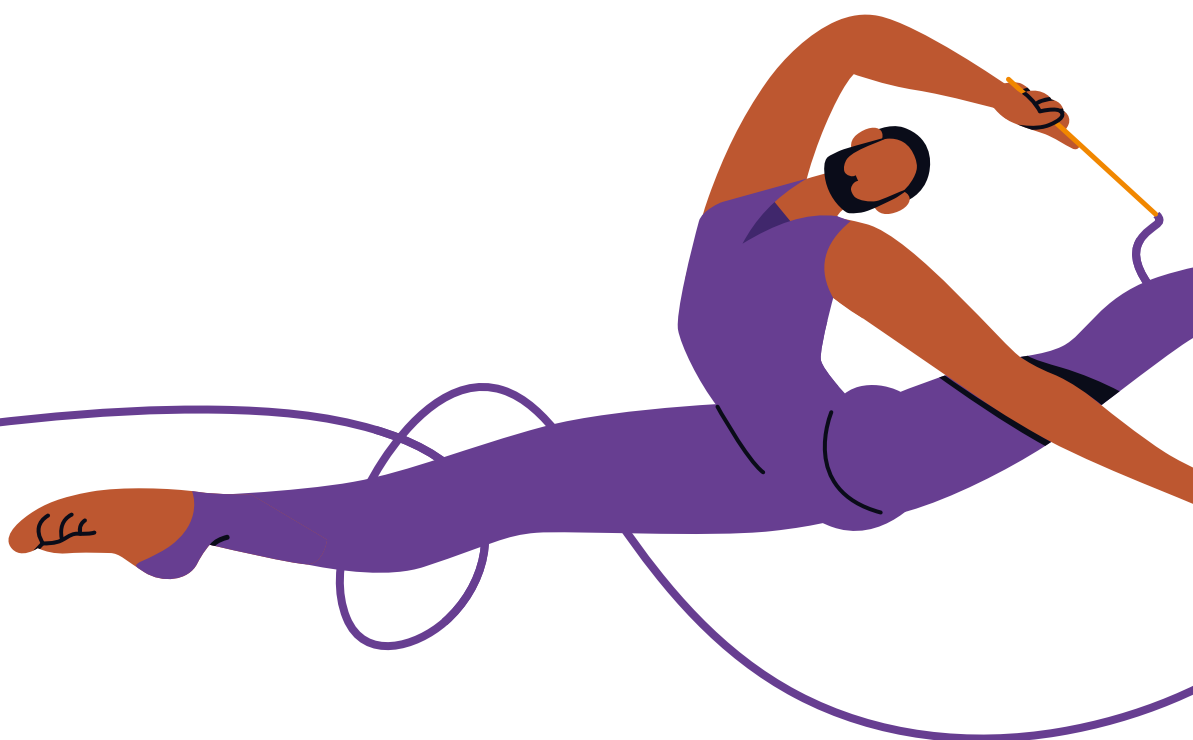
Il y a une forme de consensus social sur les sports qui peuvent être pratiqués par les filles et ceux qui peuvent être pratiqués par les garçons. Les sports collectifs ou de contact (foot, rugby, boxe, arts martiaux...) sont davantage perçus comme masculins, parce qu'ils nécessitent des contacts physiques rapprochés, de la vitesse et/ou de la force, voire de l'agressivité. Les sports liés à des notions artistiques et esthétiques (danse, gymnastique, natation synchronisée...) sont perçus comme féminins, parce qu'ils nécessitent de la grâce et de la souplesse, le sens du rythme, de la précision dans les mouvements... Les sports individuels ou sans contact physique direct avec l'adversaire sont plutôt perçus comme « neutres » (tennis, athlétisme...), sans pour autant être forcément pratiqués en mixité. Chaque enfant, jeune ou adulte est ainsi orienté vers le sport qui lui est consciemment ou inconsciemment attribué dans la société en fonction de son genre, sans forcément tenir compte de ses goûts ou envies, de ses besoins ou de ses capacités physiques et motrices.

→ **Le sport induit intrinsèquement un rapport au corps.**

Faire du sport, c'est bouger, mobiliser et montrer son corps. Cela n'a l'air de rien, mais cela induit un rapport intime à soi-même : la connaissance de ses propres limites, l'acceptation de l'image que l'on renvoie de son corps en mouvement, qui vient toucher à l'estime de soi. Si l'on n'est pas à l'aise avec son propre corps, la pratique sportive peut être vécue comme plus difficile, plus délicate, voire plus risquée. Ceci est d'autant plus vrai pour les filles et les femmes, au regard des injonctions, des normes et des diktats circulant dans la société sur le corps féminin (autour du poids, de la taille, des rondeurs, des poils, de la grosseur de la poitrine, etc.). Ce n'est pas un hasard si l'adolescence est souvent un moment de fracture pour la pratique sportive des filles : les statistiques témoignent d'une chute notable, que cela soit dans les clubs sportifs ou dans les stages ADEPS, du taux de participation des adolescentes, à un âge où leur corps se transforme avec la puberté (les seins qui se développent, l'apparition des poils, les premières règles...).

→ **La sexualisation des contacts physiques.**

Beaucoup de sports impliquent des contacts physiques (la plupart des sports collectifs, les arts martiaux, la boxe, la lutte...). Placages au sol, immobilisations, blocages, feintes, clés ou encore coups, sont des gestes techniques et stratégiques indispensables, mais qui peuvent induire des craintes dans le cadre de la pratique sportive des enfants et des jeunes. Non pas en raison de leur dangerosité éventuelle, mais parce que de nombreux adultes, parents comme professionnel·le·s, sexualisent à tort ces rapprochements physiques et y voient une manifestation potentielle de stratégies de séduction. Avec comme conséquence l'organisation de nombreux sports en non-mixité pour les jeunes, dès la puberté, que cela soit dans les établissements de l'enseignement secondaire ou dans les stages et clubs sportifs. Cette sexualisation des contacts physiques entre sportifs et sportives, ainsi que l'organisation en non-mixité qui en découle, reflètent la vision hétéronormée de la société, c'est-à-dire l'idée que l'hétérosexualité est la seule



pratique acceptable, qu'elle va de soi et qu'elle devrait s'imposer à tous et toutes. Un garçon et une fille qui se touchent, s'empoignent et se plaquent au sol dans le cadre de la pratique de leur sport, c'est forcément suspect, voire malsain. Cette injonction implicite à l'hétérosexualité fait également beaucoup de mal aux sportifs et sportives homosexuel·le·s, souvent contraint·e·s de cacher leur orientation sexuelle, sous peine de se voir mettre à l'écart ou de subir des violences. L'homophobie fait encore aujourd'hui de nombreuses victimes dans le milieu sportif.





# SUR LE TERRAIN



## Promouvoir l'éducation motrice pour toutes et tous

Les choses se jouent dès l'enfance et il est important d'envisager l'éducation motrice et physique de manière complète aussi bien chez les garçons que chez les filles, car le développement d'une motricité globale et d'une motricité fine facilite l'apprentissage des mouvements sportifs spécifiques par la suite.

### Pistes de réflexion et d'action

Une attention particulière doit par exemple être portée aux activités de lancer-rattraper chez les petites filles, tandis qu'on invitera les garçons à pratiquer des activités nécessitant de la dextérité. Quel que soit leur sexe, les enfants doivent être sollicité·e·s, encouragé·e·s et soutenu·e·s dans toutes les activités, particulièrement les filles, qui ont tendance à sous-estimer leurs capacités motrices.

### Points d'attention

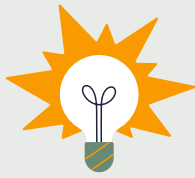
Pour les professionnel·le·s de l'éducation (en crèche, à l'école, dans les activités de psychomotricité, dans les animations sportives...), il est important de ne pas faire de comparaisons entre les filles et les garçons, de ne pas les mettre en concurrence, de ne pas dévaloriser un sexe par rapport à l'autre, d'éviter les commentaires stéréotypés, de proposer des activités variées en intérieur et en extérieur qui développent la motricité globale et la motricité fine de chaque enfant.

## Réaliser des états des lieux de la pratique sportive au filtre du genre sur un territoire

Comme pour les études réalisées par l'ADEPS ou la FWB, mais à une moindre échelle, la mise en place de dispositifs de recueil des données, pouvant mener à des états des lieux réguliers sur un territoire communal, est intéressante pour sortir des impressions et des représentations des un·e·s et des autres ; pour quantifier la participation des filles et des garçons, des hommes et des femmes, à l'ensemble de l'offre sportive communale et/ou à un sport en particulier ; pour visibiliser les écarts de fréquentation, les éventuels problèmes ou traitements discriminants ; pour mettre en place des politiques de promotion des pratiques sportives pour toutes et tous.

### Points d'attention

Il est nécessaire toutefois de toujours associer les données chiffrées à une analyse qualitative, le quantitatif seul pouvant masquer une réalité inégalitaire. Ainsi, le taux de fréquentation global d'une infrastructure peut montrer une présence plus ou moins égale d'hommes et de femmes et induire dès lors que les activités et les espace-temps sont investis en totale mixité. Mais une analyse qualitative des sports pratiqués par les un·e·s et les autres dans ce même lieu peut révéler que les hommes et les femmes sont cantonné·e·s dans des disciplines différentes et ne sont quasiment jamais présent·e·s en même temps sur place, ce qui remet évidemment en question la représentation d'une fréquentation mixte de l'infrastructure.



## Promouvoir le sport pour toutes et tous – Permettre à chacun·e de choisir le sport qui lui plaît, qui lui fait envie, qui répond à ses besoins

Que cela soit lors de l'inscription à un stage organisé sur le territoire communal, lors de l'affiliation à un club ou un centre sportif, ou même pour la location ponctuelle d'un terrain ou d'une salle de sport, il est important que chacun·e se sente attendu·e, reconnu·e et à sa place dans le sport pratiqué.



### Pistes de réflexion et d'action

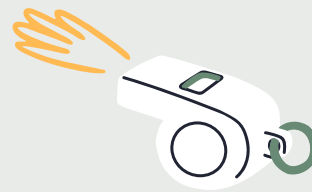
En amont, il faut donc veiller à une communication la plus inclusive possible : dans le texte (« *Stage de foot pour les enfants, garçons et filles, de 10 à 12 ans* », « *Cours de yoga pour toutes et tous* » ou encore « *Location de terrains pour les sportives et sportifs de la commune* »), comme dans les images des affiches et des flyers publicitaires (des garçons et des filles qui jouent ensemble sur une affiche, des hommes et des femmes qui pratiquent le même sport, etc.). À l'inscription ou à la demande de renseignements, il faut veiller à ne pas laisser transparaître son étonnement, ses doutes ou sa résistance si le sport envisagé ne correspond pas aux normes stéréotypées : « *Vous êtes certain·e·s que vous voulez inscrire votre fille à ce stage de foot / votre garçon à ce stage de danse ?* » « *Vous ne voudriez pas faire de la zumba, Madame, plutôt que du judo ?* » En réagissant ainsi, même si votre intention n'est pas malveillante, vous faites passer le message que la personne n'est pas à sa place et que cela risque dès lors de ne pas bien se passer. De la même manière, il faut s'abstenir d'évoquer de potentielles difficultés pratiques (« *On n'a qu'un seul vestiaire* », « *Les douches sont collectives* », « *On n'aura pas de tenue pour lui/pour elle* ») : ces préoccupations sont du ressort de l'équipe et de l'infrastructure qui organisent l'activité ou le stage, pas de l'utilisateur·rice. Il n'est pas juste de lui faire porter le poids d'un manque de préparation ou d'anticipation, à partir du moment où chaque activité est potentiellement mixte.



### Points d'attention

Durant l'entraînement, le cours ou l'animation sportive, il est important de traiter chacun·e équitablement, au regard de ses compétences, de son expérience, de ses besoins : ne pas surprotéger la personne (homme ou femme) qui « dénote » dans le groupe, ni la stigmatiser même avec bienveillance (en lui donnant un autre

rôle, en l'empêchant de faire la même chose que les autres ou en l'encourageant de manière exagérée) : lui permettre de pratiquer, d'expérimenter, de trouver sa place. Il est important de réagir (individuellement et/ou collectivement) en cas de moqueries, de remarques ou de blagues sexistes : ne pas faire comme si on ne voyait ou n'entendait rien, mais au contraire susciter le débat, faire s'exprimer les malaises, les questions... pour en faire quelque chose d'utile pour chacun·e et créer un cadre sécurisant pour toutes et tous. Ne pas laisser s'installer un climat propice aux violences de genre (moqueries, rejet, harcèlement, bizutage...).



## Avoir une attention à l'occupation des espace-temps

Quand les clubs féminins de foot sont relégués dans les tranches horaires les moins favorables, quand les grilles d'occupation des terrains sont saturées par les équipes masculines, comment faire pour inviter les filles-les femmes à fréquenter davantage une infrastructure, à ce qu'elles se sentent à l'aise, traitées équitablement et encouragées ? Le manque de terrains ou de salles disponibles se joue le plus souvent au détriment des sportives et des équipes féminines. Il est parfois très compliqué pour une commune d'inverser la tendance, d'autant plus quand les équipes masculines sont celles qui remportent des victoires et apportent de la notoriété.



### Pistes de réflexion et d'action

Encore une fois, nous constatons que c'est la considération qui est accordée au sport-performance qui vient influencer sur une juste répartition des espace-temps au niveau local. Si l'attribution de subsides, le soutien matériel et humain (coaching, kiné...) ou encore la couverture médiatique (liée au sponsoring) sont conditionnés par les victoires en compétitions, il est évident que les équipes les plus fortes seront favorisées, qu'on leur permettra de s'entraîner plus que les autres et sur les meilleurs terrains. La pratique sportive féminine étant plus récente dans beaucoup de structures (en tout cas pour les sports les plus médiatiques, comme les sports de ballon...), les équipes féminines n'ont pas encore toujours l'expérience, la réussite, ni la notoriété de leurs homologues masculins.

## Leviers possibles

Si l'on souhaite continuer à promouvoir le sport-performance (ou que l'on n'est pas forcément en mesure de faire autrement), il faut dès lors faire en sorte que les équipes féminines puissent remporter des victoires... ce qui nécessite du soutien logistique, des infrastructures correctes, de l'équipement adéquat et des compétences de coaching. Deux solutions : investir dans les équipes féminines, mettre leur soutien financier et logistique à hauteur de celui accordé aux équipes masculines, augmenter le nombre de terrains... OU si l'on n'a pas la possibilité d'augmenter le budget global ou de mettre plus de terrains à disposition, diminuer les « privilèges » accordés aux équipes masculines afin d'établir un équilibre (accorder le même temps d'occupation des terrains, à des heures convenables pour toutes et tous, par exemple).



## Mettre en avant la coopération plutôt que la compétition, le sport-plaisir plutôt que le sport-performance

Les statistiques montrent une plus grande proportion de femmes dans les activités sportives de loisirs et dans les fédérations multisports non compétitives. Les communes, les clubs et les fédérations devraient prendre conscience de cette réalité et envisager de revoir leurs modèles, principalement centrés sur la performance et la compétition, qui ne répondent pas aux besoins d'activités sportives de toute la population. Développer des activités sportives moins compétitives, plus inclusives, innovantes (Kinball...), cela permet de lutter contre les stéréotypes et de favoriser la rencontre, y compris intergénérationnelle. En mettant également en avant les missions d'intégration sociale, d'éducation, de bien-être et de santé publique du sport.

## Pistes de réflexion et d'action

Promouvoir davantage le sport de loisirs ; laisser une plus grande place aux exhibitions, aux journées-découvertes, à la pratique sans autres enjeux que le bien-être, le vivre-ensemble, la rencontre ; visibiliser ce sport-plaisir, dans les médias locaux, dans les journaux communaux (ne pas parler que des clubs qui ramènent des victoires ou des athlètes reconnu-e-s) ; proposer des pratiques sportives innovantes, qui sortent des clivages traditionnels entre « sport masculin » et « sport féminin ».



## POUR ALLER PLUS LOIN

### ARTICLES

- DINKEL, Danae et SNYDER, Kailey, « Étude des différences de genre dans le développement moteur du nourrisson », 2020. [Étude des différences de genre dans le développement moteur du nourrisson liées à la promotion du jeu par les parents - ScienceDirect](#)
- 123KID, « La motricité fine et globale chez les enfants : comment les aider à grandir et à se développer », 2023. <https://www.123kid.org/articles/la-motricite-fine-et-globale-chez-les-enfants>
- JIDOVITSEFF, Boris et DELVAUX, Anne, « Quelle est l'origine des différences sportives entre femmes et hommes ? », Département des Sciences de la Motricité, Université de Liège, 2022. [Jidovtseff\\_Comprenre les différences sportives Hommes Femmes\\_EPS2022.préprint.pdf](#)
- DAFFLON NOVELLE, Anne, « Socialisation différentielle des sexes : quelles influences pour l'avenir des filles et des garçons ? », FICEMÉA, 2006. <http://ficemea.org/archives/www.ficemea.org/aquouijouestu/fr/pdf/textesref/SocialDifferentielSexes.pdf>
- CENTRUM ETHIEK IN DE SPORT & SPORT VLAANDEREN, « Genderongelijkheid en heteronormativiteit in sport – Een verkennende analyse van de Vlaamse context », 2019. [https://www.ethischsporten.be/wp-content/uploads/2021/03/ICES\\_2019\\_Genderongelijkheid\\_en\\_heteronormativiteit\\_in\\_de\\_sport.pdf](https://www.ethischsporten.be/wp-content/uploads/2021/03/ICES_2019_Genderongelijkheid_en_heteronormativiteit_in_de_sport.pdf)
- ANCIAUX, Stéphanie, « Sport en mixité ou sport au féminin ? De l'intérêt d'éduquer dès le plus jeune âge à l'égalité et au dépassement de la bicatégorisation par sexe », Université catholique de Louvain, mémoire, 2017-2018. <https://thesis.dial.uclouvain.be/entities/masterthesis/7d185d80-1763-481b-a1b1-d362c946d88b>
- SPORT.VLAANDEREN, Meisjes en vrouwen in de sportclubs in Vlaanderen-Cijfers 2024 <https://media.sport.vlaanderen/m/15293f96626d1744/original/Meisjes-en-Vrouwen-in-de-sportclubs-2025.pdf>
- SPORT.VLAANDEREN, <https://www.sport.vlaanderen/kennisplatform/open-data/>

### PUBLICATIONS ET OUTILS

- LOUVEAU, Catherine et DROUET, Yann, *Sociologie du sport : débats et critiques*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- PLAN INTERNATIONAL, « Inégalités entre filles et garçons dans le sport : causes et conséquences », 2020. <https://www.plan-international.fr/news/2019-06-07-inegalites-entre-filles-et-garcons-dans-le-sport-causes-et-consequences>
- DIRECTION ÉGALITÉ DES CHANCES (FWB), *Colloque "Filles & Garçons : dans une même équipe ? La mixité à l'école, dans les sports et loisirs des jeunes"*, Liège, 2016.
- DIRECTION ÉGALITÉ DES CHANCES (FWB), *La mixité filles/garçons dans le sport, les loisirs et à l'école - État des lieux*, 2016.
- INSTITUT POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES (IEFH), *Recommandations concernant les femmes et le sport*, avis n° 2020-R/005, Bruxelles, 2020. [https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/adviesories/recommandation\\_les\\_femmes\\_et\\_le\\_sport.pdf](https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/adviesories/recommandation_les_femmes_et_le_sport.pdf)
- INSTITUUT VOOR DE GELIJKHEID VAN VROUWEN EN MANNEN (IGVM), *Aanbeveling over vrouwen en sport*, advies nr. 2020-R/005, Brussel, 2020. [https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/adviesories/aanbeveling\\_vrouwen\\_en\\_sport.pdf](https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/adviesories/aanbeveling_vrouwen_en_sport.pdf)
- FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, *Égalité filles-garçons - Éducation physique : comprendre et agir*. <https://egalitefillesgarcons.cfwb.be/disciplines/education-physique-et-sportive/education-physique-et-sportive-comprendre/>
- FONTAINE, Aurélie et HOCQUET, Cécile, *Ce que peuvent les garçons - Sirènes, pom-pom boy ou sage-femme, les garçons aussi !* (album jeunesse), Rennes, Éditions Goater, 2023.
- GRAVEL, Élise, *Tu peux* (album jeunesse), en ligne, téléchargeable gratuitement. <https://elisegravel.com/livres/pdf/>
- SERVICE ACCUEIL EXTRASCOLAIRE SCHAERBEEK (SAES), *Martin fait de la danse* (outil pédagogique). <https://extrascolaire-schaerbeek.be/spip.php?rubrique33>

### FILMS ET SÉQUENCES VIDÉO

- LE BLOB MÉDIA, L'école du genre, *Masculin ou féminin, à chacun son sport ?*, 2019. <https://www.youtube.com/watch?v=PlquOgA2oUU&list=PLmUCF8zaE6GtjshvmfEInPoEQZ0cFeWy&index=7>
- GIRONDE, *Égalité filles-garçons : les stéréotypes dans le sport*, 2020. <https://www.youtube.com/watch?v=8vp1slxeOGY>
- SIMONE MÉDIA, *Le sport, c'est ça !*, 2024. <https://www.dailymotion.com/video/x8ubm8c>
- CANADIAN WOMEN & SPORT, *Pourquoi l'équité des genres est-elle importante dans le sport ?*, 2021. <https://www.youtube.com/watch?v=tQSTXfnJVxw>

# 5

## MIXITÉ(S) DANS LA PRATIQUE SPORTIVE: ENJEUX ET QUESTIONNEMENTS

### 5.1. MISE EN CONTEXTE

Qu'évoque la notion de « mixité » chez les acteurs et actrices du terrain, au regard de la pratique sportive sur un territoire communal ?

Il a été demandé aux participant·e·s du groupe de travail de se plier à un petit exercice: noter la première idée qui vient en tête autour du concept de « Mixité » dans un premier temps (au sens large, sans plus de précisions) et autour de l'idée de « Mixité (de sexes) dans les pratiques sportives sur mon terrain communal » dans un second temps.

#### « MIXITÉ »

- *Pratiquer une activité ensemble*
- *Garçons et filles ensemble*
- *Naturel, évident, présent partout*
- *Ensemble*
- *Mélange de différences*
- *Égalité*
- *Hommes et femmes : mélange*

#### « MIXITÉ (DE SEXES) DANS LES PRATIQUES SPORTIVES SUR MON TERRAIN »

- *Freinée*
- *Beaucoup de volonté mais pas assez d'infrastructures*
- *Minorité, exception*
- *Objectif / Utopie ?*
- *Indifférence, car pas de différences*
- *Pas vrai dans tous les sports*
- *Tournoi, compétition*



Et vous, quelles sont les premières idées qui vous viennent à l'évocation du concept de « mixité » ? Est-ce que cette notion a pour vous une connotation plutôt positive ou négative ?

Que voyez-vous comme enjeux, intérêts et bénéfices ou au contraire comme freins, obstacles et inconvénients à la pratique sportive en mixité ? Particulièrement sur votre terrain professionnel ou sur votre territoire communal ?

Il est toujours intéressant de faire émerger ses représentations et ses ressentis, avant de se lancer dans une analyse du terrain et/ou dans la mise en œuvre d'une politique. Se demander « Dans le fond, quel est mon sentiment par rapport à ce projet ? », cela permet de prendre conscience des éléments subjectifs et des affects qui peuvent venir influencer certaines prises de décision ou certaines actions.

Le concept de « mixité » peut donc être associé à des notions plutôt positives de rencontre, de partage, de vivre-ensemble... mais il peut aussi être vu comme une potentielle source de difficultés, de craintes, de problèmes, voire de tensions. La mixité ne va pas de soi. Si l'être humain est un être profondément social, de manière spontanée, il va néanmoins classer et sélectionner ses espaces de vie, ses rencontres, ses relations, etc. faisant en sorte, inconsciemment, de vivre un maximum dans la sécurité (réelle ou fantasmée) de l'entre-soi. Imaginez-vous dans une soirée ou dans une réunion où vous ne connaissez personne : naturellement, vous aurez tendance à repérer les personnes « qui vous ressemblent le plus » et à vouloir les rejoindre. La rencontre de l'autre, le respect de la différence, l'accueil de la diversité ne sont pas des démarches et comportements inhérents à l'Histoire et aux histoires humaines. Le rapport à l'altérité demande un effort pour beaucoup d'entre nous.

Comme on peut le voir dans la première phase de l'exercice ci-dessus, la notion de « mixité » est étroitement liée, dans le langage courant et dans les représentations, à une distinction des êtres humains *sur la base du sexe biologique*, ce que confirment plusieurs définitions de dictionnaires.

Or, étymologiquement, le mot mixité vient du latin « mixtus » qui signifie *mêlé* ou *mélangé*. La mixité évoquerait donc plus largement toute situation qui comprend deux ou plusieurs éléments estimés de nature différente, donnant lieu à de l'hétérogénéité (à la différence de l'homogénéité où tout est identique, toujours selon les critères de comparaison choisis).

*« Caractère d'un groupe, d'une équipe, d'un établissement scolaire comprenant des personnes des deux sexes. »*

*Dictionnaire Larousse en ligne, consulté en décembre 2024.*

*« Mixité : Ensemble qui est formé de plusieurs ou de deux éléments différents ; qui comprend des personnes des deux sexes. La répartition n'est pas obligatoirement égale, exemple : l'école mixte. Il peut y avoir, dans une assemblée 99 femmes et 1 homme et on dira que la composition de l'assemblée est mixte. »*

*Le P'tit abécédaire de l'égalité des femmes et des hommes, La Boucle (France), 2009.*

*« La mixité, en général, désigne la présence ou le contexte d'individus des deux genres sexuels dans un groupe ou un concept donné. »*

*Wikipédia, consulté en décembre 2024.*

Un « groupe mixte » peut donc s'entendre comme « hétérogène » au regard de différents critères.

- **La mixité de sexes :** en mélangeant garçons/filles – femmes/hommes – mâles/femelles, sur base des normes en vigueur pour identifier le sexe biologique.<sup>1</sup>
- **La mixité de genre :** en créant une diversité sur base de l'identité de genre, de l'expression de genre, de l'orientation sexuelle.
- **La mixité des âges :** en faisant se rencontrer enfants, jeunes et adultes, des seniors et des juniors, mais aussi se croiser l'expérience et l'inexpérience.
- **La mixité culturelle :** en créant une diversité sur base des nationalités, des origines, des croyances philosophiques ou religieuses.

- **La mixité de territoire :** en créant une diversité selon l'habitat des personnes, urbain/rural, populaire/bourgeois, historique/moderne, fortement peuplé ou non.
- **La mixité sociale :** « Cohabitation, dans une zone géographique ou une collectivité donnée, d'individus ayant des origines ethniques, sociales, culturelles différentes » (Dictionnaire Larousse en ligne, consulté en novembre 2024).
- **La mixité « handivalide » :** en faisant se rencontrer des personnes en situation de handicap et des personnes valides, dans le cadre d'activités culturelles, sociales, sportives.

Ainsi, la notion de mixité recouvre de multiples dimensions, touchant à la rencontre des différences entre les êtres humains.

*« Le thème de la mixité touche à des questions profondes sur ce qui constitue notre société. L'activer, c'est aussi concrétiser un apport majeur du handicap : une société « mixte » et ouverte à la différence est plus riche, plus solidaire, plus humaine. Le handicap, lorsqu'on lui laisse sa place et que l'on s'ouvre à lui, est un éclaireur d'humanité. »<sup>2</sup>*

*Le Comité national Coordination Action Handicap, France.*

Selon vous, les modes d'organisation de la pratique sportive sur votre terrain poursuivent-ils un objectif de mixité ? Et si oui, de quel(s) type(s) de mixité ?

Y a-t-il des activités, des infrastructures ou des disciplines sportives organisées dans votre commune, dont les objectifs visent notamment à faire se rencontrer différents publics de manière décroisée et à créer du lien social ? Ou bien les activités sont-elles principalement organisées de manière à toucher un public-cible et à répondre à ses besoins spécifiques : les seniors, les personnes en situation de handicap, les jeunes du quartier... ou les femmes ?

<sup>1</sup> N'hésitez pas à aller (re)voir le Perso-Genre du début de cette publication et à consulter le lexique dans les annexes.

<sup>2</sup> <https://www.ccah.fr/CCAH/La-citoyennete-c'est-pour-tous/Actionner-les-leviers-de-citoyennete/Favoriser-le-vivre-ensemble-et-la-visibilite>

Dans la suite de la réflexion du groupe de travail, même s'il aurait été intéressant de nous pencher sur les autres formes de mixité, nous avons centré les échanges de pratiques et les analyses de terrain sur la mixité et la non-mixité de sexes, en tant que principe organisateur de la pratique sportive en général, comme nous le verrons plus loin, et en lien avec notre objet de travail « Genre et pratique sportive ».

Il a ainsi été proposé aux participant·e·s de réaliser une forme d'état des lieux de leur commune, en croisant leurs représentations et les informations dont ils·elles disposaient. Pour ce faire, un questionnaire leur a été distribué, intitulé « **État des lieux de la mixité de sexes dans notre commune/dans nos structures par rapport à la pratique sportive** ». Chacun·e a pris un temps pour le compléter, avant de croiser ses réponses avec celles de ses collègues et/ou de les partager au sein du groupe de travail.

Dans un second temps, il est important de quitter le niveau du ressenti pour confronter les représentations (individuelles et collectives) aux chiffres et aux éléments factuels. Analyser la réalité au départ de témoignages (évaluations et retours des équipes de terrain, sondages du public, questionnaires de satisfaction, etc.) et de données quantitatives (statistiques, taux de fréquentation, taux de satisfaction, nombre d'affiliations, etc.) permet d'objectiver les choses, de visibiliser et de rendre tangibles de potentielles difficultés, des dysfonctionnements, voire des traitements discriminatoires.

Ce questionnaire d'état des lieux est disponible dans son entièreté dans la rubrique « Annexes » à la fin de cette publication : n'hésitez pas à vous l'approprier et à l'adapter à votre terrain, à votre infrastructure ou à votre réalité communale, individuellement ou en équipe.

Avant de se lancer dans la réflexion sur la mise en œuvre de la mixité sur un territoire et dans des pratiques, il est en effet intéressant, au sein d'une équipe, d'une fédération ou d'un conseil communal par exemple, de faire émerger les représentations de chacun·e et de les confronter. Quelles sont mes représentations sur la manière dont cela se passe actuellement sur le terrain ? Est-ce que ce sont les mêmes représentations chez mes collègues ou ma hiérarchie ? Et si non, comment expliquer ces ressentis différents ?

Les réponses au questionnaire ont fait émerger plusieurs visions de l'organisation en mixité des activités sportives. Ainsi, à **la première question « Selon vous, quel est le pourcentage de filles/femmes et de garçons/hommes qui fréquentent régulièrement vos structures/vos activités/vos clubs sportifs ? »**, différentes réalités se sont confrontées : s'agit-il de quantifier le taux de fréquentation (d'une infrastructure, d'un club...) ou bien la pratique réelle en mixité ? En effet, un club sportif, par exemple, peut avoir un taux de fréquentation relativement paritaire entre les filles-les femmes et les garçons-les hommes, sans pour autant qu'aucune activité soit proposée en mixité, ni que les espace-temps soient partagés. Le questionnaire d'état des lieux fait ainsi se croiser des représentations *quantitatives* (données chiffrées, taux de fréquentation, etc.), mais également *qualitatives*, sur la manière dont les choses sont organisées, sur ce que provoquent les modes d'organisation, sur les relations, etc. Ce qui est la manière la plus complète d'appréhender l'analyse d'une situation.

**La troisième question « Y a-t-il des occupations d'espaces, clubs ou structures sportives que vous percevez clairement comme mixtes et comme non-mixtes sur votre territoire communal? » et la quatrième question « Y a-t-il des activités sportives/des actions à destination du public que vous percevez clairement comme mixtes et non-mixtes? » ont amené les participant·e·s à identifier et à quantifier l'offre sportive communale.**

Pour ce faire, un autre outil, uniquement quantitatif celui-là, leur a été proposé, qui se présentait comme suit :

## COMMUNE :

.....

---

**Sport pratiqué**

---

**Individuel**

---

**En équipe**

---

**Par les garçons/les hommes**

---

**Par les filles/les femmes**

---

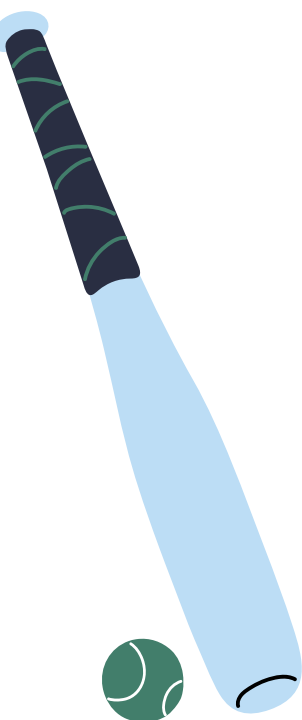
**En mixité**

---

**Mode d'organisation**  
(pratique libre, clubs privés ou communaux, ADEPS, fédérations...)  
d'organisation

---

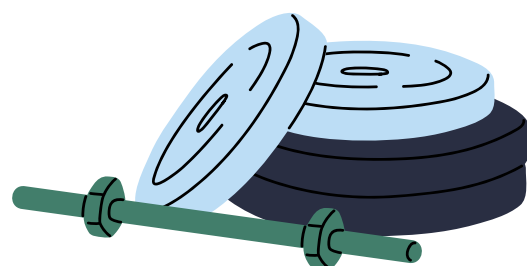
Au regard des personnes présentes, on a ainsi pu recenser une moyenne de quinze sports différents proposés par commune, certaines communes pouvant aller jusqu'à vingt-cinq disciplines sportives. Voici un relevé non exhaustif des activités identifiées : arts martiaux, athlétisme, aviron, badminton, baseball/softball, basket-ball, boxe, course, danse, échecs, escrime, fitness, football, football américain, frisbee, gymnastique, GRS, handball, hockey, judo, Krav Maga, marche, mini-foot, mini-golf, multisports, natation, padel, parcours, pétanque, qi gong, rugby, skateboard, taekwondo, tennis, tennis de table, tir à l'arc, volley-ball, water-polo, yoga... et même sabre laser !



Comme cette énumération le laisse supposer, les modes d'organisation sont également très diversifiés : à l'extérieur ou à l'intérieur, entre les clubs sportifs privés ou les clubs sportifs communaux, les activités proposées et encadrées par l'ADEPS ou les fédérations, la pratique libre avec ou sans location/réservation de terrain ou de salle, les agora spaces, les skate-parks et les parcours santé... Pas toujours facile de s'y retrouver !

Quant à la pratique en mixité ou en non-mixité de sexes sur le territoire communal, les enjeux du sport-compétition se sont rapidement invités dans les échanges et les réflexions du groupe, avec le constat que la pratique mixte est plus fréquente dans le sport-plaisir que dans les compétitions organisées par les clubs ou les fédérations. Serait-il plus facile d'envisager la pratique en mixité de sexes quand il n'est pas question de résultats, de victoires et de médailles ? Autrement dit, la mixité est-elle perçue par certain·e·s (chez les coaches, dans les clubs, les fédérations, à l'ADEPS, mais également dans les instances internationales...) comme un frein à la performance ? Et ce, dans le cadre du sport amateur, mais surtout du sport professionnel, où les enjeux financiers, médiatiques et même politiques peuvent être colossaux.

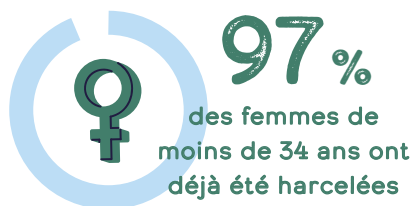
De manière générale, les difficultés pointées pour plus de mixité, par les acteurs et actrices de terrain, sont de différents ordres : historiques (une « habitude » de la pratique masculine, des héritages de fonctionnements et de privilèges difficilement négociables...), économiques (manque de moyens, d'infrastructures et de terrains... au détriment des équipes féminines, souvent tributaires des désistements des équipes masculines), organisationnels (horaires attribués de manière inéquitable, manque de vestiaires et de douches pour envisager une pratique en mixité...) et culturels (séparation des hommes et des femmes pour répondre à des demandes d'une partie du public ou des bénéficiaires...).



## 5.2. ÉCLAIRAGES THÉORIQUES, ANALYSES ET PRATIQUES DE TERRAIN

### → La mixité n'est pas synonyme d'égalité

Nous vivons dans une société mixte, dans le sens où les filles et les garçons, les hommes et les femmes, fréquentent les mêmes espaces publics (la rue, les parcs, les transports en commun, les magasins, les cafés et restaurants, etc.), sont présent·e·s dans la plupart des mêmes espaces de travail et se partagent en grande majorité l'espace privé que représente le foyer. Mais il serait illusoire de croire que cette mixité de fait dans notre société se passe au mieux et qu'elle est source de traitements égalitaires et d'épanouissement. Particulièrement pour les filles et les femmes. L'espace public reste ainsi un espace majoritairement masculin : la rue, le quartier, les bancs, le métro... appartiennent aux hommes et certains s'arrogent très régulièrement le droit de faire des rappels à l'ordre aux filles et aux femmes qui osent empiéter sur leur territoire. Comme l'a confirmé une enquête en décembre 2023 : 95 % des femmes interrogées se sentent régulièrement en insécurité dans les rues belges, 80 % ont déjà été témoins de faits de harcèlement dans l'espace public et 97 % des femmes de moins de 34 ans ont déjà été harcelées.



L'espace professionnel reste quant à lui un lieu de clivages et de discriminations : les filières scolaires consciemment ou inconsciemment cataloguées « pour les filles » ou « pour les garçons », particulièrement dans l'enseignement qualifiant ; la répartition inégalitaire des postes à responsabilité qui fait qu'en Belgique, les femmes ne sont que 14 % des membres des comités de direction des grandes entreprises ; le sexisme sur le lieu de travail, qui impacte considérablement la vie des victimes. Dans une étude de 2016

de l'ASBL JUMP, 94 % des femmes interrogées ont déclaré vivre du sexisme au travail et 80 % d'entre elles ont été confrontées au « manterrupting » et au « mansplaining » : leurs collègues masculins les interrompent constamment en réunion et leur expliquent de manière condescendante ce qu'elles savent déjà (parfois même mieux qu'eux). 83 % des femmes interrogées ont subi des blagues sexistes au travail et 72 % des regards intrusifs ou des gestes déplacés. Quant à la discrimination salariale, les récents chiffres de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, publiés annuellement sur base des données de l'Office National de Sécurité Sociale, indiquent un écart salarial de 7 % avec correction pour la durée de travail et de 19,9 % sans cette correction.

Pour ce qui concerne l'espace privé, la répartition des tâches domestiques reste encore très inégalitaire. En 2020, le rapport de l'Institut européen pour l'égalité des genres indiquait que 80 % des femmes faisaient la cuisine ou le ménage au moins une heure chaque jour, contre 36 % des hommes. En 2023, les chiffres ont évolué : 68 % des femmes s'occupent tous les jours du ménage et de la cuisine, contre 43 % des hommes. Si les taux d'emploi des femmes et des hommes tendent à se rejoindre ces dernières années, l'évolution du partage des tâches à la maison est donc très lente.

Dans notre société, encore aujourd'hui, les rôles et tâches assignés aux hommes et aux femmes sont donc différents, que cela soit dans la vie professionnelle ou dans la vie privée. Mettre en place des activités ou des espaces mixtes n'induit pas automatiquement une égalité entre les filles et les garçons, les hommes et les femmes. L'égalité ne découle pas de l'instauration de la mixité, mais nécessite une réflexion sur le cadre posé, sur les règles de vie, sur le fonctionnement en groupe, la répartition des rôles, tâches et fonctions, sur l'accessibilité aux informations, au matériel et aux équipements, sur la répartition des espace-temps, des espaces de parole et de décision, etc.

« La discrimination basée sur le genre condamne souvent les femmes à des emplois précaires et mal rémunérés et ne permet qu'à une faible minorité d'entre elles d'atteindre des postes élevés. Elle restreint également l'accès des femmes aux actifs économiques tels que les terres et les emprunts. Elle limite leur participation à l'élaboration des politiques économiques et sociales. Et enfin, du fait que les femmes se chargent de l'essentiel des tâches ménagères, il ne leur reste souvent que peu de temps pour exploiter de nouvelles perspectives économiques. »

ONU Femmes : [www.unwomen.org/fr](http://www.unwomen.org/fr)

→ **Différentes manières d'organiser les activités en mixité aux visées et implications très différentes**

Quand on évoque des pratiques en mixité de sexes dans un groupe, dans une équipe de travail ou dans un club sportif, il est important d'analyser les modalités concrètes de leur mise en œuvre. On peut distinguer ainsi trois modèles, dont certains sont plus émancipateurs que d'autres, permettant davantage de sortir des assignations de genre.

• **La mixité de coexistence (ou de juxtaposition)**

C'est la présence dans un même lieu d'hommes et de femmes, de garçons et de filles, mais occupé·e·s à des activités, des tâches et des fonctions différentes, attribuées à chacun des sexes. Les filles vont pratiquer la danse, les garçons le foot; l'animatrice va préparer son atelier de cuisine, l'animateur son atelier de menuiserie. Les un·e·s et les autres se croiseront à certains moments dans le lieu, mais les interactions seront limitées et les vécus peu partagés. Il s'agit en réalité d'une non-mixité de fait. Sur le terrain, c'est la situation typique où le taux de fréquentation est plutôt équilibré (45 % filles - 55 % garçons, par exemple), indiquant que les deux sexes sont donc présents dans la structure, mais une analyse plus fine des modalités organisationnelles peut faire apparaître qu'en réalité, les filles et les garçons, les femmes et

les hommes, ne se rencontrent pas : les horaires, les activités, les locaux et même les temps festifs/informels sont séparés. Ce type de mixité de coexistence, faite de croisements, est la plus présente dans beaucoup de Centres de Jeunes, d'infrastructures ou de clubs sportifs.

• **La mixité aménagée (sur base des qualités et compétences supposées innées de l'un ou l'autre sexe)**

Les filles et les garçons, les hommes et les femmes, sont présent·e·s au même moment dans un lieu, pratiquent la même activité ou occupent la même fonction, mais sans être investi·e·s des mêmes tâches et des mêmes responsabilités, souvent sous le prétexte d'une prétendue complémentarité. Pour la création d'un spectacle théâtral, les garçons vont monter la structure en bois que les filles vont décorer; pour la réalisation d'un film, les filles vont être chargées de l'écriture du scénario et les garçons de la partie technique; dans le fonctionnement d'équipe, on comptera sur l'éducatrice pour écouter, consoler, soigner ou reconforter les jeunes, on comptera sur l'éducateur pour recadrer, mettre les limites, sévir ou punir; l'animatrice sportive sera référente du groupe des jeunes enfants, l'animateur sportif s'occupera du groupe des ados. La mixité aménagée fait donc se rencontrer des filles et des garçons, des hommes et des femmes, autour d'un même projet,

mais avec un traitement différencié des un·e·s et des autres, en fonction des compétences et des attentes projetées sur les un·e·s et les autres. Sur le terrain, les dynamiques de mixité aménagée sont difficiles à repérer, parce qu'au premier abord, on peut avoir l'impression que filles et garçons, hommes et femmes, sont réellement ensemble et en train de faire les mêmes choses. Dans le cadre de la pratique sportive, la question de la mixité aménagée se jouera dans la répartition des postes au sein d'une équipe, mais aussi dans la répartition des tâches entre coaches masculin et féminin, par exemple.

- **La mixité de coopération (ou égalitaire)**

Il s'agit d'une vraie relation et d'une répartition équilibrée des rôles et tâches entre hommes et femmes, filles et garçons, au sein d'un lieu, d'une structure, d'une équipe ou d'une institution. Il est question pour chacun·e de pouvoir poser de vrais choix : non pas en fonction de ce qu'on est censé·e aimer faire ou bien faire, ni en fonction des stéréotypes véhiculés dans la société, mais selon ce que chacun·e a réellement envie de pratiquer et d'expérimenter. Sur le terrain, la mixité égalitaire implique l'acquisition et le partage de compétences au sein d'une équipe d'encadrement, afin de pouvoir se répartir les choses de manière non genrée, mais aussi non figée. Une activité ou une discipline sportive pourra ainsi être animée indifféremment par un·e coach masculin ou féminin ; l'animatrice pourra proposer des activités cataloguées « masculines » aux ados (filles et garçons) et l'animateur prendre en charge le groupe des jeunes enfants, donnant à voir par la même occasion différents modèles identificatoires intéressants aux enfants et aux jeunes.

→ **La mixité n'est pas source d'égalité si elle n'est pas réfléchie**

La non-mixité non plus. La nécessité d'espaces non-mixtes dans une société (ou dans une institution) témoigne souvent de l'incapacité de ladite société à garantir un vivre-ensemble satisfaisant et sécurisant pour chacun·e. Nous l'avons vu dans ce qui précède, la mixité égalitaire nécessite de réfléchir aux conditions de sa mise en œuvre, car la simple coexistence d'individus de sexes différents n'est pas source d'égalité. Il peut être alors tentant de penser qu'il est plus simple de séparer les hommes et les femmes, les garçons et les filles, mais aussi que l'espace non-mixte va d'office leur offrir un espace plus sécurisant et bienveillant. Or, si aucun cadre de fonctionnement n'est posé, la non-mixité n'est absolument pas garante d'une plus grande convivialité, d'empathie ou d'écoute bienveillante. Sans règles communes, sans espaces de régulation, un groupe va automatiquement générer ses propres normes et le risque est grand de voir apparaître d'autres rapports de domination que les rapports de genre. Être « dans l'entre-soi », cela ne suffit pas à garantir le respect et la place de chacun·e dans le groupe : la moquerie ou la stigmatisation peuvent se porter sur la couleur de peau, la religion, une difficulté de langage, une différence socio-économique, le surpoids, un « défaut » physique, etc.

→ **La mixité et la non-mixité de sexes s'organisent sur base d'une vision binaire et hétéronormée de la société**

Quand on évoque les questions de mixité ou de non-mixité, à l'école, au travail ou dans les disciplines sportives pour l'organisation d'activités, de tournois ou de grandes compétitions, il est quasi exclusivement fait référence à des critères basés sur le sexe biologique. Pour déterminer ce qui est « masculin » ou « féminin », la pratique sportive est en effet organisée autour du principe de la *bicatégorisation* par sexe, qui consiste

à classer les êtres humains en deux groupes clivés, pensés comme groupes « naturels », universels et anhistoriques. Une classification qui est censée refléter une réalité biologique binaire, remise pourtant en cause depuis les années 1980 par de nombreuses recherches scientifiques pluridisciplinaires (biologie, neurosciences, génétique, anthropologie, sexologie, etc.), qui tendent à démontrer que même « la nature » n'est pas si binaire qu'on veut nous le faire croire. Par exemple, les caractéristiques sexuelles ne sont pas « masculines » ou « féminines » : le chromosome Y n'est pas un chromosome « masculin », car tous les hommes ne possèdent pas de chromosome Y et certaines femmes en ont également un. L'œstrogène n'est pas non plus une hormone « féminine », car elle est présente également chez les hommes. On observe de nombreuses variations entre les êtres humains et au sein des groupes d'hommes et de femmes : les variations innées au niveau des organes reproducteurs et des caractéristiques sexuelles touchent environ 1 personne sur 60, même si certaines sont beaucoup plus fréquentes que d'autres. L'hypospadias (l'ouverture de l'urètre ne se situe pas à l'extrémité du pénis) concerne environ 1 garçon ou homme sur 300 ; 1 homme sur 750 présente un chromosome X supplémentaire ; 1 femme sur 2 500 possède un seul chromosome X ; environ 1 fille sur 4 500 naît sans utérus.

Dès les années 30, des sportives participant à des épreuves d'athlétisme ont fait l'objet de campagnes de dénigrement très violentes en raison de morphologies jugées trop masculines, avec « trop de muscles, des épaules baraquées ou trop carrées, pas assez de poitrine », etc. Ces athlètes femmes se rapprochaient des hommes non seulement par le physique, mais aussi par les performances, leurs records réduisant de plus en plus l'écart entre sportifs et sportives. Plutôt que de remettre en cause l'existence de différences binaires biologiques « naturelles » entre les sexes et la bicatégorisation par sexe, les instances sportives ont préféré émettre des doutes quant au sexe biologique de ces sportives, les soumettant à divers contrôles médicaux, pour la plupart très humiliants. Plus tard, en

1966, un « test de féminité » a été formalisé et imposé par le comité de la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) afin de contrôler le sexe des concurrentes et de s'assurer que « celles-ci ne bénéficient pas d'avantages physiques que les femmes ne sont pas censées posséder ». Toujours en cours aujourd'hui, certains tests de féminité créent régulièrement la polémique et sont sujets à de nombreuses critiques, y compris au sein du corps médical, pour leur caractère intrusif et violent vis-à-vis des sportives, pour leur manque de fiabilité et leur subjectivité.

La bicatégorisation par sexe dans la pratique sportive peut donc être une source de discrimination et de souffrance pour *les personnes intersexes*, qui ne correspondent pas aux normes médicales en vigueur servant à déterminer ce qui fait « un vrai homme » et « une vraie femme », mais elle malmène aussi la place *des personnes transgenres* dans la pratique sportive. Sujet de controverses, depuis le milieu du 20<sup>e</sup> siècle, le débat se centre en réalité principalement sur l'inclusion des femmes trans dans les compétitions. Même si les diverses études scientifiques menées, soit ne permettent pas de trancher, soit concluent à une absence d'avantages pour les femmes trans au niveau sportif, de nombreuses fédérations sportives, au niveau national ou international, les excluent, argumentant notamment sur des risques de blessures accrus pour leurs adversaires. En 2023, une méta-analyse, commandée par le « Centre canadien pour l'éthique dans le sport » a étudié toute la littérature scientifique publiée entre 2011 et 2021 concernant les femmes trans et leur participation à des sports de haut niveau. Elle a montré que les femmes trans n'ont pas d'avantages significatifs dans les compétitions sportives d'élite et précise qu'au contraire des facteurs sociaux (comme la nutrition, le repos, la qualité et les conditions de l'entraînement, etc.), les facteurs biomédicaux ne présentent pas obligatoirement un avantage. Pourtant, quand les athlètes trans sont incluses, elles sont soumises à de nombreuses contraintes, pouvant différer entre les pays et entre les fédérations nationales et internationales : taux de testostérone contrôlé, prise

d'hormones féminisantes depuis la puberté, chirurgie de réassignation sexuelle effectuée, gabarit suffisamment petit, etc. Les hommes trans, quant à eux, sont parfois obligés de produire une décharge juridique concernant le risque de blessures, un certificat d'aptitude ou une justification médicale à leur prise de testostérone, afin qu'elle ne soit pas considérée comme un produit dopant.

Enfin, comme expliqué précédemment, la nécessité de contacts physiques rapprochés dans la pratique de nombreux sports (placages, immobilisations, blocages,

clés ou encore coups...) induit dans la représentation fantasmée de nombreuses personnes une sexualisation de ces gestes pourtant techniques, reflet d'une vision hétéronormée de la société. Cette injonction implicite à l'hétérosexualité fait beaucoup de mal aux sportifs et sportives homosexuel·le·s, souvent contraint·e·s de cacher leur orientation sexuelle, sous peine de se voir mettre à l'écart ou de subir des violences. Le monde sportif a encore un gros travail de sensibilisation à faire pour lutter contre l'homophobie qui gangrène ses vestiaires, comme nous le verrons dans l'un des chapitres suivants.

*« Sur les terrains sportifs, on pourrait bien être sur le lieu d'une impossible égalité. Pas tant par le décalage historique qui sépare l'appropriation masculine des pratiques de l'appropriation féminine de ces mêmes pratiques, mais par le fait que dans le sport se jouent non seulement des apprentissages de techniques, de savoirs, de savoir-faire, mais, en première et ultime instance, des identités. D'homme et de femme. »*

*Catherine Louveau*





# SUR LE TERRAIN



## Pourquoi valoriser la mixité de sexes dans la pratique sportive ? Pourquoi promouvoir davantage de mixité sur le terrain ?

Il est fondamental de se poser ces questions, individuellement, en équipe et institutionnellement, avant d'entamer toute démarche, au risque de ne pas réfléchir suffisamment aux implications concrètes et de ne pas anticiper les conséquences d'une modification structurelle (historique, organisationnelle, culturelle) de cette ampleur.

### Pistes de réflexion et d'action

Met-on en place davantage de mixité pour répondre à une demande du public ? À une injonction des pouvoirs subventionnants et du politique ? Pour répondre à des contraintes budgétaires ou organisationnelles (partage de terrain, d'équipement...) ? Pour compenser un déficit de participants dans l'équipe masculine, qui met à mal la poursuite des activités de cette équipe ou sa participation à des compétitions ? Pour encourager le sport pour toutes et tous, mettre en avant le sport-plaisir ? Pour promouvoir des valeurs d'inclusion, de respect et d'égalité ? Toutes ces motivations peuvent être entendables, mais ne reposent cependant pas sur les mêmes enjeux et ne visent pas les mêmes objectifs. Si les motivations sont creuses et vides de sens, qu'elles

ne reposent que sur des injonctions extérieures ou des considérations organisationnelles, le risque est grand qu'au premier obstacle ou à la première critique, on en revienne au système antérieur en proclamant que la mixité « ne marche pas ».



## Quelle forme de mixité souhaite-t-on mettre en place ?

Au-delà de se demander pourquoi proposer davantage de mixité, il est aussi important de clarifier de quelle mixité on parle et quel est le modèle que l'on souhaite promouvoir. Nous l'avons vu dans ce qui précède, toutes les pratiques en mixité ne reposent pas sur les mêmes valeurs et ne provoquent pas les mêmes dynamiques entre filles et garçons, hommes et femmes. Certains modèles sont plus émancipateurs que d'autres, qui au contraire vont renforcer les assignations de genre.

### Pistes de réflexion et d'action

Vouloir plus de mixité dans une discipline ou dans une structure, est-ce « juste » envisager d'augmenter le taux de participation global des filles et des femmes ? Ou est-ce vouloir qu'hommes et femmes, garçons et filles, pratiquent ensemble les mêmes activités ? Favoriser la mixité, est-ce valoriser davantage les disciplines pratiquées par les filles et les femmes (gymnastique, yoga, danse...) au regard des disciplines pratiquées par les garçons et les hommes (foot, boxe, arts martiaux...) dans une commune ? Par exemple, accorder aux équipes féminines et aux « sports

féminins » les mêmes attentions médiatiques et le même soutien financier et logistique... sans nullement remettre en question le caractère stéréotypé des disciplines pratiquées par les unes et les autres. Est-ce encourager davantage les filles et les femmes là où elles sont déjà attendues ou bien est-ce élargir l'offre des pratiques sportives qui leur sont proposées ? Et si on ouvre aux femmes l'accès à une discipline sportive traditionnellement pratiquée par les hommes, comme la boxe ou le football, est-ce dans la perspective qu'elles s'entraînent dans un espace-temps qui leur est dédié ? Ou bien est-ce les inviter à rejoindre leurs collègues masculins ?

#### ! Points d'attention

Dans tous les cas, cela doit s'accompagner d'une solide réflexion sur les conditions de l'entraînement, sur la posture du ou de la coach, sur la transmission des techniques, des compétences et des expériences, sur le partage des rôles et des tâches, sur les règles de fair-play et de vivre-ensemble au sein du groupe... En résumé, quand il s'agit de « s'ouvrir davantage à la mixité » dans une infrastructure, un club ou une fédération, est-ce que l'on parle d'envisager tous les sports pratiqués en mixité ou bien est-ce qu'on parle d'un sport genré qui, à un moment donné, s'ouvre à l'autre sexe ?

#### ! Points d'attention

Comme vous l'aurez noté, dans ce qui précède, il est davantage question d'une pratique sportive cataloguée « masculine » qui s'ouvre aux filles et aux femmes, que l'inverse. Dans la réalité, comme les chiffres disponibles l'attestent, les garçons-les hommes pratiquent davantage de sport en général et dans davantage de disciplines différentes que les filles-les femmes, qui sont cantonnées dans une palette plus restreinte. Il n'empêche, l'ensemble de ces questionnements et de ces points d'attention est bien entendu parfaitement valable pour le cas où un garçon-un homme souhaiterait participer à une activité sportive traditionnellement cataloguée comme « féminine » : comment est-il accueilli et accompagné, comment sont perçues ses motivations et ses capacités, etc.



### La pratique en non-mixité peut être une étape nécessaire et un outil intéressant

Il est important de sortir du jugement de valeurs ou de l'opinion personnelle (« c'est bien, ce n'est pas bien... ») pour se poser la question du sens et de la visée éducative ou sociale de la pratique sportive en mixité ou en non-mixité. Pourquoi mettons-nous en place des activités sportives mixtes ou non-mixtes ? Ce que cela permet et ce que cela empêche, pour les unes et pour les autres ? À quels besoins (et aux besoins de qui) cela répond-il ? Particulièrement, quand une discipline sportive traditionnellement assignée à un sexe devient accessible à l'autre sexe, il peut être contre-productif d'envisager d'emblée une pratique en mixité. En effet, l'expérience et la technique pencheront plus vraisemblablement du côté de ceux ou de celles qui ont une plus longue pratique, risquant de créer des déséquilibres au sein du groupe, des comparaisons inéquitables, voire des relégations, des moqueries et des discriminations.

#### ! Pistes de réflexion et d'action

L'entraînement en non-mixité peut permettre au groupe de filles (ou au groupe de garçons) d'acquérir les compétences techniques nécessaires, d'avoir un réel accès aux engins, aux équipements et au terrain, d'acquérir de plus en plus d'assurance et de renforcer leur estime d'elles-mêmes. En ce sens, la pratique en non-mixité peut être un vrai outil d'empowerment, qui permettra de tendre plus sereinement et plus équitablement vers une pratique en mixité par la suite... si l'occasion est en donnée.



## Viser une pratique inclusive au sein d'une structure, d'un groupe, d'une équipe

Si l'on souhaite proposer un autre modèle que celui fondé sur la bicatégorisation de sexe, si l'on veut fonctionner autrement qu'en séparant d'emblée les garçons et les filles, les femmes et les hommes (souvent sans trop savoir pourquoi mais « parce qu'on a toujours fait comme cela »), si l'on veut permettre la rencontre de toutes et tous, également des personnes qui ne se reconnaissent pas dans les catégories binaires « masculin-féminin », il est important d'envisager préalablement différents éléments constitutifs de cette démarche .



### Pistes de réflexion et d'action

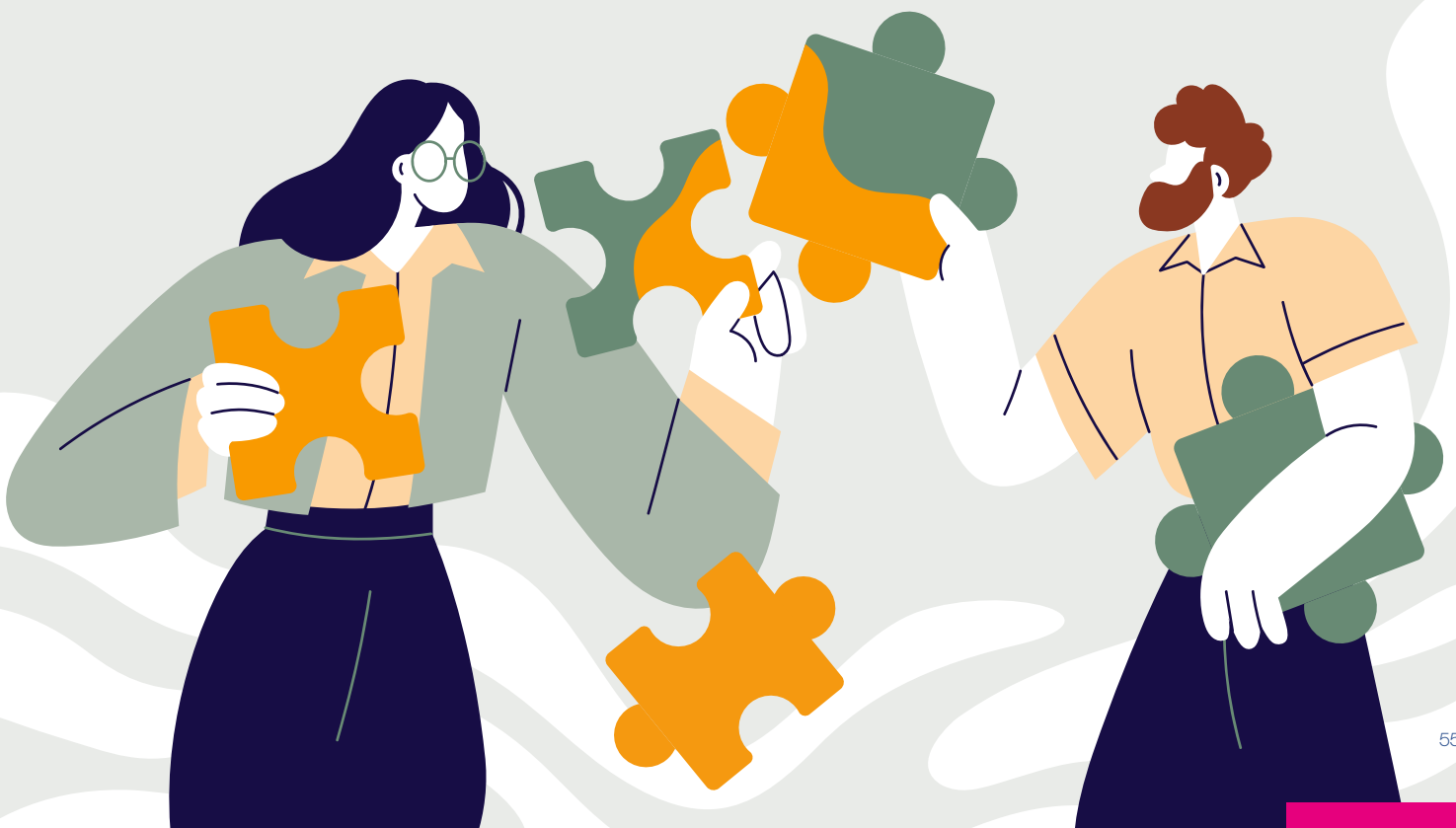
- **La communication :** aux usagers et usagères, aux partenaires, au grand public, sans oublier l'ensemble des acteurs et actrices de terrain – informer, mettre du sens, donner des arguments, s'appuyer sur des valeurs et des principes, anticiper les questions, les éventuelles craintes et résistances.
- **La formation :** passer de pratiques en non-mixité à la mixité et à l'inclusion ne s'improvise pas, cela nécessitera pour certain·e·s d'acquérir d'autres compétences de gestion de groupe ou de communication et surtout, une réflexion sur sa posture professionnelle, afin qu'elle ne soit pas source de traitements différenciés, voire discriminants.
- **Les aménagements :** avoir une réflexion sur la répartition et l'aménagement des espaces, tels que les vestiaires, douches, toilettes... sont-ils collectifs ou individuels ? Génrés avec des pictogrammes « hommes » et « femmes » ou non génrés, accessibles à tous et toutes ?
- **Le cadre, les règlements :** comment sont garantis la sécurité et le bien-être de chacun·e dans l'ensemble des espaces et des activités ? Une charte de bonne conduite ou un règlement, dont le non-respect peut entraîner des sanctions ?



### Autres pistes de réflexion et d'action

- Mettre en place et garantir un cadre sécurisant pour toutes et tous, dans le respect des différences de chacun·e. Un cadre formalisé qui n'autorise aucune attitude, ni aucun comportement raciste, sexiste, homophobe ou transphobe (même pour blaguer).
- Promouvoir les bénéfiques et les valeurs du sport, telles que la promotion de la santé, le fair-play, le respect de l'adversaire, etc. bien avant la compétition et le résultat. Tenir compte de l'éthique des sportives et sportifs et de l'équipe, tout autant que de leurs performances.
- Demander à chacun·e comment il·elle souhaite être appelé·e dans le groupe (par son prénom, par un diminutif, par un surnom si son prénom ne lui plaît pas ?) et le pronom personnel choisi.
- Pour favoriser la rencontre, la transmission des techniques, le partage des expériences, avoir une attention à la constitution des équipes lors des activités et des entraînements, en veillant à leur hétérogénéité et à une répartition équilibrée des compétences.
- Il est prouvé qu'il est plus facile de mettre en place une mixité égalitaire quand l'activité proposée n'est pas traditionnellement et culturellement associée à l'un ou l'autre sexe. Proposer des disciplines innovantes (comme le Kin-Ball, le teqball ou le packraft), des disciplines moins assignées (la marche, la course, l'escalade...) ou des activités non génrées (un jeu de ballon plutôt que du foot dans une activité avec des enfants ou des jeunes, par exemple) sont des stratégies intéressantes pour permettre à chacun·e de s'essayer, de prendre du plaisir et de trouver sa place.

- Si l'on ouvre à toutes et tous une discipline sportive, assignée dans la société à l'un ou l'autre sexe, veiller à ce que toute personne qui le souhaite puisse y accéder et y prendre une vraie place, sans être ni jugé-e, ni surprotégé-e, ni limité-e dans l'activité. Durant l'activité, ne pas surprotéger la personne, ni la stigmatiser même avec bienveillance (en lui donnant un autre rôle, en l'empêchant de faire la même chose que les autres ou en l'encourageant de manière exagérée). Même si elle le fait « moins bien », lui permettre d'expérimenter, de trouver sa place.
- Éviter toute attitude qui témoignerait du côté « anormal » d'une situation: une fille qui s'inscrit à l'entraînement de boxe, un garçon qui participe au cours de danse, ne pas les sous-estimer, ne pas non plus témoigner d'un enthousiasme débordant, ni les féliciter exagérément.
- Réagir en cas de remarques, ne cautionner ni les moqueries, ni les blagues sexistes, racistes, homophobes ou transphobes. Ne pas faire comme si on ne voyait ou n'entendait rien, mais au contraire susciter le débat, faire s'exprimer les malaises, les questions... pour en faire quelque chose d'utile pour chacun-e. Si nécessaire, se référer au cadre et au règlement pour mettre en place une réparation ou une sanction.



## POUR ALLER PLUS LOIN

### ARTICLES

- IEFH. *La conciliation entre vie professionnelle et vie familiale encore fortement marquée par le genre*. Bruxelles, 2020. [https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/pb-combinatie-cijfers2020\\_fr.pdf](https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/pb-combinatie-cijfers2020_fr.pdf).
- IGVM. *Jonge moeders doen tweemaal vaker toegevingen*. Bruxelles, 2020. <https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/pb-combinatie-cijfers2020-nl.pdf>.
- Lecoq, Titiou. *Les instances sportives s'arrogent le droit de définir ce qu'est une femme*. Slate, 2018. <https://www.slate.fr/story/161305/sport-athletisme-regles-competitions-feminines-taux-testosterone-definition-arbitraire-femme-sexe-biologique>.
- Ligue des Familles. *Loisirs dans l'espace public : quelle mixité des enfants ?*, 2019. <https://liguedesfamilles.be/article/loisirs-dans-l-espace-public-quelle-mixite-des-enfants>.
- Université d'Angers. *Bicatégorisation par sexe / binarité*, 2022. <https://moisdugenre.univ-angers.fr/2022/02/24/bicategorisation-par-sexe-binarite/>.
- EPS et Société. *Quel rapport entre mixité et égalité ?*, 2023. <https://epsetsociete.fr/a-propos-de-mixite-et-degalite/>.
- Wikipédia. *Personnes trans dans le sport*. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Personnes\\_trans\\_dans\\_le\\_sport](https://fr.wikipedia.org/wiki/Personnes_trans_dans_le_sport).
- Wikipédia. *Transgender people in sports*. [https://en.wikipedia.org/wiki/Transgender\\_people\\_in\\_sports](https://en.wikipedia.org/wiki/Transgender_people_in_sports).
- Sport et Citoyenneté. *Inclusion des personnes LGBT+ dans le sport : quid des personnes transgenres ?*, 2024. <https://www.sportetcitoyennete.com/articles/inclusion-des-personnes-lgbt-dans-le-sport-quid-des-personnes-transgenres>.
- Fédération Sportive et Culturelle de France. *Choisir les pratiques handivalides*, 2019. <https://www.fscf.asso.fr/actualites/choisir-les-pratiques-handivalides>.

### PUBLICATIONS ET OUTILS

- Anciaux, Stéphanie. *Sport en mixité ou sport au féminin ? De l'intérêt d'éduquer dès le plus jeune âge à l'égalité et au dépassement de la bicatégorisation par sexe*. UCL, 2017-2018. <https://thesis.dial.uclouvain.be/entities/masterthesis/Td185d80-1763-481b-a1b1-d362c946d88b>
- Bohuon, Anaïs. *Sport et bicatégorisation par sexe: test de féminité et ambiguïtés du discours médical*. Nouvelles Questions Féministes, Vol. 27, No. 1, 2008, p. 80. <https://www.jstor.org/stable/40620395>.
- Centre canadien pour l'éthique dans le sport. *Athlètes transgenres féminines et sport d'élite : examen scientifique*. 2023.
- Canadian Centre for Ethics in Sport. *Transgender Women Athletes and Elite Sport: A Scientific Review*. 2023.
- Conseil de l'Europe. *Intégration des personnes LGBT dans le sport - Manuel des bonnes pratiques*, 2016. [https://www.sportanddev.org/sites/default/files/downloads/integration\\_des\\_personnes\\_lgbt\\_dans\\_le\\_sport\\_manuel\\_de\\_bonnes\\_pratiques.pdf](https://www.sportanddev.org/sites/default/files/downloads/integration_des_personnes_lgbt_dans_le_sport_manuel_de_bonnes_pratiques.pdf).
- Defraigne, Victoria. *Les transidentités expliquées à mes parents (et à tous les autres)*. Éd. Mardaga, 2023.
- Europese Commissie. *Naar meer gendergelijkheid in de sport - Aanbevelingen en actieplan van de Expertgroep inzake gendergelijkheid in de sport*, 2022. [https://sport.ec.europa.eu/sites/default/files/2022-07/Factsheet\\_Gender%20Equality%20in%20Sport\\_NL.pdf](https://sport.ec.europa.eu/sites/default/files/2022-07/Factsheet_Gender%20Equality%20in%20Sport_NL.pdf).
- Soralia, *Sports mixtes ou non-mixtes : quelle différence ?*, Femmes Plurielles, n°86, juin 2024.
- Guerandel, Carine. *Le sport fait mâle. Fabrique des filles et des garçons dans les cités*. CLIO, 2007.
- JUMP asbl. *Free your company from sexism*, 2016. <https://jump.eu.com/handbooks/>.
- JUMP asbl. *Libérez votre entreprise du sexisme - Votre guide pour une organisation vraiment inclusive*, 2016. <https://jump.eu.com/handbooks/>.
- Laberge, Suzanne. *Les rapports sociaux de sexe dans le domaine du sport : perspectives féministes marquantes des trois dernières décennies*. Recherches féministes, 2004.
- Lejeune, Roxane. *Les enjeux de la mixité et de la non-mixité*. Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation (CPCP), Analyse 451, mars 2022.

- Les Dévalideuses, « Handi-féminisme. La double non-mixité des Dévalideuses », Cairn Info, 2023 : <https://shs.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2023-1-page-183?lang=fr>
- Louveau, Catherine. *Inégalité sur la ligne de départ : femmes, origines sociales et conquête du sport*. CLIO, 2006.
- Maruejouis, Édith. *Mixité, égalité et genre dans les espaces du loisir des jeunes*. Université Bordeaux III, 2014.
- PRISME-Fédération wallonne LGBTQIA+. *Dossier de recommandations. Les LGBTQIA+phobies dans le sport, en particulier dans le football. Repenser les politiques sportives belges pour une inclusion effective des LGBTQIA+*, 2025. [Prisme\\_RecommandationsPolitique\\_SPORT\\_SITE](#)
- Sport Vlaanderen. *Transgender in de sport - Een informerende en richtinggevende brochure voor sportaanbieders en transgender sporters*, 2016. [Transgender personen in sport.pdf](#)
- Sports LGBT. *La boîte à outils pour l'inclusion des personnes LGBT en milieu sportif*, 2024. <https://sports-lgbt.org/>.

## FILMS ET SÉQUENCES VIDÉOS

- BX1. *Favoriser la mixité dans les activités sportives*, 2017. <https://www.youtube.com/watch?v=kdA2BWOM6Qc>.
- EPS et Société, Nina Charlier. *La mixité, une richesse pour l'EPS*, 2020. <https://www.youtube.com/watch?v=GDMXSDEhWQE>.
- France 2, Édith Maruejouis. *Stéréotypes filles-garçons : préjugés à la récré*, 2015. <https://www.youtube.com/watch?v=SpUoTs7h0yc>.
- Le Monde. *Caster Semenya : histoire d'une athlète hyperandrogène*, 2020. <https://www.youtube.com/watch?v=aL4MT0pj7vk>.
- Play International. *Favoriser la pratique sportive en mixité*, 2021. <https://www.youtube.com/watch?v=t1Iktav0NcE>.
- The National Lottery. *This Girl Can - what about you?*, 2010. <https://www.youtube.com/watch?v=jsPOW7-tEOc>.
- Tout va bien. *Caster Semenya ou comment le sexe est une construction sociale*, 2022. <https://www.youtube.com/watch?v=DFMvsiNXiUE>.

# 6

## LA PLACE DES FEMMES DANS LA PRATIQUE SPORTIVE : COMBATS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

### 6.1. MISE EN CONTEXTE

Il est toujours intéressant d'analyser l'évolution d'une société, d'une institution ou d'une pratique au filtre de son histoire. *L'historicité* explique d'où l'on vient, éclaire le cheminement effectué (qui n'est pas forcément linéaire et peut être fait d'allers-retours, de progrès et de régressions) et donne des clés pour comprendre les freins et résistances du présent.

Dans le cadre des séances du groupe de travail, plusieurs diaporamas ont été présentés autour du sport féminin, d'hier à aujourd'hui. À travers des photos, des séquences vidéo, des chiffres et statistiques, mais aussi des figures historiques telles qu'Alice Milliat, Pierre de Coubertin ou Kathrine Switzer, les participant·e·s ont ainsi pu réaliser à quel point la place des femmes dans la pratique sportive se révèle être une longue histoire teintée d'interdictions, d'exclusions et de relégations... mais aussi de combats, sur et hors des terrains.

Par exemple, à l'Antiquité, selon les historien·ne·s, la pratique sportive représente un outil de construction des normes de virilité. En Égypte, en Grèce, à Rome, l'activité physique est encouragée et valorisée chez les garçons et les hommes (le fameux « *Mens sana in corpore sano* »<sup>1</sup>). La course, la lutte, le saut, le lancer de disque, de poids ou de javelot... sont des activités qui servent à éduquer les jeunes hommes, les formant physiquement et moralement à la vie civique, au combat et même à la guerre. Le sport facilite l'apprentissage de la force, de l'adresse, mais aussi du courage et de la discipline, qualités essentielles pour être considéré à l'époque comme un citoyen et un guerrier à part entière. Forcément, les filles et les femmes ne sont pas ou très peu concernées. Elles n'ont même pas le droit d'assister aux fameux « Jeux olympiques »... sous peine de mort. Quelques cités font exception, comme Sparte, où les jeunes filles peuvent s'entraîner

<sup>1</sup> « *Mens sana in corpore sano* » est une citation extraite de la dixième Satire de Juvénal, que l'on peut traduire par « Un esprit sain dans un corps sain. » - [https://fr.wikipedia.org/wiki/Mens\\_sana\\_in\\_corpore\\_sano](https://fr.wikipedia.org/wiki/Mens_sana_in_corpore_sano)



à la course, à la lutte, au saut ou encore au javelot. À la différence des garçons, l'objectif de cette éducation physique des filles spartiates n'est pas de pouvoir défendre la cité, mais qu'elles soient suffisamment fortes pour engendrer des bébés vigoureux et donc de futurs soldats.

Au cours du Moyen Âge, la place des femmes dans le sport reste très limitée. Si certains jeux sont tolérés par l'Église, tels le jeu de Paume (ancêtre du tennis), la pelote basque, le jeu de soule ou la quille, la plupart ne sont réservés qu'aux hommes, voire qu'à une certaine catégorie privilégiée de la population masculine, comme les tournois entre chevaliers. Les compétitions d'équitation, de tir à l'arc, de lutte ou les combats à l'épée sont violents et mettent en avant la force physique, la résistance à la douleur, le courage face à l'adversaire : encore une fois, entraînement sportif et entraînement guerrier se confondent. Les femmes ne participent pas à ce type d'activités, à l'exception des femmes nobles, qui peuvent chasser à la fauconnerie et monter à cheval... mais uniquement en amazone ! Il circule en effet des craintes que les damoiselles perdent leur virginité en rompant leur hymen ou que les dames deviennent infertiles, si elles galopent à califourchon. Certaines femmes se sont toutefois démarquées de ces préjugés sexistes : citons, par exemple, Margot la Hennuyère, une championne du jeu de paume, qui battait la plupart de ses adversaires masculins à Paris, au 15<sup>e</sup> siècle.

Le 19<sup>e</sup> siècle représente un moment de bascule. Dans une société en pleine révolution (politique, sociale, industrielle, économique...), la pratique du sport se démocratise en devenant obligatoire à l'école publique, mais commence aussi à s'institutionnaliser, avec l'établissement de règles fixes pour les sports collectifs, ainsi que la création de clubs, dont les femmes sont d'emblée exclues, à l'heure où

elles commencent pourtant à revendiquer davantage leurs droits. Comme à l'époque de Sparte, l'activité physique reste conseillée aux jeunes filles à seule fin de préparer leur corps aux grossesses et uniquement par la pratique de sports « doux » (c'est-à-dire sans chocs, sans risques de coups ou de chutes...), avec des tenues vestimentaires « conformes aux bonnes mœurs » (bras et jambes couverts, corset pour la poitrine et la taille...). Certaines femmes bravent tous les interdits. En 1805, Sophie Armant s'envole seule dans une montgolfière. En 1808, Marie Paradis devient la première femme à atteindre le sommet du Mont Blanc, habillée en robe !

Mais le 19<sup>e</sup> siècle est aussi marqué par l'apparition du vélo, qui devient un vrai vecteur d'émancipation des femmes : elles y gagnent en liberté de mouvement, en autonomie, ainsi que dans un certain affranchissement des codes vestimentaires (avec l'apparition des « bloomers », sorte de culottes bouffantes). Et surtout, on commence à s'habituer à voir des corps féminins en mouvement dans l'espace public !

*« La bicyclette a fait plus pour l'émancipation des femmes que n'importe quelle chose au monde. Je persiste et je me réjouis chaque fois que je vois une femme à vélo. »*

*Susan B. Anthony\*, 1896.*

\* Militante américaine des droits civiques.

Bien entendu, certains hommes n'apprécient pas que les femmes empiètent sur leurs privilèges: on les met en garde, « *car le sport n'est pas recommandé pour les femmes* », on leur dit qu'il y a des risques de chute de la matrice ou de pousse de poils sur la poitrine. Et « *les cuisses découvertes peuvent troubler les hommes* », peut-on lire dans les journaux.

« *Le sport n'est pas recommandé pour les femmes . »* »

« *Les cuisses découvertes peuvent troubler les hommes »* »

En 1894, à l'issue d'un congrès organisé à Paris par Pierre de Coubertin, se crée le Comité International Olympique (CIO) pour l'organisation des premiers « Jeux olympiques modernes », qui ont lieu deux ans plus tard à Athènes. C'est lors de ce congrès qu'est prise la décision d'exclure les sportifs professionnels... et les femmes. Pour beaucoup, Pierre de Coubertin reste dans l'histoire comme celui qui a ressuscité les Jeux Olympiques. On retient de lui les valeurs de fair-play et de dépassement de sa célèbre citation: « *L'important n'est pas de gagner, mais de participer.* » On a ainsi occulté ses propos racistes, sa misogynie et son mépris vis-à-vis des femmes qui souhaitent pratiquer une discipline sportive. Ainsi, il s'est toujours opposé à leur participation aux Jeux Olympiques, où il estimait que leur place « *était dans les gradins pour applaudir les sportifs et couronner les vainqueurs* ». Selon lui, il était inapproprié que les femmes montrent leur corps: « *Les Jeux Olympiques doivent être réservés aux hommes [...] une olympiade femelle serait impraticable, inintéressante, inesthétique et incorrecte* ».

Au début du 20<sup>e</sup> siècle, le sport devient plus populaire et médiatique grâce au développement de la photographie et du cinéma, mais aussi plus réglementé encore. Aux Jeux Olympiques de Paris de 1900, les femmes peuvent prendre part à certaines épreuves, sélectionnées pour elles « *en fonction de leurs aptitudes physiques et de la bienséance* ». 22 femmes sur un total de 997 athlètes concourent dans cinq sports: le tennis, la voile, le croquet, l'équitation et le golf.

♀ 22 ♂ 997

EN 1900 AUX JO DE PARIS

Après la Première Guerre mondiale, le sport féminin se développe et rencontre un certain succès, à l'ombre de l'absence des hommes disparus au front. Les clubs s'ouvrent progressivement aux femmes. Les fédérations sportives se créent, avec celles pour les hommes d'un côté et – bien plus tard – celles pour les femmes de l'autre, grâce notamment au combat d'une femme, qui va révolutionner la vision du sport féminin : la française Alice Milliat.

Cofondatrice et présidente de la première « Fédération des sociétés féminines sportives » de France en 1921, Alice Milliat est l'une des plus grandes militantes pour la reconnaissance du sport féminin au niveau international. Elle va régulièrement s'opposer à Pierre de Coubertin, afin d'ouvrir l'ensemble des Jeux Olympiques aux athlètes féminines. Face aux multiples refus du CIO, elle organise les premiers « Jeux mondiaux féminins » en 1922 à Paris, avec cinq pays participants (la France, la Suisse, le Royaume-Uni, les États-Unis et la Tchécoslovaquie) et onze disciplines sportives. Contrairement à ce qu'annoncent des campagnes de presse dénigrantes, l'événement attire les foules, avec plus de 20 000 spectateurs-spectatrices et les exploits sportifs sont au rendez-vous... ce qui va amener le CIO à revenir sur ses positions.

En 1928, à Amsterdam, pour la première fois dans l'histoire des Jeux Olympiques, des épreuves de gymnastique et d'athlétisme sont ouvertes aux sportives : 277 athlètes féminines s'alignent dans les épreuves du 100 m, du 800 m, du relais 4 × 100 m, du saut en longueur et du lancer du disque. Pierre de Coubertin, alors ancien président du CIO, toujours hostile à la participation des femmes, déclare que « *cela constitue un affront majeur à la grandeur et à la pureté originelle de cette compétition* ». L'épreuve du 800 m est remportée par Lina Radke en 2'16''8 : c'est le premier record du monde officiellement enregistré, que l'Allemande va conserver... 32 ans ! En effet, après sa

victoire, la presse va se déchaîner, se moquant de son physique « trop masculin », minimisant son exploit et alertant sur de prétendus risques médicaux pour les athlètes féminines sur cette distance. Le London Daily Mail écrit ainsi que de « *pareils tours de force d'endurance font vieillir les femmes prématurément* » et des médecins affirment que l'utérus des athlètes peut se décrocher pendant l'effort. Le CIO décide alors de ne plus faire disputer de courses supérieures à 200 m à des femmes. Cette décision ne sera revue qu'aux Jeux Olympiques de Rome, en 1960.

Quant à Alice Milliat, elle va peu à peu être écartée des espaces décisionnels. Ses combats et son nom vont tomber dans l'oubli. Décédée en 1957, elle est inhumée à Nantes dans une sépulture au nom de sa mère. Ce n'est qu'en 2020 qu'une plaque à son nom est apposée sur sa tombe. Heureusement, une association s'est constituée pour raconter son parcours et réhabiliter sa place dans l'histoire du sport. La « Fondation Alice Milliat » poursuit aujourd'hui la lutte pour promouvoir le sport féminin : elle a ainsi organisé la célébration du centenaire des premiers Jeux mondiaux féminins, à Paris en août 2022, malheureusement sans beaucoup d'écho médiatique.

Durant le 20<sup>e</sup> siècle, de nombreuses sportives vont se battre pour avoir les mêmes droits et pouvoir accéder aux mêmes disciplines ou compétitions sportives que leurs homologues masculins.

Citons par exemple Roberta Louise « Bobbi » Gibb, qui, le 19 avril 1966, à l'âge de 23 ans, participe clandestinement au marathon de Boston, devenant ainsi la première femme à courir cette épreuve emblématique. À l'époque, les femmes sont en effet exclues des marathons, parce qu'on pense qu'elles sont incapables physiquement de tenir une telle distance. Son inscription refusée par les organisateurs, Bobbi Gibb décide de participer sans dossard et se cache dans

un buisson avant de rejoindre le peloton. Elle parcourt alors les 42,195 km du marathon de Boston en seulement 3 heures, 21 minutes et 17 secondes, sous les encouragements du public et des coureurs masculins. Bobbi Gibb récidive en 1967 et en 1968, chaque fois sans être officiellement inscrite. Ses victoires ne seront reconnues officiellement qu'en 1996, lors du centenaire du marathon de Boston.

En 1967, une autre sportive va marquer l'histoire de ce marathon : si Bobbi Gibb se cache pour courir et sans inscription valable, Kathrine Switzer, une étudiante de 20 ans, utilise de son côté un subterfuge pour devenir la première femme inscrite officiellement au marathon de Boston... en participant sous les initiales « K.V.Switzer ». Lors de la course, elle est violemment interpellée par plusieurs organisateurs, qui tentent de lui arracher son dossard et de l'arrêter. Elle est défendue par son entraîneur et d'autres coureurs, qui vont lui permettre de terminer le marathon, en 4 heures et 20 minutes. Les photos de l'incident font les gros titres du monde entier et sont devenues un symbole de la lutte des femmes dans le monde du sport.

En 1973, la joueuse de tennis américaine Billie Jean King, numéro 1 mondiale de l'époque, affronte le joueur de tennis retraité Bobby Riggs, lors d'un match que l'on va rapidement appeler « La bataille des sexes ». L'affrontement est très symbolique : Billie Jean King est une féministe engagée, qui milite pour les droits des joueuses professionnelles, notamment pour l'égalité salariale, tandis que Bobby Riggs est surnommé « Le roi des machos ». Le 20 septembre 1973, devant plus de 90 millions de personnes qui assistent à la retransmission du match en direct, Billie Jean King l'emporte. Avec cette victoire, le tennis féminin va gagner en reconnaissance et en médiatisation.

Ainsi, au cours du 20<sup>e</sup> siècle et jusqu'à nos jours, grâce au courage de nombreuses femmes qui osent braver les interdits, prendre des risques et remettre en question les décisions des instances nationales et internationales, les sportives prennent, peu

à peu, leur place sur les terrains, dans toutes les disciplines et les compétitions.

Quant aux Jeux Olympiques, la lutte pour l'égalité des genres a pris (et prend encore) son temps. Ainsi, ce n'est qu'en 2007 que le CIO rend obligatoire la présence des femmes dans tous les sports des Jeux. En 2012, avec l'ajout de la boxe féminine, les Jeux de Londres sont les premiers où les femmes concourent dans tous les sports au programme. En 2014, pour la première fois de l'histoire des JO d'hiver, une épreuve féminine de saut à ski est organisée... alors que cette discipline olympique existe depuis 1924 pour les hommes. Cette fois encore, les arguments donnés pour empêcher la participation des femmes étaient pseudo-médicaux, affirmant que la discipline était trop dangereuse, avec des risques pour leurs organes génitaux. « *Ce n'est pas adapté aux femmes d'un point de vue médical* », déclarait ainsi Gian-Franco Kasper, le président de la FIS (Fédération Internationale de Ski) en 2005. Au niveau du taux de participation, les femmes représentaient 13 % des athlètes aux Jeux de Tokyo en 1964, 23 % à Los Angeles en 1984, 44 % à Londres en 2012 ; 48 % à Tokyo en 2020... pour atteindre 50 % à Paris en 2024.

Cette progression au niveau des chiffres et du taux de participation aux JO ne doit pas laisser penser que l'égalité de traitement entre sportifs et sportives est atteinte, ni masquer les discriminations (économiques, matérielles, médicales, médiatiques...) et les violences sexistes/sexuelles que les femmes doivent encore subir dans le milieu sportif, qu'il soit amateur ou professionnel.<sup>2</sup>

Juste à titre d'exemples, les enquêtes au niveau mondial indiquent que plus de 21 % des athlètes féminines professionnelles ont subi des abus sexuels dans le cadre de leur sport lorsqu'elles étaient enfant, soit presque deux fois plus que les athlètes masculins. Les statistiques révèlent que 0,4 % du sponsoring sportif mondial est destiné aux femmes et que seulement 4 % du contenu médiatique sportif leur est consacré. En Belgique, la récente analyse<sup>3</sup> de l'Institut pour l'Égalité

<sup>2</sup> Pour en savoir plus sur ces sujets, nous vous invitons à lire le chapitre suivant.

<sup>3</sup> « L'écart salarial dans le sport », IEFH, 2024 : [L'écart salarial dans le sport | Institut pour l'égalité des femmes et des hommes](#)

des Femmes et des Hommes sur les chiffres de l'écart salarial de 2024, tous secteurs confondus, a tiré la sonnette d'alarme sur les discriminations importantes qui existent dans le sport de haut niveau belge, avec un écart salarial à temps plein en sport rémunéré de 82 % en défaveur des femmes ! Enfin, à Bruxelles, l'enquête de perspective brussels autour des aménagements sportifs en accès libre a révélé en mars 2025 que les femmes ne représentent que 22 % de l'ensemble de leurs utilisateurs-utilisatrices.

L'histoire est en marche, mais le chemin pour l'égalité de traitement et la juste prise en compte des filles et des femmes dans la pratique sportive est encore long...

Y a-t-il une attention, une vigilance ou même une réelle politique de « gender mainstreaming » dans le traitement médiatique des sportifs et sportives de votre commune (via les bulletins et journaux communaux, les télévisions locales... et pas uniquement à l'occasion de la « Journée pour les droits des femmes » du 8 mars), mais aussi dans le soutien matériel, financier et politique qui leur est apporté ?

Et vous, quelles sont les sportives célèbres, au niveau international ou national, dont vous connaissez le nom et l'histoire ? Pourriez-vous citer les noms de quelques joueuses qui composent l'équipe nationale belge de football ou de basket-ball ?

Connaissez-vous les équipes féminines ou des sportives célèbres de votre région ? Est-ce que leurs parcours et leurs compétitions sont médiatisés, mis en valeur et récompensés au même titre que ceux des équipes masculines ou des sportifs de la commune ?

Nous l'avons vu, se pencher sur l'historicité d'une institution, d'une pratique ou d'un lieu, cela permet d'éclairer la réalité, voire certaines difficultés, du présent. Il peut être dès lors intéressant de vous pencher sur l'histoire d'un club, d'une association ou d'une infrastructure sportive de votre commune. De quand date sa création ? Dans quel contexte (économique, social, politique...) ? À l'initiative de qui et avec quels soutiens ? Pour répondre à quels besoins et aux besoins de qui ? Quelles sont les grandes étapes qui ont marqué son évolution (notamment autour de la question de la mixité) ? Ces éclairages historiques peuvent faciliter la compréhension de certaines résistances au changement (au regard des habitudes, des modes de fonctionnement bien ancrés, du « on a toujours fait comme cela », mais aussi de certains privilèges qui ont été accordés à une époque et sont questionnés aujourd'hui, etc.) et permettent de dégager des stratégies d'action, qui tiennent compte de ce passé, sans toutefois le figer.

## 6.2. ÉCLAIRAGES THÉORIQUES, ANALYSES ET PRATIQUES DE TERRAIN

### → Le sport est politique

La pratique sportive, la manière dont elle est structurée, institutionnalisée et organisée, reflète l'époque et la société dans laquelle elle s'inscrit. Le sport est politique, dans le sens qu'il peut être un outil pour les gouvernements, pour apaiser des tensions ou réconcilier des peuples après un conflit, comme au Rwanda après le génocide des Tutsis ou en Afrique du Sud après l'apartheid. Au contraire, il peut aussi servir à marquer une désapprobation envers la politique d'un pays, comme avec l'exclusion des athlètes russes après l'invasion de l'Ukraine en 2022. Le sport est aussi politique quand il est lui-même porteur de discriminations : quand la joueuse de tennis afro-américaine Althea Gibson se bat, dans les années 1950, pour pouvoir accéder à des tournois réservés aux joueuses blanches ; quand Billie Jean King ou plus récemment, la footballeuse Megan Rapinoe, militent pour l'égalité salariale ; quand l'athlète Allyson Felix défend le droit des sportives de haut niveau à être mères et contribue, avec le Comité International Olympique et le comité d'organisation des JO de Paris 2024, à la création de la première nurserie olympique... Ainsi, la pratique sportive institutionnalisée n'est jamais neutre : que cela soit à hauteur d'un État ou d'un territoire plus restreint, comme une région ou une commune, les décisions qui vont conduire à son organisation et son administration sont porteuses de valeurs, plus ou moins progressistes.

### → Le sport, un instrument de contrôle social, pensé par les hommes et pour les hommes

Nous l'avons vu, à travers l'Histoire, la pratique sportive a souvent été un outil de contrôle de la vie des femmes, de leur corps, de leur santé, de leur mobilité, de leur place dans l'espace public et dans la société en général. Ce que l'on sait moins, c'est que le sport a aussi régulièrement été perçu comme un instrument susceptible de contenir les mouvements de mécontentement populaires, de faire oublier les crises ou de canaliser les revendications ouvrières. En Angleterre, à la fin du 19<sup>e</sup> et au début du 20<sup>e</sup> siècle, certains sports d'équipe, particulièrement le football, ont ainsi été utilisés pour juguler la grogne des ouvriers, en les faisant se diviser entre supporters de clubs concurrents. Plus proche de chez nous, en Belgique à la fin du 20<sup>e</sup> siècle, le sport a été envisagé par certains pouvoirs locaux comme un remède potentiel au désœuvrement des jeunes ou une réponse aux risques de violences dans les quartiers précarisés, avec notamment l'aménagement d'espaces dédiés à la pratique sportive en accès libre (terrains de foot ou de basketball, skateparks, agora spaces, etc.), spécifiquement pensés pour les garçons et les hommes. Aujourd'hui encore, le sport occupe une place importante dans la mise en place de politiques d'intégration et d'insertion sociale par certains pouvoirs publics, régionaux et communaux. Avec comme conséquence que l'offre urbanistique publique de loisirs sportifs a ainsi participé, consciemment ou inconsciemment, à la domination des garçons et des hommes dans l'espace public, jusqu'à leur appropriation quasi exclusive des aménagements sportifs en accès libre.

Ainsi, l'évaluation de l'utilisation des infrastructures sportives financées dans le cadre des contrats de quartier durable, réalisée à la demande du service de la rénovation urbaine de la Région bruxelloise en 2018, a montré l'importance de penser la mixité des activités et des aménagements sportifs, sous peine de voir ces infrastructures monopolisées par les hommes et les garçons, comme l'a confirmé récemment l'enquête de perspective.brussels autour des aménagements sportifs en accès libre, en région bruxelloise.

→ **La persistance de freins et d'obstacles à la pratique sportive des filles et des femmes**

Plusieurs enquêtes récentes, nationales et internationales, ont mis en lumière la nature des difficultés que rencontrent aujourd'hui encore les filles et les femmes qui souhaitent pratiquer une activité sportive. Les freins identifiés sont de deux ordres, en lien d'une part, avec les inégalités de genre dans la vie quotidienne des femmes et d'autre part, avec l'organisation systémique du monde du sport.

• **Les inégalités de genre dans la vie quotidienne des femmes**

Les statistiques montrent que les femmes portent encore la part la plus lourde des charges domestiques et des responsabilités familiales ou parentales, ce qui représente pour elles un frein important à la pratique régulière d'une activité sportive ou de loisir. D'après l'OCDE<sup>4</sup>, les femmes travaillent ainsi en moyenne 481 minutes par jour, soit 6 % de plus que les hommes, dont 263 minutes de travail quotidien non rémunéré (tâches ménagères, soin et éducation des enfants, etc.)<sup>5</sup>. En Europe, selon les données de 2022 de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE - European Institute for Gender Equality), 68 % des femmes consacrent quotidiennement du temps aux tâches domestiques, contre seulement 43 % des hommes. En Belgique, les mêmes données révèlent que les femmes prennent en charge près de deux tiers (64 % précisément) des tâches ménagères. Les répercussions de ces constats sur la pratique sportive féminine, de compétition ou de loisir, sont énormes.



<sup>4</sup> Organisation de coopération et de développement économiques  
<sup>5</sup> Pour en savoir plus : [Statistiques sur le travail non rémunéré - ILOSTAT](#)

Tout d'abord, dans les faits, les femmes ont tout simplement moins de temps libre que les hommes. Ensuite, la charge mentale qui pèse sur elles, notamment sur les mères, entraîne une difficulté à prendre « du temps pour soi », sans culpabiliser. Enfin, les discriminations économiques (écart salarial, temps partiel, congés parentaux, statuts précaires, etc.) qui impactent les femmes entraînent une difficulté, voire une impossibilité pour beaucoup d'entre elles, à prendre en charge le coût d'une activité pour elles-mêmes.

Cette difficulté concerne encore plus particulièrement « les mamans-solos », qui constituent aujourd'hui la majorité des familles monoparentales en Belgique.



En effet, d'après les chiffres du Gouvernement Fédéral<sup>6</sup> du 1<sup>er</sup> janvier 2024, 10 % des ménages belges sont composés d'un seul parent avec un ou plusieurs enfant(s), avec une tendance à la hausse observée au cours des dernières décennies. Le baromètre 2024 de la Ligue des familles<sup>7</sup> indique, quant à lui, que 68 % de ces ménages monoparentaux sont constitués de femmes qui vivent seules avec leur(s) enfant(s).

Tous ces constats ont été confirmés, pour ce qui concerne la Fédération Wallonie-Bruxelles, par l'enquête sociologique « État des lieux des pratiques, attentes, freins et représentations en termes d'activités physiques et sportives en Fédération Wallonie-Bruxelles » commanditée par l'ADEPS en 2019 et, plus récemment, par l'enquête « Plus sportives », menée dans le cadre du plan « Sport au Féminin 2020-2024 » : « Les résultats mettent en évidence que la grossesse, le post-partum et la parentalité sont des périodes dans la vie de la femme qui influent significativement sur sa pratique sportive, tandis que la retraite offre une opportunité à une pratique d'activité physique et sportive plus régulière. L'obstacle principal qui traverse les différentes périodes de vie est le manque de temps libre. Les contraintes familiales prédominent pour les femmes enceintes, les femmes ayant accouché depuis moins d'un an et les mères en général. ». Parmi les autres freins à la pratique sportive des filles et des femmes, nous pouvons également citer les questions d'accessibilité, de mobilité et d'insécurité, sur lesquelles nous reviendrons plus loin.

- **L'organisation systémique du monde du sport**

Aujourd'hui encore, les inégalités de genre pèsent lourdement sur les filles et les femmes, dans le sport amateur comme professionnel : manque de

<sup>6</sup> <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population/menages>

<sup>7</sup> [https://liguedesfamilles.be/storage/31758/Barom%C3%A8tre-2024-\(final\).pdf](https://liguedesfamilles.be/storage/31758/Barom%C3%A8tre-2024-(final).pdf)

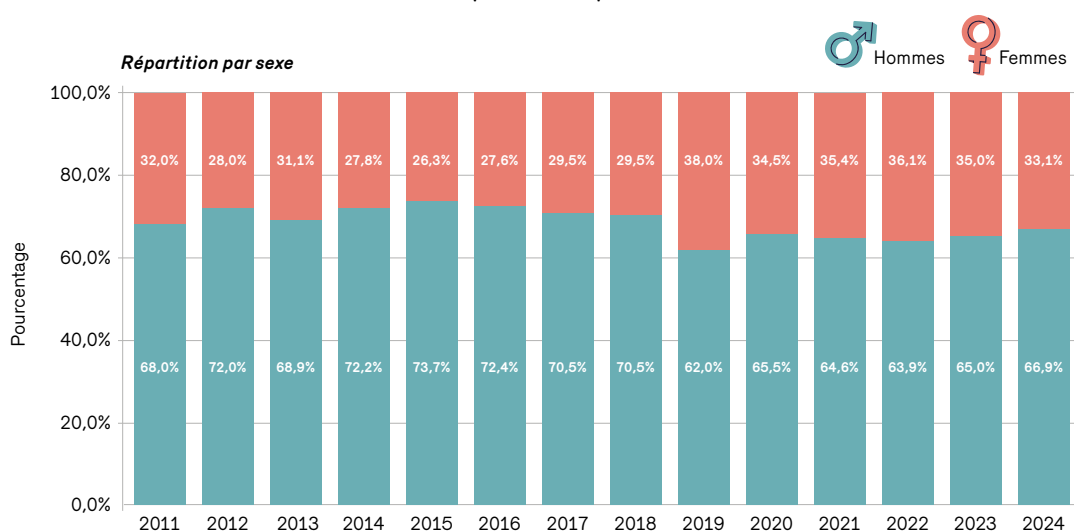
financement du sport féminin, que cela soit à un niveau international, national ou local, entraînant des traitements discriminatoires dans l'accès aux infrastructures, au matériel, au coaching ou encore aux soins médicaux; discriminations économiques entre les sportifs et sportives, dans l'attribution des récompenses, des primes ou des salaires, mais aussi dans la fourniture des équipements et dans la qualité de ceux-ci; manque de médiatisation des sportives et/ou traitement sexiste par les médias et sur les réseaux sociaux; violences sexistes et sexuelles, etc. Tous ces éléments contribuent, bien évidemment, à freiner la participation, l'implication et la réussite des filles et des femmes dans le domaine sportif.

### → Les institutions sportives, miroirs des inégalités

Pour visibiliser les inégalités de genre, sources de traitements différenciés, il peut être révélateur de se pencher sur la manière dont le sport est institutionnalisé, que cela soit dans un pays, sur un territoire local ou encore au sein d'une instance internationale.

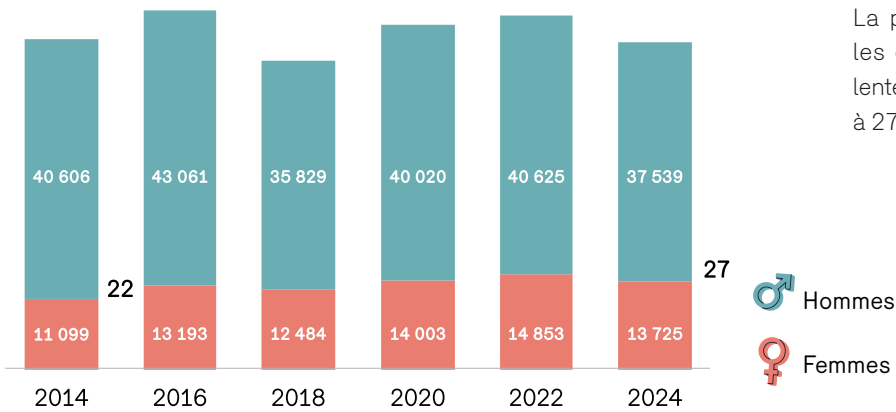
Ainsi, pour ce qui concerne la Fédération Wallonie-Bruxelles, la note d'analyse « L'égalité femmes-hommes dans le sport en FWB » de 2020 a mis en évidence de grandes disparités dans les fonctions de direction et d'encadrement des fédérations sportives francophones: seules six fédérations, soit 12 %, sont présidées par une femme; les hommes sont surreprésentés au sein des conseils d'administration (71 %); les femmes coaches enregistrées par les fédérations représentent 23 % de l'ensemble des coaches et 27 % au niveau élite, avec une présence accrue en tennis et en gymnastique/fitness... Enfin, seules 23 % des fédérations sportives ont mis en œuvre des programmes visant à améliorer la situation des athlètes féminines concourant au niveau élite. Les chiffres de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant les sportifs et sportives de haut niveau<sup>8</sup> mettent pourtant en évidence un rapport de genre déséquilibré et qui a tendance à se maintenir d'année en année, comme le montre le tableau.

Évolution de la répartition des sportifs avec statut



<sup>8</sup> <https://statistiques.cfwb.be/sport/sportifs-de-haut-niveau/nombre-de-sportifs-reconnus-sous-contrat-fw-b/>

**Nombre d'administrateur.ice.s de clubs sportifs répartis en nombre de femmes et nombre d'hommes (évolution entre 2014 et 2024)**

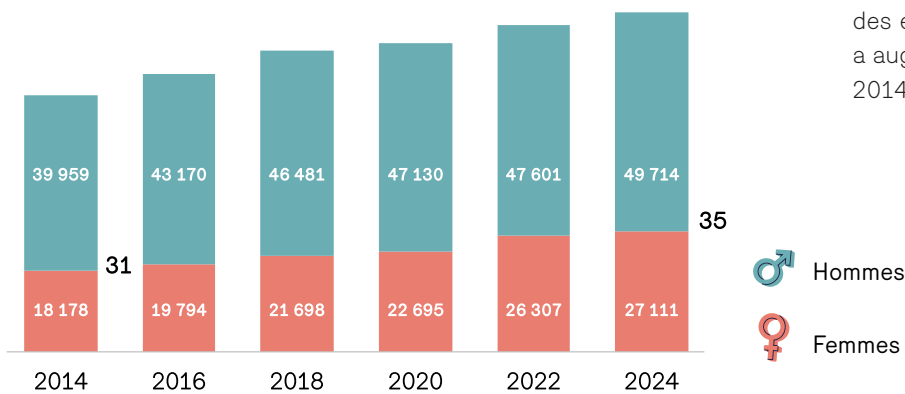


Source : SPORT.VLAANDEREN, Meisjes en vrouwen in de sportclubs in Vlaanderen-Cijfers 2024, <https://media.sport.vlaanderen/m/15293f96626d1744/original/Meisjes-en-Vrouwen-in-de-sportclubs-2025.pdf>

En Flandre, on observe les mêmes tendances.

La proportion d'administratrices dans les clubs sportifs flamands progresse lentement : elle est passée de 22% en 2014 à 27% en 2024.

**Nombre de coaches actif.ve.s de clubs flamands répartis en nombre de femmes et nombre d'hommes (évolution entre 2014 et 2024)**

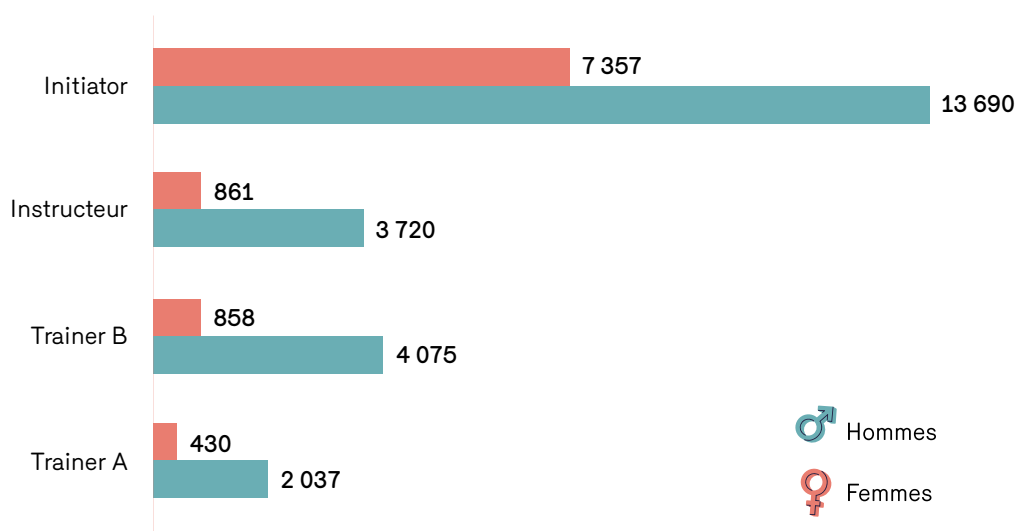


Source : SPORT.VLAANDEREN, Meisjes en vrouwen in de sportclubs in Vlaanderen-Cijfers 2024, <https://media.sport.vlaanderen/m/15293f96626d1744/original/Meisjes-en-Vrouwen-in-de-sportclubs-2025.pdf>

Pour ce qui est des coaches actifs-ves dans les clubs sportifs flamands, les femmes y représentent globalement 35% des effectifs en 2024. Cette proportion a augmenté de 4% en 10 ans (de 31% en 2014 à 35% en 2024).



**Caractéristiques de qualification des coaches actif·ve·s en Flandre.  
Nombre de coaches qualifié·e·s répartis entre femmes et hommes (2024)**



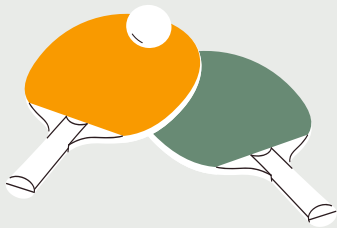
Source : SPORT.VLAANDEREN, Meisjes en vrouwen in de sportclubs in Vlaanderen-Cijfers 2024, <https://media.sport.vlaanderen/m/15293f96626d1744/original/Meisjes-en-Vrouwen-in-de-sportclubs-2025.pdf>

Si on s’attache uniquement aux coaches qui disposent d’un diplôme de l’École flamande des entraîneurs, on voit que comme en Fédération Wallonie-Bruxelles, plus on avance vers un niveau élevé, plus la proportion de femmes parmi les coaches certifiés s’amenuise: 35 % des coaches du niveau initiateur sont des femmes, 19 % des coaches du niveau instructeur, et seulement 17 % des coaches de niveau trainer B et 17 % des coaches de niveau trainer A sont des femmes.





# SUR LE TERRAIN



## Pour promouvoir la pratique sportive des filles et des femmes sur le territoire communal, faire émerger, recueillir et analyser leurs besoins et leurs préoccupations

Régulièrement, des politiques ou des projets peuvent être mis en place au regard de présupposés et de représentations des besoins de la population ou d'un public spécifique. Afin d'éviter les stratégies et moyens d'action inadaptés, qui ne répondraient pas aux attentes et aux besoins réels des filles et des femmes sur le territoire de la commune (ou au sein d'un club, d'une équipe, d'une fédération, etc.), il est important de prendre le temps de les consulter directement. De même, dans le cadre de projets d'aménagements sportifs, il peut être intéressant de consulter les usagers-usagères, mais également l'ensemble des habitant·e·s concerné·e·s, en associant à la réflexion des expert·e·s en genre et des associations travaillant à l'égalité.

### Pistes de réflexion et d'action

Différentes modalités de consultation peuvent être mises en place, en fonction des réalités locales, comme un questionnaire en ligne ou en version imprimée mis à disposition dans les infrastructures sportives existantes ou dans les antennes communales; des sondages via les journaux locaux ou sur le site Internet de la commune; la distribution de toutes-boîtes; des

affichages avec QR Code dans l'espace public, les transports en commun, les marchés, les antennes communales, etc.; l'organisation de réunions et de rencontres et/ou la distribution de boîtes à idées pour recueillir les besoins des filles et des femmes dans certains lieux stratégiques de la commune, comme les écoles secondaires, les maisons de quartier, les Maisons de Jeunes, les écoles de devoirs, les relais parents-enfants, les haltes-garderies, les crèches, les consultations ONE, les maisons médicales, les associations de femmes, etc.

### Points d'attention

Il est important de récolter le vécu et les besoins des sportives qui pratiquent déjà sur le territoire, de manière à voir comment les choses pourraient être améliorées de leur point de vue, mais il est intéressant aussi de questionner les filles et les femmes qui ne pratiquent pas ou peu d'activités sportives, afin d'identifier les difficultés et les freins potentiels, tout particulièrement les (jeunes) mères et les mamans-solos, dont on sait qu'elles représentent un public fragilisé, aux besoins spécifiques.

### Points d'attention

S'agissant ici de s'adresser essentiellement à un public féminin, il est nécessaire de réfléchir à la communication et au langage utilisé si l'on souhaite que les femmes et les filles se sentent concernées, en veillant, par exemple, à employer l'écriture inclusive dans les écrits ou à ce que les photos/illustrations des éventuelles affiches ou pages Internet représentent une diversité de profils de femmes, ainsi que des sportives dans différentes disciplines.



## Prendre en considération la réalité des femmes, de toutes les femmes

Les études le montrent, les deux principaux obstacles à la pratique sportive féminine sont le manque de temps et le coût financier des activités.<sup>1</sup>

### Pistes de réflexion et d'action

Concernant le manque de temps libre des femmes, particulièrement des mères, plusieurs pistes peuvent être explorées, que cela soit pour la pratique sportive libre ou organisée : la flexibilité des horaires avec par exemple une ouverture en soirée ou pendant les heures de crèche ou d'école ; la proximité du domicile, de la crèche/école ou du lieu de travail, que cela soit des aménagements en accès libre ou des centres sportifs, grâce à une répartition géographique équilibrée et diversifiée de l'offre d'activités sur le territoire de la commune ; l'accessibilité rapide et facile, notamment à pied ou en transports en commun ; la mise en place d'une garde d'enfant à domicile (baby-sitting) à moindre coût ; l'organisation au sein de l'infrastructure d'un accueil collectif pour les jeunes enfants ou d'une activité sportive en parallèle de celle de leur parent pour les enfants plus grands ; une offre suffisante et accessible financièrement de stages et d'activités (sportives ou de loisir) de qualité pour les enfants et les adolescent·e·s pendant les congés scolaires et les vacances, etc.

### Pistes de réflexion et d'action

Concernant le coût financier, il est indispensable de tenir compte de la réalité économique de nombreuses femmes et de beaucoup de familles, notamment monoparentales. Plusieurs pistes sont envisageables, en fonction des réalités communales : tarifs adaptés aux revenus ou à la composition du ménage, abonnements à prix préférentiel pour certains publics, tarifs dégressifs pour les familles nombreuses en fonction du nombre de personnes abonnées (en incluant

les familles recomposées), soutien financier spécifique à l'achat d'équipement sportif, intervention dans le coût des stages sportifs des enfants, etc.

### Points d'attention

L'objectif étant d'encourager les filles et les femmes de la commune à faire du sport, il pourrait être décidé de ne donner d'avantages matériels ou financiers qu'à celles-ci : par exemple, en ne distribuant « des chèques-sport » qu'aux filles dans les écoles primaires, en diminuant l'abonnement du centre sportif pour les femmes, en proposant un prix d'entrée réduit à la piscine pour les mamans-solos, etc. Ce type d'incitants financiers doit être longuement réfléchi et mobilisé avec intelligence, en veillant à ce qu'ils ne soient pas sources de discriminations fondées sur le genre. Ainsi, plutôt que de proposer explicitement un prix d'entrée ou un abonnement à prix réduit pour « les mamans-solos », il est plus pertinent de proposer une réduction pour « les familles monoparentales » ou « les parents-solos », de manière à ne pas discriminer les pères concernés (même si l'on sait que la mesure touchera en réalité davantage de femmes, qui sont les plus nombreuses dans cette configuration familiale). Cependant, des actions ciblées vers les filles et les femmes pour soutenir la pratique sportive féminine sont possibles, que l'on pourrait considérer comme de la « discrimination positive » ou plutôt une « action positive » au regard de la Loi Genre de 2007, c'est-à-dire « des mesures spécifiques destinées à prévenir ou à compenser les désavantages liés au sexe, en vue de garantir une pleine égalité dans la pratique »<sup>2</sup>. Plusieurs conditions doivent être réunies pour considérer qu'une mesure répond à la définition d'une action positive selon la Loi, comme le fait qu'il doit exister une inégalité manifeste, que la disparition de cette inégalité doit être désignée comme un objectif à promouvoir ou encore que la mesure d'action positive doit être de nature temporaire, étant vouée à disparaître dès que l'objectif visé est atteint. Afin d'éviter de mettre en place des mesures discriminatoires et/ou qui risquent de susciter des réactions polémiques, nous vous invitons, préalablement à toute démarche, à consulter l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes<sup>3</sup> qui pourra vous conseiller et vous orienter.

<sup>1</sup> Pour tous les détails, par tranche d'âge, voir « Plus sportives - Résultats de l'enquête » ADEPS, FWB, 2024.

<sup>2</sup> « Loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes » : [https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/file\\_fr\\_84\\_-\\_loi\\_de\\_10\\_mai\\_2007\\_tendant\\_a\\_lutter\\_contre\\_la\\_discrimination\\_entre\\_les\\_femmes\\_et\\_les\\_hommes.pdf](https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/file_fr_84_-_loi_de_10_mai_2007_tendant_a_lutter_contre_la_discrimination_entre_les_femmes_et_les_hommes.pdf)

<sup>3</sup> Contact : <https://igvm-iefh.belgium.be/fr/contact>

## Pistes de réflexion et d'action

Toujours concernant les freins financiers, il serait intéressant de promouvoir les aménagements en accès libre auprès des filles et des femmes, notamment dans les quartiers populaires : en informant spécifiquement ce public, pour susciter l'envie et faire en sorte que les filles et les femmes se sentent autorisées, légitimes, attendues...



dans ces aménagements ; en organisant régulièrement des activités et des animations sur site pour faire connaître les différents équipements auprès des filles-des femmes du quartier et qu'elles se les approprient en présence de professionnelle-s qualifié-e-s ; en renforçant le sentiment de sécurité (propreté, éclairage public adéquat, présence régulière d'agent-e-s de la commune ou d'animateurs-animatrices, lutte contre les incivilités et le harcèlement de rue, etc.) ; en soutenant les collaborations avec des partenaires, comme les écoles, les associations de femmes, les maisons médicales, les relais parents-enfants... ; en veillant à une diversité de l'offre d'aménagements sportifs en accès libre, en limitant notamment la part des terrains de football et de basket-ball<sup>4</sup>, dont on sait qu'ils sont monopolisés par un public masculin ; en garantissant enfin que ces lieux soient accueillants, agréables et davantage pensés pour les filles-les femmes, notamment avec des points d'eau et des toilettes publiques suffisantes, accessibles et propres (avec éventuellement des distributeurs de protections hygiéniques). Il serait important aussi de mener une réflexion quant aux emplacements des aménagements en accès libre, en veillant à un équilibre entre les zones densément peuplées et les zones plus vertes, plus isolées, à l'abri des regards du voisinage.

## Points d'attention

Ces différentes pistes ne peuvent avoir d'impact que si elles sont précédées d'une démarche de conscientisation autour de l'importance de l'activité physique/sportive pour le bien-être et la santé des filles et des femmes. Des actions de sensibilisation devraient ainsi être menées auprès des filles (dans les écoles, centres de jeunes, académies, écoles de devoirs, maisons de quartier, centres PMS et de planning familial, etc.) et des femmes/des mères (dans les antennes communales, associations locales, accueils parents-enfants, consultations ONE, maisons médicales, centres de santé, etc.), mais également auprès de leur famille, de leur entourage... sur les bénéfices de la pratique régulière d'une activité physique ou d'un sport pour la santé globale (d'un point de vue physique, psychique, mental, social, relationnel, etc.).

<sup>4</sup> En Région bruxelloise, la moitié des équipements sportifs en accès libre sont des terrains de sport (football et basket, pour 34 %) ou des appareils de fitness extérieur (15 %) et seulement 5 % de leurs utilisateurs-utilisatrices sont des femmes.  
<https://perspective.brussels/fr/actualites/les-equipements-sportifs-libre-dacces-dans-lespace-public-bruxellois-un-utilisateur-sur-5-est-une>



## Encourager la pratique sportive des filles et des femmes sur le territoire communal

Comme dit précédemment, en plus du manque de temps libre et du coût, les questions d'accessibilité, de mobilité et d'insécurité peuvent également être des freins importants à la pratique régulière d'une activité sportive pour les filles et les femmes. Vous trouverez ci-dessous différentes réflexions à prendre en considération pour promouvoir le sport féminin sur le terrain communal de manière structurelle.



### • Tenir compte de l'accessibilité

L'accessibilité est envisagée ici au sens large, c'est-à-dire en prenant en compte l'ensemble des facteurs qui vont faire en sorte que les filles et les femmes puissent accéder à la pratique sportive de leur choix et dans les meilleures conditions : la répartition géographique des infrastructures sportives et des aménagements en accès libre sur le territoire ; la mobilité et les modes d'accès, notamment en transports en commun ; la communication, qui va faire en sorte ou pas que les filles et les femmes se sentent invitées et à leur place dans une activité ou une infrastructure ; les modes d'organisation, qui vont soutenir ou pas leur participation, leur motivation et leur implication dans la durée ; les différentes activités, pratiques ou disciplines sportives qui leur seront ouvertes, qu'elles pourront pratiquer de manière optimale et dans lesquelles elles se sentiront attendues et légitimes...

### Pistes de réflexion et d'action

Existe-il des possibilités réelles (clubs, centres sportifs, aménagements en accès libre, piscines...) pour les filles-les femmes de pratiquer un sport dans leur environnement proche, c'est-à-dire à proximité de leur domicile, de leur école, de leur lieu de travail ou encore de la crèche ou de l'école de leur enfant ? Si oui, s'y sentent-elles réellement attendues, invitées, à leur place ? Par exemple, la communication (texte, photos, affiches, pictogrammes...) du lieu ou de l'infrastructure est-elle inclusive/féminisée ? Les modalités organisationnelles répondent-elles à leurs besoins et à leur réalité (flexibilité des horaires, vestiaires et/ou toilettes disponibles, équipement adapté mis à disposition, terrains et espaces suffisants...) ? Y a-t-il des possibilités d'accueil des enfants pendant l'activité sportive des mères : accueil pour tout-petits, activités en parallèle, halte-garderie... ? Quelle prise en compte de l'accessibilité géographique et de la mobilité : à pied, en transports en commun, avec un parking suffisant et sécurisé pour les voitures et les vélos, etc. ? Quelle prise en compte du coût financier, au regard de la situation personnelle ou familiale ? Existe-t-il des modes de soutien matériel et financier spécifique pour les familles monoparentales, par exemple ?

Les femmes et les filles ont-elles la possibilité de pratiquer tous les sports, autant de disciplines différentes que les garçons-les hommes ou bien sont-elles assignées à certaines activités sportives qui leur seraient « spécialement dédiées » (et selon quels critères)? Peuvent-elles se projeter dans la pratique d'un sport traditionnellement masculin? Quand et où ont-elles la possibilité de le pratiquer? Dans de bonnes conditions? Dans des conditions identiques à celles des hommes ou des équipes masculines? Quelle est la proportion hommes-femmes dans la constitution des équipes, dans les fonctions de direction et d'encadrement des clubs, des centres sportifs...? Y a-t-il des femmes coaches, des femmes dans des postes à responsabilité? Quels sont les modèles identificatoires proposés aux filles et aux femmes dans la discipline ou l'activité sportive qu'elles souhaitent pratiquer ou qu'elles pratiquent déjà?

- **Tenir compte du sentiment d'insécurité**

Il convient d'abord de distinguer *l'insécurité réelle* (un risque manifeste, dans une zone avérée dangereuse, avec des incidents, des incivilités ou des agressions répétés et notoires, etc.) du *sentiment d'insécurité*, c'est-à-dire un degré élevé d'inquiétude basé sur une impression de menace ou de danger, mais qui n'est pas forcément fondée et réelle. Analysé au filtre du genre, le sentiment d'insécurité des filles et des femmes dans l'espace public est spécifiquement et étroitement lié à une menace d'agression sexuelle ou de viol. Cette crainte constante représente un frein conséquent à leur mobilité, à la découverte de leur environnement, à leur appropriation des aménagements urbains et donc, à leur émancipation. Le sentiment d'insécurité peut être alimenté *par les expériences personnelles* (si l'on a été témoin d'une agression un soir dans un parking sombre, on aura tendance à éviter par la suite tous les parkings, même parfaitement éclairés et même en pleine journée), *par les rumeurs et les légendes urbaines* (« Il paraît que ce parking ou ce parc est dangereux... » même s'il ne s'y est jamais rien passé), *par les médias et les réseaux sociaux*, avec leur flux continu d'informations angoissantes et de faits divers (faisant penser, par exemple, que le phénomène des violences urbaines est beaucoup plus répandu qu'il ne l'est réellement) ou encore *par la culture populaire* (quand la majorité des agressions mises en scène dans les films ou les séries télévisées sont l'œuvre d'un inconnu, croisé le soir, dans une ruelle sombre...

alors que toutes les statistiques sur les violences sexuelles que subissent les filles et les femmes démontrent qu'elles sont le plus souvent commises par un proche, dans leur propre domicile). Plus surprenant, le sentiment d'insécurité des filles et des femmes – et le malaise qu'elles peuvent ressentir dans l'espace public – est aussi souvent suscité et entretenu par leur propre entourage, leur famille ou leurs ami·e·s : « *Tu es sûre que tu veux rentrer à pied? Il est tard, tu ne préférerais pas appeler un taxi, plutôt que prendre le métro? Fais attention quand tu traverses ce quartier. Sois prudente quand tu gares ta voiture dans ce parking.* » Ainsi, ces messages anxiogènes, qui viennent de toutes parts et de manière constante, nourrissent la représentation que « Dehors, c'est dangereux pour les filles et les femmes », qui va elle-même freiner leur participation à des activités extérieures.

 **Points d'attention**

Sur le terrain, aux abords des infrastructures ou des aménagements sportifs en accès libre, il est important de tenir compte des facteurs qui risquent d'augmenter le sentiment d'insécurité des filles et des femmes, comme le manque de propreté, un éclairage insuffisant, des odeurs d'urine, des traces d'incivilités (déchets, graffitis, mobilier urbain détérioré, etc.) ou encore la présence massive (de groupes) d'hommes. Bien entendu, la prise en compte de ces différents facteurs aura des répercussions bénéfiques pour l'ensemble des usagers-usagères, même s'ils sont au départ réfléchis au filtre du genre.

 **Pistes de réflexion et d'action**

Que cela soit dans un club, un centre sportif, une piscine ou sur un engin de fitness, les filles et les femmes se sentent-elles en sécurité physique, psychique, psychologique, affective... quand elles pratiquent leur sport? Avant, pendant et après leur activité? Que l'activité sportive se déroule en mixité ou en non-mixité, les conditions matérielles et humaines sont-elles réunies pour que les femmes et les filles se sentent en sécurité : espace suffisant, matériel adapté et équipement adéquat, vestiaires et toilettes accessibles et sûrs, cadre formalisé et clair contre les comportements sexistes et le harcèlement, présence éventuelle de professionnel·le·s qualifié·e·s pour garantir le respect et le bien-être de chacun·e, etc.? Y a-t-il un cadre formel mis en place pour lutter contre le sexisme : règlement d'ordre intérieur, règles de

vie ou charte avec sanctions éventuelles en cas de non-respect, personnel formé que l'on peut interpeller ? La formation initiale et continuée des professionnel·le·s qui encadrent la pratique sportive leur permet-elle de poser un cadre non-assignant et non-sexiste ? Sont-ils-elles sensibilisé·e·s à la question des stéréotypes et des assignations de genre ? Sont-ils-elles formé·e·s à identifier les violences basées sur le genre et à intervenir de manière adéquate en cas de comportement sexiste (réaction, dialogue, interpellation, sanction éventuelle) ? La sensibilisation/formation au sexisme et aux inégalités de genre est-elle transversale dans le centre sportif, le club, etc. : des instances dirigeantes, aux coaches, en passant par les animateurs-animatrices ou les surveillant·e·s ?



## POUR ALLER PLUS LOIN

### ARTICLES

- 50/50 Magazine de l'Égalité Femmes-Hommes. *Les femmes dans le sport de l'antiquité jusqu'au 19e siècle*, 2024. <https://www.50-50magazine.fr/2024/12/12/les-femmes-dans-le-sport-de-lantiquite-jusquau-19eme-siecle/>.
- CIO. *Égalité des genres à travers le temps*, 2025. <https://www.olympics.com/cio/egalite-des-genres/egalite-des-genres-a-travers-le-temps>.
- CIO. *Les femmes dans le Mouvement olympique*, 2025. <https://stillmed.olympics.com/media/Documents/Olympic-Movement/Factsheets/Women-in-the-Olympic-Movement-French.pdf>.
- IOC. *Gender equality through time*, 2025. <https://www.olympics.com/ioc/gender-equality/gender-equality-through-time>.
- Lagarde, Yann. *Quand Pierre de Coubertin donnait son avis sur la place des femmes dans les compétitions sportives*, Radio France, 2022. <https://tinyurl.com/37wc9ry3>.
- perspective.brussels. *Een op vijf gebruikers van sportfaciliteiten in de Brusselse publieke ruimte is vrouw*, About.brussels #9, 2025. <https://perspective.brussels/nl/nieuws/een-op-vijf-gebruikers-van-sportfaciliteiten-de-brusselse-publieke-ruimte-vrouw>.
- perspective.brussels. *Les équipements sportifs libres d'accès dans l'espace public bruxellois : un utilisateur sur 5 est une utilisatrice*, About.brussels #9, 2025. <https://perspective.brussels/fr/actualites/les-equipements-sportifs-libre-dacces-dans-lespace-public-bruxellois-un-utilisateur-sur-5-est-une>.
- Urbania. *Les femmes et le sport : une guerre politique depuis l'Antiquité*, 2024. <https://urbania.fr/article/les-femmes-et-le-sport-une-guerre-politique-depuis-lantiquite>.
- WomenSports.fr. *L'incroyable histoire de Kathrine Switzer, marathonienne malgré les interdits*, 2023. <https://www.womensports.fr/championnes/lincroyable-histoire-de-kathrine-switzer-marathonienne-malgre-les-interdits-59032.shtm>.
- IOC. *Women in the Olympic Movement*, 2025. <https://stillmed.olympics.com/media/Documents/Olympic-Movement/Factsheets/Women-in-the-Olympic-Movement.pdf>.

### PUBLICATIONS ET OUTILS

- ADEPS, FWB. *L'égalité femmes-hommes dans le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles - Note d'analyse*, 2020. [https://plus-sportives.cfwb.be/fileadmin/sites/plus/uploads/documents/PDF\\_accessible/L\\_egalite\\_femmes-hommes\\_dans\\_le\\_sport\\_en\\_Federation\\_Wallonie-Bruxelles.pdf](https://plus-sportives.cfwb.be/fileadmin/sites/plus/uploads/documents/PDF_accessible/L_egalite_femmes-hommes_dans_le_sport_en_Federation_Wallonie-Bruxelles.pdf).
- ADEPS, FWB. *Plus sportives - Résultats de l'enquête*, 2024. [https://plus-sportives.cfwb.be/fileadmin/sites/plus/uploads/documents/PDF\\_accessible/Rapport\\_Enquete\\_Plus\\_Sportives.PDF](https://plus-sportives.cfwb.be/fileadmin/sites/plus/uploads/documents/PDF_accessible/Rapport_Enquete_Plus_Sportives.PDF).
- Chandre & Didier Quella-Guyot, avec les ressources documentaires de Laurent Lessous. *Alice Milliat : album BD pionnière olympique*, Éd. Petit à petit, 2024.
- Chaumont, Laura & Zeilinger, Irène. *Espace public, genre et sentiment d'insécurité*, Garance, 2012.
- Eve Menu. *Championnes : Ces femmes qui ont marqué l'histoire du sport, de l'Antiquité à nos jours*, Éditions de l'Aube, 2024.
- Fondation Alice Milliat. <https://www.alicemilliat.com/>.
- Gazalé, Olivia. *Le mythe de la virilité - Un piège pour les deux sexes*, Robert Lafont, 2017.
- IEFH. *L'écart salarial dans le sport*, 2024. <https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/media/documents/178%20-%20L%27C3%A9cart%20salarial%20dans%20le%20sport.pdf>
- IGVM, *De loonkloof in de sport*, 2024. <https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/media/documents/178%20-%20De%20loonkloof%20in%20de%20sport.pdf>
- SPORT.VLAANDEREN, *Meisjes en vrouwen in de sportclubs in Vlaanderen-Cijfers 2024* <https://media.sport.vlaanderen/m/15293f96626d1744/original/Meisjes-en-Vrouwen-in-de-sportclubs-2025.pdf>
- Incidence pour le compte de l' ADEPS, FWB. *État des lieux des pratiques, attentes, freins et représentations en termes d'activités physiques et sportives en Fédération Wallonie-Bruxelles*, 2019.
- Moretti-Valiquette, Laurie. *Cycloféminisme à travers les âges : la bicyclette comme outil d'émancipation des femmes et nouveaux enjeux intersectionnels cyclistes*, Revue féministe étudiante pluridisciplinaire, février 2017.

- Observatoire des Inégalités. Le sentiment d'insécurité – Fiche pratique, 2025. <https://observatoiredesinegalites.com/wp-content/uploads/2025/01/OOI-fiche-sentiment-insecurite.pdf>.
- Peytavin, Lucile. *Le coût de la virilité – Ce que la France économiserait si les hommes se comportaient comme les femmes*, Livre de Poche, 2023.
- perspective.brussels. *Les aménagements sportifs en accès libre à travers le genre – Quelle est la place des sportives dans l'espace public ?*, juin 2025. [https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/perspective\\_about\\_09\\_fr\\_250620.pdf](https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/perspective_about_09_fr_250620.pdf).
- perspective.brussels. *Vrij toegankelijke sportfaciliteiten en gender. Wat is de plaats van sportsters in de openbare ruimte ?*, 2025. [https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/perspective\\_about\\_09\\_nl\\_03.pdf](https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/perspective_about_09_nl_03.pdf)
- Pro Vélo asbl. *Être femme et cycliste dans les rues de Bruxelles, résultats de l'enquête menée en 2019*, 2019. <https://professionnels.provelo.org/conseils/femmes-et-cyclist-bruxelles-etude/>.
- Portier-Kaltenbach, Clémentine & Kaltenbach, Lorraine. *Championnes : elles ont, conquis l'or, l'argent, le bronze*, Éd. Arthaud, 2015.
- Gachet, Stéphane. Alice Milliat. *Les vingt ans qui ont fondé le sport féminin*, La Compagnie du livre, 2019.
- Duvoisin, Marie & Morizur, Gwénola. *Une femme dans la course (album BD sur les vies de Bobbi Gibb, Kathrine Switzer, Chantal Langlacé)*, Le Lombard, 2024.
- Moretti-Valiquette, Laurie. *Addressing the gender gap in cycling*, United Nations, 07/03/2024. <https://unric.org/en/addressing-the-gender-gap-in-cycling>.
- World Bicycle Relief. *How women cycled their way to freedom*. <https://worldbicyclerelief.org/how-women-cycled-their-way-to-freedom/>.
- Portier-Kaltenbach, Clémentine & Kaltenbach, Lorraine. *Sport : les femmes gagnent-elles du terrain ?*, Femmes Plurielles, Soralia, n°86, juin 2024.
- La Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente. *Dans l'arène du genre: quand le sport perpétue les inégalités*, 2025.
- Cyclable. *L'histoire du vélo et des femmes*. <https://blog.cyclable.com/2016/03/08/lhistoire-du-velo-et-des-femmes/>.
- Gazalé, Olivia. *Le mythe de la virilité – Un piège pour les deux sexes*, Robert Lafont, 2017.
- Vlaamse Ombudsdienst, « Sport zoekt vrouw ; vrouw zoekt sport: een schets van enkele genderspecten en sport », 2021. <https://www.sport.vlaanderen/meer-vrouwen-in-de-sport/laat-je-inspireren/>

## FILMS ET VIDÉOS

- Dayton, Jonathan. *La bataille des sexes (Battle of the Sexes)*, film, 2017.
- France Culture. *Comment Alice Milliat a imposé les femmes aux Jeux olympiques*, 2024. <https://www.youtube.com/watch?v=SGPU8CtA0gl>.
- Le Challenger. *Alice Milliat : La mère du sport féminin*, 2023. [https://www.youtube.com/watch?v=ptL6IJ\\_BGSw](https://www.youtube.com/watch?v=ptL6IJ_BGSw).
- INA. *Les Femmes et le sport*, 1956. <https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/i18198306/les-femmes-et-le-sport>.
- SIMONE Média. *Le sport, c'est ça !*, 2024. <https://www.dailymotion.com/video/x8ubm8c>.

# 7

## VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE DANS LA PRATIQUE SPORTIVE

### 7.1. MISE EN CONTEXTE

La question des violences sexistes et sexuelles dans le monde du sport a été abordée lors de plusieurs séances du groupe de travail, à la fin du dispositif de rencontres. Il s'agissait en effet de pouvoir aborder cette thématique sensible avec un cadre de confiance suffisamment familier et éprouvé, pour que chacun·e se sente autorisé·e à partager ses ressentis, ses émotions, parfois aussi ses expériences personnelles, vécues en tant que témoin ou que victime.



Plusieurs supports ont permis d'alimenter la réflexion du groupe (données statistiques, articles de fond, extraits vidéos de reportages ou de documentaires, etc.), mais c'est surtout la venue de la judokate Lola Mansour qui a marqué les esprits des participant·e·s du groupe de travail. Lola a en effet pu leur partager son parcours, son expérience en tant que sportive de haut niveau belge, mais aussi son vécu du sexisme et des violences basées sur le genre dans le monde sportif, qui l'a notamment menée, avec d'autres, à lancer la campagne #balancetonport.

Née en 1993 à Bruxelles, Lola Mansour, qui a commencé à pratiquer le judo à l'âge de 5 ans dans un club à Ganshoren, est donc une judokate professionnelle belge : médaillée d'or aux Jeux Olympiques de la Jeunesse à Singapour en 2010 et aux Championnats d'Europe junior en 2012, mais aussi championne de Belgique dans sa catégorie en 2012 et 2014. En février 2018, alors qu'elle s'entraîne pour les JO de 2020, Lola est victime d'un accident qui provoque une grave commotion cérébrale, entraînant une interruption complète de ses activités sportives. Sa rééducation va être longue. Licenciée par la Fédération de Judo après 11 mois de convalescence, Lola est déterminée à retrouver le chemin des tatamis et s'entoure de professionnel·le·s qui vont la soutenir dans cette épreuve difficile : le docteur Oger et la Faculté des Sciences de la motricité à l'Université Libre de Bruxelles, son entraîneuse Ilse Heylen<sup>1</sup> ou encore Jean-François Lenvain, avec le projet « Give and Take »<sup>2</sup>. Après trois ans et demi sans compétition majeure, Lola est de retour sur le terrain en novembre 2021 et remporte le bronze aux championnats de Belgique.

Durant les échanges avec les participant·e·s du groupe de travail, Lola a pu revenir sur cette période compliquée, en mettant toutefois l'accent sur ce que cette interruption forcée avait pu, malgré tout, avoir de positif dans sa vie. En effet, c'est durant cette période que Lola a pu s'affirmer davantage dans l'écriture, mais surtout qu'elle a pu prendre du recul par rapport à son parcours sportif, en prenant pleinement conscience des situations de « sexisme ordinaire » qu'elle avait elle-même vécues, mais aussi des discriminations de tous ordres que subissent les femmes dans le sport de haut niveau, en Belgique comme ailleurs. « *Tant qu'on est dedans, qu'on a le nez dans le guidon et qu'on enchaîne les entraînements et les compétitions, c'est difficile de réaliser ce que l'on en train de subir.* », expliquera-t-elle.

Ainsi, en décembre 2018, Lola participe à sa première action publique militante pour les droits des femmes, avec la Fondation « Noël sans elles », un hommage aux victimes de féminicide<sup>3</sup>. En 2021, à l'occasion de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes du 8 mars, Lola Mansour et sa collègue judokate Charline Van Snick lancent la campagne de sensibilisation #balancetonport pour dénoncer les violences sexistes et sexuelles dans le monde du sport. Cette campagne, qui comprend une carte blanche et un clip vidéo compilant des témoignages, est le résultat du travail d'un collectif composé de sportives qui veulent lutter contre toutes les formes de violence sexiste, au départ d'une question centrale : « Le sport aurait-il été créé par les hommes pour les hommes ? »

<sup>1</sup> Judokate professionnelle belge, médaillée de bronze aux Jeux Olympiques de 2004 à Athènes

<sup>2</sup> « Grâce à « Give and take », ils ont pris leur destin en main », Fondation Ladbroke's, mars 2022 : <https://corporate.ladbroke.be/fr/news/article/grace-a-give-and-take-ils-ont-pris-leur-destin-en-main-84>

<sup>3</sup> « Une manifestation de douceur contre les féminicides », RTBF Actus, 2018.

Dans leur communiqué de presse, Lola Mansour et Charline Van Snick expliquent : « *Nous avons formé un groupe de réflexion à plusieurs, professionnelles et amatrices, afin d'échanger sur nos expériences respectives. Les langues se sont déliées, les souvenirs ont émergé. Tout ce qu'on a dû encaisser, en tant que témoins, victimes (directes ou collatérales) : les humiliations, le dénigrement, le chantage, les insultes, les violences sexistes... Chacune enchaînait : oui, j'ai vécu ça aussi !* ». Leur démarche est soutenue par des dizaines de sportifs et sportives de haut niveau, comme Justine Henin (tennis), Jolien D'Hoore (cyclisme sur piste), Ryad Merhy (boxe), Sofie Gierts (hockey) ou Cynthia Bolingo (athlétisme), mais aussi par des professionnel·le·s du monde sportif, comme Laurine Delforge (arbitre de hockey), Dany Closset (directrice adjointe EP Loincin & psychologue du sport CAPSy) ou Jean Colinet (psychologue du sport) et par des militant·e·s d'associations féministes, comme Apolline Vranken (L'architecture qui dégenre) ou Marie-France Zicot (Les CEMÉA).

La campagne #balanceton sport reçoit un bel écho médiatique et le collectif est très vite submergé par de nouveaux témoignages, y compris de l'étranger, venus de sportives qui se sont reconnues dans les situations de la vidéo. Quelques mois plus tard, le collectif décide de se structurer en ASBL pour poursuivre le travail de sensibilisation et mener des actions concrètes. Aujourd'hui encore, l'association « Balance Ton Sport » (BTS) continue à recevoir des témoignages de sportives qui vivent des situations de discriminations et de violences sexistes ou sexuelles. Ses membres tentent d'être à l'écoute, d'orienter et de soutenir, dans la limite de leurs moyens. BTS propose aussi régulièrement des conférences, des ateliers ou des actions médiatiques.

À travers le témoignage de Lola Mansour, les participant·e·s du groupe de travail ont pu percevoir toute la complexité du sexisme systémique qui touche le monde sportif, amateur comme professionnel, ainsi que les différentes formes de discriminations et de violences qu'il peut prendre. Par exemple, concernant les discriminations

économiques que peuvent vivre les sportives, Lola est revenue sur les Jeux Olympiques de Paris de 2024, affichés comme « Les Jeux de la parité ». Effectivement, au niveau de la répartition femmes-hommes parmi les athlètes, les JO de Paris ont été paritaires. Mais cette répartition quantitative équilibrée est-elle forcément synonyme de traitements égalitaires entre les sportifs et les sportives ? Qu'en est-il, par exemple, de la qualité des équipements, des tenues et des chaussures, des soins médicaux et de kiné, du coaching, du traitement médiatique, etc. ? Selon Lola, c'est plus compliqué qu'un simple rapport chiffré... Notamment, parce que la participation aux compétitions nationales et internationales est l'aboutissement d'un système dans lequel les femmes ne bénéficient pas des mêmes soutiens, des mêmes moyens, ni des mêmes conditions que les hommes pour s'entraîner.

*« On est en droit de se poser certaines questions. Dans le judo par exemple, les équipements nationaux sont faits selon des standards masculins. Les filles se débrouillent avec et on a l'air d'être dans des sacs de couchage. »*

*Lola Mansour.*

Elle va ainsi partager avec le groupe de travail quelques dysfonctionnements du système. Par exemple, les rétributions des athlètes dépendent principalement de leurs performances en compétition, qui sont elles-mêmes tributaires des conditions d'entraînement (accès aux terrains et aux salles, horaires favorables, matériel performant mis à disposition, tenue et équipement adéquats, compétences des coaches, soutien logistique et médical, etc.), dont on sait qu'elles sont davantage favorables aux hommes. Une autre source de revenus pour les athlètes est le sponsoring, qui est lui-même conditionné par la représentation médiatique... dont on sait qu'elle est *aussi* favorable aux hommes.

*« Comme démontré par une rapide comparaison des contrats des clubs, des sponsorings ou des "prize money" des catégories féminines et masculines notamment. Si les contrats subsidiés (Adeps, Bloso, ACS..) sont identiques pour toutes et tous, les fédérations sportives ont peu de comptes à rendre concernant la gestion de leurs budgets. Nous avons constaté des différences d'investissements injustifiées entre les équipes masculines et féminines au sein de nombreuses fédérations (ex: équipements nationaux provenant uniquement du stock masculin, programmation sportive moins élaborée pour les femmes, présence de kinés lors de stages masculins ou mixtes mais pas forcément aux stages féminins, bourses individuelles plus importantes pour les hommes, etc.). »*

*Extrait de la carte blanche du collectif #balanceton sport*

Contrairement à d'autres pays où le sport peut être un moyen d'ascension sociale, comme les États-Unis où de bons résultats sportifs peuvent donner accès à des bourses universitaires, de l'expérience de Lola et du collectif #balanceton sport, la pratique sportive de haut niveau en Belgique est plutôt un frein pour ce qui concerne les études et le parcours professionnel des sportifs et sportives d'élite. Les exigences des clubs, des fédérations et de l'administration générale du sport (ADEPS) tournent essentiellement autour des résultats et des performances en compétition, avec de graves conséquences financières en cas de blessure (comme pour Lola, qui a été licenciée par la Fédération de Judo pendant sa convalescence), mais aussi, pour les sportives spécifiquement, en cas d'interruption de carrière pour cause de maternité ou de congé parental. Comme expliqué dans le chapitre précédent, les femmes portent encore aujourd'hui la part la plus lourde des charges domestiques et des responsabilités familiales, ce qui complique considérablement le quotidien des sportives d'élite, qui doivent parfois jongler entre leurs études, les tâches domestiques, la vie de famille, leurs entraînements, leurs compétitions et une représentation médiatique suffisante pour leur apporter des sponsors. De plus, leur après-carrière est très peu prise en compte, les reconversions professionnelles sont compliquées et les difficultés économiques augmentent quand

la compétition de haut niveau s'arrête, limitant leur autonomie financière.

Dans son parcours de sportive professionnelle, Lola a été régulièrement confrontée à des traitements inégaux et à des comportements sexistes. Elle va raconter aux membres du groupe de travail que, même si elle a toujours été sensible à ces questions, le premier vrai déclic viendra d'une amie judokate canadienne, en déplacement en Belgique: c'est le fait de la voir sursauter et réagir plusieurs fois à des remarques du coach qui fait prendre conscience à Lola du climat malsain et sexiste qui règne durant ses propres entraînements. Elle raconte aussi la fois où ce porte-drapeau a hurlé aux oreilles d'un adolescent de 14 ans, qui venait de perdre un combat pendant un entraînement: « *T'as pas honte?! Tu tombes contre une fille!* » La fille en question était en préparation pour les championnats d'Europe senior, il était donc bien normal qu'il perde... Mais quel est le message qui est renvoyé à cet adolescent? Et la judokate concernée, qu'a-t-elle ressenti?

À travers les témoignages de Lola, on comprend que la pression du résultat et de la performance peut faire accepter beaucoup de choses, en termes de comportements inadéquats et abusifs, de traitements discriminatoires, voire de violences

sexistes et sexuelles. Que cela soit de la part de coaches, de sélectionneurs, de responsables de clubs ou de fédérations, de collègues masculins... les sportives de haut niveau peuvent être soumises à un climat sexiste permanent, dont elles ne prendront généralement la mesure qu'une fois qu'elles auront quitté le système. Le culte de la performance, mais aussi le conditionnement à la douleur, qui accompagnent quasiment toute pratique sportive professionnelle, n'aident pas à faire prendre conscience aux sportives que ce qu'elles vivent n'est pas « normal ». La frontière peut être floue entre une remarque censée vous pousser à dépasser vos limites et une remarque sexiste qui vous rabaisse et vous humilie.

Lola explique ainsi que, pour les sportives de haut niveau, il n'est pas toujours facile de savoir quand une ligne rouge a été franchie. Comment savoir si le comportement ou les attentes (d'un entraîneur, d'un membre de l'équipe médicale, d'un sélectionneur, c'est-à-dire de personnes qui détiennent un certain pouvoir sur votre carrière) dépassent les contraintes et le niveau d'exigence liés à la pratique du sport d'élite ? Et quand une sportive prend enfin conscience qu'elle subit des violences sexistes ou sexuelles, vers qui peut-elle se tourner ? À qui peut-elle se plaindre ? Et avec quelles conséquences sur sa place dans l'équipe, ses compétitions et sa carrière ?

*« Le sport reste un milieu assez fermé. Quand il y a des violences ou des abus, ça sort rarement du milieu, à cause de cette capacité qu'ont les athlètes à tolérer la souffrance. Mais aussi parce que les Fédérations ne prennent pas leurs responsabilités. Si une athlète rencontre un problème, elle ne sait pas vers qui se tourner. En plus elle est souvent dépendante d'un contrat précaire. L'athlète ne va pas sacrifier son rêve de médaille, de carrière, pour faire valoir ses droits. »*



*Lola Mansour, dans le cadre de la campagne #balancetonport.*

Pour déclencher des prises de conscience et/ou pour soutenir la lutte contre les inégalités, parfois il suffit « juste » de prendre le temps d'écouter...

La richesse du témoignage de Lola et tout ce qu'elle a pu apporter comme éléments de réflexion concrets aux participant·e·s du groupe de travail confirment l'importance de recueillir les vécus des personnes directement concernées par les discriminations. Et vous, connaissez-vous dans votre entourage des filles, des adolescentes ou des femmes qui pratiquent une activité sportive, seule ou en équipe, dans un club, dans une fédération, etc. ? Avez-vous déjà échangé avec elles sur ce qu'elles vivent pendant les entraînements, les tournois, les compétitions ? Vous ont-elles déjà fait part de sentiments d'injustice, de traitements inégalitaires, de situations ou de comportements sexistes ?

## 7.2. ÉCLAIRAGES THÉORIQUES, ANALYSES ET PRATIQUES DE TERRAIN

*« La violence à l'égard des femmes et des filles n'existe pas en vase clos. Elle trouve sa source au cœur des inégalités structurelles et des discriminations ; elle est ancrée dans des normes sociales toxiques ; elle est enracinée dans des masculinités malsaines – malsaines pour les femmes, malsaines pour les hommes et coûteuses pour l'ensemble de la société. »*

*Gabriela Ramos, Sous-Directrice pour les Sciences sociales et humaines de l'UNESCO.*

### → Les violences basées sur le genre

La notion de « violences basées sur le genre » (VBG), parfois aussi appelées « violences sexistes » se réfère à l'ensemble des actes nuisibles dirigés contre un individu ou un groupe d'individus en raison de son/leur genre, dans l'intention d'humilier et de faire naître un sentiment d'infériorité ou de subordination. Les VBG peuvent se produire dans la sphère privée comme dans l'espace public. Elles touchent les femmes de manière disproportionnée, mais également les personnes LGBTQIA+ au regard de leur orientation sexuelle réelle ou perçue, de leur identité de genre ou de leur expression de genre. Les VBG peuvent être de nature physique, verbale, sexuelle, psychologique, émotionnelle ou encore socio-économique et peuvent donc prendre de nombreuses formes, depuis les insultes, les menaces, les coups, le mariage forcé, les mutilations génitales, le harcèlement de rue, le

cyberharcèlement, jusqu'au viol et au meurtre/féminicide. Les femmes en sont donc les premières victimes et les hommes en sont les principaux auteurs. Les VBG peuvent être perpétrées par n'importe qui : un conjoint, un (ex-) partenaire, un membre de la famille, un collègue de travail, un voisin, un camarade de classe, un inconnu ou encore des personnes qui agissent au nom d'institutions culturelles, religieuses ou étatiques. Comme tout type de violence, il s'agit d'un rapport de force, qui repose sur un sentiment de supériorité et la volonté d'affirmer cette supériorité au sein d'un couple, dans une famille, à l'école, au travail, dans un groupe, une communauté ou dans la société tout entière. Les VBG sont liées aux déséquilibres de pouvoir et aux inégalités de genre structurelles. Elles constituent un problème systémique et complexe, profondément enraciné dans les structures, les normes, les valeurs sociales et culturelles, qui est entretenu par une culture de déni et de silence.



### → Quelques chiffres <sup>4</sup>

Dans le monde, 1 femme sur 3 a subi ou subira au moins une fois dans sa vie des violences sexuelles et/ou physiques de la part d'un partenaire, des violences sexuelles en dehors du couple, ou les deux. La plupart des violences sont perpétrées par le mari ou le compagnon actuel ou passé : 26 % des femmes âgées de 15 ans et + ont subi des violences de la part d'un partenaire intime. En 2023, plus de 50 000 femmes et filles dans le monde ont été tuées par leur partenaire ou d'autres personnes de leur famille : par jour, 140 femmes ou filles sont ainsi tuées par un membre de leur propre famille. En 2020, sur 10 victimes de la traite des êtres humains dans le monde, 4 étaient des femmes adultes et 2 étaient des filles, parfois très jeunes. 91 % des victimes identifiées de la traite à des fins d'exploitation sexuelle sont des femmes ou des filles. Au niveau mondial toujours, moins de 40 % des femmes qui subissent des violences demandent de l'aide (sous une forme ou une autre, souvent en se tournant vers leur famille ou leurs ami·e·s) et moins de 10 % de celles qui demandent de l'aide font appel à la police. En 2021, le coût des violences basées sur le genre dans l'ensemble de l'Union Européenne a été estimé à environ 366 milliards d'euros par an. La violence à l'égard des femmes représente 79 % de ce coût, soit 289 milliards d'euros.

### → Le continuum de violences

Le concept de continuum de violences<sup>5</sup>, formalisé par les études de genre depuis les années 1980, renvoie à l'idée d'un enchaînement des expériences de violences, répétitives et intrinsèquement liées. Plutôt que de penser les différentes formes de violence séparément, il s'agit de considérer, par exemple, les publicités sexistes, les discriminations au travail, le harcèlement de rue ou encore la violence conjugale, comme les facettes d'un même phénomène. Il s'agit aussi d'arrêter de hiérarchiser les violences

et de considérer que certaines seraient moins graves que d'autres : d'une part, on ne peut jamais présumer de leurs conséquences et d'autre part, elles sont reliées entre elles dans un système qui fait que les plus banales autorisent et vont cautionner les plus graves. Considérer les violences basées sur le genre sous la forme d'un continuum permet de comprendre que des faits ou des comportements qui sont parfois qualifiés d'anodins peuvent avoir des impacts (directs ou indirects, immédiats ou différés) considérables. C'est le cas pour ce que l'on appelle *la culture du viol*, c'est-à-dire tous les actes, les éléments de langage, les idées, les images et les stéréotypes qui participent à banaliser les violences sexistes et sexuelles, et qui font qu'on va les minimiser, voire les tolérer ou les légitimer, quand on y est confronté·e, que cela soit en tant que victime ou en tant que témoin. Si l'on veut agir contre les VBG en tant que résultante d'un système de domination, il est donc indispensable d'identifier et de dénoncer toute forme de violence, même si on ne la trouve « pas si grave que ça ».

### → Les violences basées sur le genre dans le monde du sport

Les VBG peuvent prendre différentes formes dans la pratique sportive, qu'elle soit professionnelle ou de loisir : *des traitements différenciés* (dans les conditions d'entraînement, la relégation à des espace-temps inadéquats, la qualité moindre des terrains ou du matériel mis à disposition, les équipements inadaptés à la morphologie féminine, la représentation médiatique inexistante...), *des violences psychologiques* (remarques sexistes, humiliations, insultes, bizutages, brimades, dévalorisation des performances, chantage, harcèlement...), *des discriminations économiques* (dans l'achat du matériel et des équipements, dans la prise en charge des frais médicaux ou des frais de déplacement, dans les

<sup>4</sup> ONU Femmes, 2024 : <https://www.unwomen.org/fr/articles/faits-et-chiffres/faits-et-chiffres-mettre-fin-a-la-violence-a-legard-des-femmes>

<sup>5</sup> Pour en savoir plus, consulter le Réseau québécois des études féministes : [https://reqef.uqam.ca/wp-content/uploads/Pole-Vio\\_capsule3\\_v4.pdf](https://reqef.uqam.ca/wp-content/uploads/Pole-Vio_capsule3_v4.pdf)

contrats et les salaires, dans les primes et les récompenses, dans le sponsoring...) *jusqu'aux violences physiques et/ou sexuelles*. Selon les récentes études de l'UNESCO et de l'ONU, les femmes et les filles qui pratiquent un sport sont confrontées à des risques de violences accrues : 21 % des athlètes féminines déclarent ainsi avoir été victimes d'agression sexuelle dans le cadre d'une pratique sportive pendant leur enfance, soit près du double du taux des athlètes masculins. Trop souvent, les abus ne sont pas signalés : 7 % des sportives seulement dénoncent la violence qu'elles subissent, par peur de la stigmatisation, de l'exclusion et des représailles sur leur pratique et leur carrière. Toujours selon l'UNESCO, malgré des progrès dans les politiques de protection des filles et des femmes, il reste beaucoup d'impensés et de lacunes à l'échelle mondiale.

En France, une étude<sup>6</sup> menée en 2024 par l'Université de Montpellier sous la conduite de Grégoire Bosselut, spécialiste en psychologie de la performance sportive et de la dynamique de groupe, a révélé que 58 % des sportives et sportifs interrogé·e·s déclarent avoir vécu au moins une fois des actes de violence dans le cadre de leur pratique, le plus souvent commis par des pairs et/ou des entraîneurs. Pour 46 %, l'agression subie était psychologique (harcèlement, chantage, humiliation et bizutage, insultes) et pour 23 % elle était physique. En outre, pour 24 %, il s'agissait de négligences (manque ou absence de suivi médical, renvoi sur le terrain avec une blessure) et pour 20 % de violences sexistes et sexuelles (caresses forcées, attouchements, agressions, viol). Tous les sports sont concernés, mais les activités collectives sont plus touchées que les pratiques individuelles. Selon l'étude, la violence est également genrée : les hommes subissent davantage d'attaques physiques, alors que les femmes sont plus victimes de négligences et d'agressions sexuelles. Selon les chercheurs et chercheuses, les résultats de cette enquête, pourtant déjà alarmants, sont

largement sous-évalués, notamment parce que les questionnaires ont dû transiter par les responsables et présidences de clubs ou fédérations, sans pouvoir être adressés directement aux pratiquant·e·s.

La sexualisation du corps des femmes fait également partie des VBG : les tenues imposées aux sportives dans certaines disciplines (jupettes au tennis, tenues échancrées des gymnastes, bikinis pour les joueuses de beach-volley...), généralement au prétexte de faciliter leurs mouvements, cachent en réalité l'intention de rendre leur apparence « sexy » et leurs performances « plus attractives » pour les médias et le public. Parlons par exemple de Serena Williams, considérée comme la plus grande joueuse de tennis de tous les temps, mais qui a dû subir tout au long de sa carrière des insultes sexistes et racistes... venues du public, des journalistes, des coaches, des fédérations et des organisateurs de tournois. Qualifiée de « trop virile », comme à Roland-Garros en 2018 où elle a été critiquée pour sa combinaison jugée trop moulante et trop noire, Serena Williams a régulièrement dénoncé les discriminations dont elle était victime, comme les tests biologiques « de féminité » auxquelles elle a dû plusieurs fois se soumettre, parce qu'elle était soupçonnée de tricher sur son sexe. En Belgique, les athlètes de haut niveau et médaillées olympiques Justine Henin et Tia Hellebaut ont également été régulièrement critiquées pour leur apparence « pas assez féminine ».

Heureusement, grâce notamment à #MeToo et à des campagnes comme #balanceton sport, la parole des victimes commence à se libérer et de plus en plus de sportifs et sportives de haut niveau osent témoigner, même si cela représente toujours un risque pour leur carrière. Ainsi, en 2021, la Ligue nord-américaine de football féminin a été sous le feu des projecteurs : pour protester contre les agressions sexuelles commises sur d'anciennes joueuses,

<sup>6</sup> « Une étude met en exergue « une véritable acceptation de la violence » dans le milieu du sport », Le Monde, 2025.

des footballeuses de différents clubs américains interrompent leurs matches... à la sixième minute, afin de symboliser le nombre d'années qu'il a fallu pour que soient sanctionnés les agissements de l'entraîneur Paul Riley. Plusieurs joueuses avaient pourtant régulièrement dénoncé les abus dont elles étaient victimes quand elles jouaient sous ses ordres. La star américaine du football, Megan Rapinoe, Soulier d'Or et championne du monde, s'est publiquement révoltée contre la fédération américaine de football qui a couvert les agissements de l'entraîneur abuseur : « À tous ceux qui sont dans l'exercice du pouvoir et qui ont laissé faire, qui ont entendu et rejeté, qui ont autorisé ce monstre à changer d'équipe sans aucune répercussion, allez-vous faire foutre, vous êtes tous des monstres et vous pouvez tous donner votre démission. »<sup>7</sup>

Cette situation rappelle bien sûr l'agression commise en août 2023 par Luis Rubiales, le président de la fédération espagnole de football, qui a embrassé de force, devant les caméras du monde entier, la capitaine Jenni Hermoso lors de la victoire espagnole en coupe du monde. Son geste suscite très vite l'indignation et provoque de nombreuses réactions, pourtant Rubiales refuse dans un premier temps de démissionner, voire même de s'excuser. Quelques jours plus tard, lors d'une assemblée de la Fédération Royale Espagnole de Football, il est soutenu par plusieurs de ses membres, dont le sélectionneur Jorge Vilda. Son comportement provoque un tollé en Espagne et à l'étranger. En réponse, les joueuses de la sélection espagnole refusent de reprendre les matchs tant que Rubiales n'aura pas été sanctionné. Suspendu de ses fonctions par la FIFA en 2023, Luis Rubiales sera condamné pour agression sexuelle en février 2025, condamnation confirmée en appel.

En Belgique, plusieurs affaires ont secoué le monde sportif et certaines fédérations,

notamment la fédération flamande de gymnastique, Gymfed<sup>8</sup>. En 2020, dans une interview, le coach néerlandais Gerrit Beltman, qui a dirigé les meilleures gymnastes belges dans les années 2000, reconnaît les avoir maltraitées et humiliées : cela faisait partie, selon lui, des exigences du sport de haut niveau. « Tu n'es qu'une grosse vache, une feignasse, tu fais la princesse, tu es une touriste » : les insultes, les menaces, le climat violent qui régnait pendant les entraînements, tout a été confirmé par plusieurs sportives de haut niveau, comme Aagje Vanwalleggem et Gaele Mys, qui cumulent cinq Jeux Olympiques et ont raconté avoir quitté le monde de la gymnastique en détresse psychologique, au bord de la dépression. Le hashtag #GymnastAllianceBEL va rassembler de nombreux témoignages, poussant le ministre flamand des Sports à mettre en place une commission d'enquête indépendante sur les comportements abusifs au sein de Gymfed.



<sup>7</sup> « Quand les sportives de haut niveau dénoncent », RTBF Actus, 2022.

<sup>8</sup> Alors que des sports comme le cyclisme ou le football ont une gouvernance fédérale en Belgique, ce n'est pas le cas pour la gymnastique, avec deux fédérations : Gymfed et la FfG, la fédération francophone.

Le rapport, publié en 2021, mettra en lumière tout un système dysfonctionnant : atmosphère de menace et de peur, abus de pouvoir, chantage, exigence excessive de dépassement mental, physique et social justifiant la violence, etc.

Le cas de la fédération flamande de gymnastique n'est pas un phénomène isolé : les nombreux témoignages de sportives, récoltés grâce à la campagne #balanceton sport, démontrent, s'il en était besoin, que les violences basées sur le genre sont omniprésentes dans le monde sportif belge, amateur et professionnel, toutes disciplines confondues.

### → Les enfants et les jeunes, premières victimes des violences

En janvier 2020, le monde sportif français et européen est secoué par les révélations de la championne de patinage artistique, Sarah Abitbol. Dans son livre « Un si long silence », dont sera tiré par la suite un documentaire<sup>9</sup>, elle accuse son ancien entraîneur Gilles Beyer d'attouchements, de harcèlement sexuel et de viols répétés, entre 1990 et 1992, alors qu'elle était âgée de 15 à 17 ans. Les faits étant prescrits, la patineuse ne porte pas plainte, mais son témoignage provoque une onde de choc dans les sports de glace et libère la parole d'autres victimes : près de 700 personnes, dans 54 fédérations françaises, seront mises en cause. L'histoire de Sarah Abitbol est loin d'être un cas isolé. Quelques mois plus tard, fin 2021, une enquête européenne d'envergure « CASES : la maltraitance des enfants dans le sport – statistiques européennes »<sup>10</sup> menée pendant deux ans dans 6 pays européens (Royaume-Uni, Allemagne, Belgique, Roumanie, Espagne, Autriche) révèle qu'1 enfant sur 7 est, a été ou sera victime de violences pendant la pratique de son sport. Ce chiffre n'est que la partie émergée de l'iceberg et se base sur des faits connus et des plaintes...

sans pouvoir prendre en compte toutes les souffrances qui restent cachées. Citons, par exemple, le scandale des abus sexuels dans la fédération américaine de gymnastique : des centaines de jeunes gymnastes américaines ont témoigné avoir subi des agressions et des viols, commis entre le début des années 1990 et jusqu'en 2015, par des responsables de club, des entraîneurs, des sélectionneurs ou des membres de l'équipe médicale. Ainsi, Larry Nassar, ancien médecin, kinésithérapeute et ostéopathe de l'équipe nationale de gymnastique des États-Unis, a été accusé par plus de 300 athlètes d'avoir abusé d'elles sexuellement, quand elles étaient mineures, sous prétexte de leur administrer un traitement médical. Parmi ses victimes, Simone Biles, championne olympique de gymnastique...

« Pendant longtemps, le monde, et le monde sportif, n'a pas voulu voir ou entendre et s'est tu », expliquera ainsi la psychologue Meriem Salmi, aux premières « Assises internationales de lutte contre les violences sexuelles dans le sport », organisées par le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) en avril 2023. Ce n'est donc que depuis quelques années que les instances sportives, locales, nationales et internationales, commencent à enfin ouvrir vraiment les yeux sur les violences sexuelles qui sévissent en leur sein et dont les enfants et les adolescent·e·s, plus fragiles, plus naïf·ve·s, plus susceptibles d'accorder leur confiance aux adultes, sont malheureusement les premières victimes. « Le sport favorise l'éloignement des familles à l'occasion des stages et compétitions, de même qu'une relation asymétrique fréquente et l'influence du collectif. On ne veut pas mettre en cause l'équipe, car on ne veut pas que la mauvaise réputation s'abatte sur elle. Il y a également une relation au corps qui peut être prétexte à une agression », explique la docteure en droit Catherine Le Magueresse, lors de ces mêmes Assises de 2023.

<sup>9</sup> « Dans le documentaire «Un si long silence», la patineuse Sarah Abitbol raconte les violences sexuelles dont elle a été victime », France Info, 2022.

<sup>10</sup> « Violences dans le sport : viols, emprise, harcèlement... Les mineurs en première ligne », France Info, 2023.

L'enquête européenne « CASES », de même que d'autres recherches, notamment en France et en Belgique, ont mis en évidence l'ampleur du phénomène. Toutes les fédérations sont concernées, en sport amateur comme professionnel, et les mineur·e·s n'échappent à aucun type de violence : psychologique, physique, sexuelle, harcèlement et cyberharcèlement. Ainsi, pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, « CASES » a révélé que 80 % des 1 472 adultes répondant·e·s ont déclaré avoir été victimes, avant leurs 18 ans, d'au moins une forme de violence dans le cadre de la pratique de leur sport. La question de l'*emprise* est au cœur même des violences, exercée le plus souvent par l'entraîneur, qui va abuser de sa position de référent et exploiter la fragilité, les espoirs et l'insouciance de sa victime. Progressivement, l'agresseur va dépasser le cadre strictement professionnel de la relation « coach-pratiquant·e », prenant une place de plus en plus grande dans la vie de sa victime, jusqu'à la couper de son entourage, de ses ami·e·s, de sa famille, voire de l'isoler au sein même du reste de l'équipe. Une fois le processus installé, la victime se retrouve seule, dépendante et prisonnière de son agresseur. Comme a pu en témoigner Astrid Mezmorian, victime de viols et d'agressions sexuelles à l'adolescence de la part de son entraîneur de tennis, Andrew Geddes : *« Il avait un vrai mode opératoire avec toutes les victimes : d'abord flatter, vous faire vous sentir à part, vous survaloriser, puis vous dégrader et souffler le chaud et le froid. Ensuite, se rendre totalement indispensable une fois que vous êtes isolée : cette personne devient tout pour vous, car il ne vous reste plus rien par ailleurs<sup>11</sup> »*. Son entraîneur a été condamné en 2021 à 18 ans de réclusion criminelle pour viols et agressions sexuelles sur plusieurs sportives, avec les circonstances aggravantes d'acte d'autorité, sur mineures de moins de 15 ans. *« Même dans les pires agissements, je pensais qu'il voulait mon bien. Ça a abouti à trois viols par semaine*

*pendant deux ans, des choses très violentes. À 15 ans, quand vous n'avez aucune expérience de la vie, c'est un tel rouleau compresseur qui s'abat sur vous. Ça vous tue psychologiquement. »*, explique encore Astrid Mezmorian. Victime de cette emprise qui s'exerce sur sa vie par son entraîneur, l'enfant ou l'adolescent·e est englué·e dans un conflit de loyauté : cet adulte qu'il·elle apprécie et admire, en qui il·elle place sa confiance et qui lui promet des médailles ne doit forcément agir ainsi que pour son bien, que pour son épanouissement, que pour sa réussite... Penser le contraire est inenvisageable, trop douloureux, trop horrible. Sans un soutien extérieur, sans une prise en charge globale, il est extrêmement compliqué pour les jeunes victimes de prendre conscience de la violence qu'elles sont en train de subir. C'est la raison pour laquelle les témoignages arrivent généralement bien des années après les agressions, à l'âge adulte... La question de la prescription des faits est alors cruciale pour pouvoir entamer une action en justice.

### → Le sexisme économique

Le 30 décembre 2024, la skieuse allemande Selina Freitag était récompensée par des produits de beauté et des serviettes de bain pour être arrivée première des qualifications du Two Nights Tour de Garmisch Partenkirchen (l'équivalent de la tournée des Quatre Tremplins dans le circuit féminin), alors que son homologue masculin empochait un chèque de plus de 3000 euros. Il ne s'agit ni d'un cas isolé, ni d'une maladresse de la part des organisateurs. La question des discriminations économiques et financières est la problématique qui impacte le plus les sportives, amatrices comme professionnelles, au quotidien.

Cela se joue bien entendu d'abord au niveau des salaires, des rétributions, des primes et des récompenses. Ainsi, en Belgique, en 2017, le marathon de Bruxelles attribuait 1000 euros de récompense au vainqueur masculin et

<sup>11</sup> « Violences sur les mineurs dans le sport : ils sont judokas, athlète ou parent de victime et sortent du silence », France Info, 2023.

300 euros à la gagnante. En 2021, pour la première course cycliste « Paris-Roubaix » pour les femmes, la gagnante remportait la somme de 1535 euros, alors que le gagnant de la course masculine empochait 30 000 euros... En football, lors de la coupe du monde féminine de 2023, la FIFA s'est vantée dans les médias de l'augmentation des primes versées aux joueuses: après avoir doublé lors de l'édition 2019 en France, l'enveloppe financière a triplé en 2023, en passant à 100 millions d'euros, soit 17 fois plus que lors de l'édition 2007. C'est oublier un peu rapidement qu'on est encore loin d'atteindre le montant alloué aux primes des joueurs de football masculins, qui sont quatre fois plus élevées, avec 402 millions d'euros en 2022, et continuent d'augmenter à chaque édition. Ces inégalités financières constituent un frein important à la professionnalisation du sport féminin: « Les athlètes féminines, en recevant des récompenses bien inférieures à celles de leurs homologues masculins, peinent à obtenir un soutien financier suffisant pour subvenir à leurs besoins, financer leur entraînement ou même envisager une carrière à long terme. Cette disparité dissuade également de nombreuses jeunes filles de s'engager dans des disciplines exigeantes, où les efforts ne semblent pas justement récompensés. ».<sup>12</sup>

En Belgique, la récente analyse sur les chiffres de l'écart salarial, réalisée par l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes en 2024, a mis en évidence les disparités énormes qui existent dans le sport de haut niveau belge: seules 6,3 % des sportifs-sportives rémunéré·e·s sont des femmes et l'écart salarial à temps plein en sport rémunéré est de 82 % en défaveur des femmes!

En l'absence de rémunérations correctes, de nombreuses sportives de haut niveau doivent prendre un emploi, en plus de leur activité sportive. Elles jonglent ainsi parfois entre leurs entraînements et leurs compétitions, un ou plusieurs

emploi(s), leur vie de famille, la recherche perpétuelle de sponsors, ainsi que des études ou une formation pour préparer leur fin de carrière.

En plus des primes, le sponsoring constitue l'autre source importante de revenus financiers pour les sportifs-sportives, les équipes, les clubs et les fédérations. En échange d'un logo apposé sur un maillot, sur des chaussures ou sur les banderoles qui décorent un stade, certaines marques sont prêtes à investir des sommes plus ou moins conséquentes dans un club ou dans une équipe. Certain·e·s athlètes peuvent aussi recevoir des avantages considérables s'ils·elles acceptent de s'afficher sur le terrain avec telle paire de baskets ou telle montre, ou encore s'ils·elles deviennent l'égérie d'une marque de parfum ou de vêtements. En toute logique, plus le sport sera médiatisé, plus il attirera l'argent des sponsors, qui auront davantage de garanties que leur produit sera vu par un grand nombre d'acheteurs-acheteuses potentiel·le·s. Et il en va bien entendu de même pour les athlètes: plus celui-ci ou celle-ci sera célèbre, plus les grandes marques lui feront la cour... En retour, l'argent du sponsoring permet aux sportives et sportifs de bénéficier de meilleures conditions d'entraînement, de meilleurs équipements, d'un meilleur coaching et suivi médical, etc. C'est-à-dire d'optimiser les facteurs qui peuvent mener à de meilleurs résultats et performances. On est donc face à un terrible cercle vicieux: les sportives, moins médiatisées que les hommes, intéressent moins les sponsors; elles sont moins soutenues matériellement et financièrement; ce qui impacte leurs conditions d'entraînement, leur participation aux compétitions, mais aussi leurs performances; ce qui influence directement la couverture médiatique des compétitions féminines et limite l'investissement des sponsors.

<sup>12</sup> « Inégalités de primes dans le saut à ski, Selina Freitag tire la sonnette d'alarme », Femmes Sportives, 2025.

## → Les violences homophobes et transphobes

De nos jours, le monde sportif se veut porteur de valeurs, telles que le fair-play, le respect de l'adversaire, l'esprit d'équipe, l'entraide, l'inclusion... Mais comme expliqué dans le chapitre précédent, le sport est historiquement un bastion masculin, qui visait à sublimer la domination du plus fort et qui peine aujourd'hui à se débarrasser de ses travers virilistes. « L'homophobie ordinaire » gangrène les clubs, les équipes, les fédérations, les compétitions et les terrains de sport. Dans les stades, particulièrement en football, les chants et slogans homophobes sont monnaie courante et peu de sanctions sont prises par les instances dirigeantes. Dans les équipes, dans les vestiaires, pendant les entraînements, sur les bancs de touche, il n'est pas rare d'entendre des réflexions du style « jouer comme un pédé, une tapette » ou « courir comme une femmelette ». Entre joueurs d'une même équipe ou au sein d'un club, la culture homophobe est très vite intériorisée : les insultes font rire, des blagues circulent dans les douches sur le fait de ne pas ramasser le savon tombé par terre, on parle de « défoncer l'adversaire » et « de le baiser, cet enclulé ».

Le climat sexiste, homophobe et transphobe qui règne dans certains sports, dans certaines équipes ou fédérations, peut avoir de graves conséquences pour les sportifs qui ne correspondent pas aux codes masculinistes et hétéronormés : moqueries, insultes, mise à l'écart, isolement, retrait des compétitions, violences psychologiques, voire violences physiques... Chez les sportives lesbiennes, l'orientation sexuelle est source de moqueries,

de caricatures et de remarques sexistes : on va leur reprocher d'avoir « un physique de mec », de ne pas être assez sexy sur le court de tennis ou la piste d'athlétisme ou encore d'être trop agressives sur le terrain. Quant à leurs performances, elles sont dévalorisées, attribuées davantage à leur orientation sexuelle qu'à leurs compétences réelles et leurs efforts : forcément, si les sportives lesbiennes ont des bons résultats, « c'est parce qu'elles se comportent comme des hommes » ! Toute cette violence explique que de nombreux·ses sportifs et sportives de haut niveau ne s'autorisent à faire leur coming-out qu'à la fin de leur carrière.

En 2022-2023, en France, une grande enquête<sup>13</sup> IPSOS menée pour la Fédération Sportive LGBT+ et financée par le Ministère des Sports, a permis de chiffrer et de visibiliser une réalité interpellante. Ainsi, les milieux sportifs professionnels et amateurs sont respectivement perçus à 77 % et 75 % comme étant homophobes. Les sports collectifs sont les plus concernés par le problème et, sans surprise, particulièrement le football. 46 % des personnes interrogées ont dit avoir déjà été témoins d'un comportement homophobe ou transphobe dans le milieu sportif, par exemple avec des insultes comme « pédé » ou « gouinasse ». Pour les personnes interrogées se définissant comme LGBTQIA+, le chiffre monte à 73 % qui ont été témoins et 52 % qui ont été visées personnellement par un tel comportement, avec 67 % pour ce qui concerne les personnes pratiquant un sport d'équipe. Un quart (26 %) des personnes interrogées ont rapporté avoir vu ou vécu une agression verbale homophobe et 16 % une agression physique. Les chiffres montent à 60 % auprès des personnes LGBTQIA+ pour les agressions verbales et à 44 % pour les

<sup>13</sup> « Une majorité de Français considère les milieux sportifs comme étant homophobes », enquête IPSOS, FR, 2023.

agressions physiques, soit une personne LGBTQIA+ sur deux. Ces expériences de violences homophobes et/ou transphobes ont des conséquences pour les personnes issues de la communauté LGBTQIA+ : à la suite de ces agressions, 29 % ont décidé de cacher leur orientation sexuelle et 15 % ont tout simplement arrêté le sport. Ce triste constat n'est pas réservé à la France : une enquête de 2019, menée dans cinq pays européens (Allemagne, Italie, Autriche, Hongrie et Écosse) par l'Université de Cologne, a révélé que 20 % des personnes interrogées disent éviter de pratiquer un sport en raison de leur orientation sexuelle et/ou de leur identité de genre.

Heureusement, les choses peuvent changer : plus de trois quarts des répondant·e·s (78 %) à l'enquête IPSOS ont déclaré souhaiter « *que l'on aille plus loin dans la lutte contre les LGBTphobies dans le sport* » et pour la quasi-totalité (91 %) « *tout doit être fait pour que chacun puisse pratiquer son activité sportive librement et sereinement quelle que soit son identité ou sa sexualité* ». Six mois après l'enquête, certaines fédérations françaises, comme la Ligue nationale de rugby, ont pris des mesures concrètes contre l'homophobie<sup>14</sup> et plusieurs sportifs de haut niveau se sont exprimés, dont Antoine Dupont et Antoine Griezmann, montrant que la parole des joueurs professionnels hétéros commence à se libérer sur le sujet.

### → Loi du silence et sentiment d'impunité

Pour les victimes de violences sexistes ou sexuelles dans le monde sportif, les combats à mener sont nombreux et tout aussi difficiles sur le terrain qu'en dehors. Il ne leur suffit pas de trouver le courage de témoigner et de dénoncer, il faut surtout qu'elles trouvent les bonnes personnes ou instances à qui s'adresser... et que leur parole soit entendue et prise en compte.

En France, le champion d'Europe 1987 de judo Patrick Roux a publié un livre dans lequel il a recueilli des dizaines de récits de témoins ou de victimes de faits de violence... qui avaient tous été signalés aux différentes instances. L'ancien membre de l'équipe de France de judo, qui a créé une association d'aide aux victimes, dénonce depuis des années les violences physiques et psychologiques présentes dans le milieu : « *Ils camouflent des traitements violents dans des pseudo-méthodes d'entraînement. Comme prendre une jeune fille et la projeter pendant une heure sur le tapis sans qu'elle ne puisse se défendre. Puis, elle ressort du tatami, bleue de la tête aux pieds.* » Selon son expérience, les violences sont systémiques dans les dojos et visent particulièrement les adolescent·e·s en chemin vers le haut niveau. Patrick Roux dénonce aussi l'omerta qui règne dans le milieu sportif, ainsi que la manière dont les plaintes sont prises en charge. Selon lui, quand on sait qu'il y a beaucoup d'anciens entraîneurs dans les organes administratifs et parmi les cadres des fédérations, on peut légitimement se demander comment les dossiers qui arrivent entre leurs mains vont être traités, surtout si les faits signalés concernent un ex-collègue, voire un ami...

La Fédération de ski française est également sur la sellette ces derniers mois : une récente enquête du journal Le Monde a révélé que Joël Chenal, le vice-champion olympique de géant de 2006, devenu entraîneur pour la Fédération française de ski entre 2013 et 2017, était accusé de harcèlement et d'agressions sexuelles par douze femmes, toutes mineures au moment des faits, certaines ayant été agressées alors qu'elles avaient 11 ou 12 ans. L'ex-entraîneur a en partie reconnu les faits, qu'il dit être « *impardonnables* », mais a également mis en cause la Fédération qui selon lui « *savait* » et n'est pas intervenue.<sup>15</sup>

<sup>14</sup> « Ligue nationale de rugby : « L'homophobie n'a pas sa place dans un club, ni dans les stades » - interview de son directeur général Emmanuel Eschalié », Têtu, 2024

<sup>15</sup> « Affaire Joël Chenal : accusé de harcèlement et d'agression sexuelle sur mineures, l'entraîneur de ski s'excuse pour des faits « impardonnables », Le Monde, 2025.

*« Il existe un réel problème de la libération de la parole allant de pair avec l'impunité générale dont jouissent les auteurs de ces actes inacceptables. Cette impunité découle directement de l'attitude des structures responsables qui rechignent à protéger leurs athlètes, les rares cas rapportés étant -la grande majorité du temps- étouffés en interne. Force est de constater que cela risque même de se retourner contre la « lanceuse d'alerte » qui préférera alors souvent renoncer à faire valoir ses droits pour ne pas voir sa carrière détruite. À cause des mécanismes toxiques du milieu (conditionnement à la souffrance, soumission à l'autorité et politique de la médaille « à tout prix »), les sportives n'ont aucune alternative en cas de dérapages. Des lois ont été adoptées mais à quoi servent-elles si elles ne sont pas appliquées ? Combien d'athlètes abandonnées sur le bord des pistes, des terrains, des bassins, des dojos, etc. et de générations sacrifiées ? »*

*Extrait de la carte blanche du collectif #balanceton sport.*

Plus de 90 % des témoignages recueillis pour la campagne #balanceton sport étaient déjà connus des clubs ou des fédérations, parfois depuis plusieurs mois ou même années. La campagne a mis en évidence que, même si des plaintes sont relayées vers des responsables et/ou des instances dirigeantes, il manque d'organes indépendants pour les traiter. C'est souvent au sein même des fédérations ou des clubs que la

situation va se jouer, avec le risque que les responsables préfèrent protéger la réputation de leur discipline, de leur personnel ou de leurs coaches. Surtout si l'entraîneur visé par la plainte a de bons résultats et amène des espoirs de médailles... Il arrive même que les comportements déviants soient couverts par les autres joueurs-joueuses, comme le raconte le film belge « Julie se tait » : l'histoire d'une star montante du tennis qui évolue dans un club prestigieux et consacre toute sa vie à son sport. Lorsque l'entraîneur qui pourrait la propulser vers les sommets est suspendu, suite au suicide d'une autre joueuse, toute l'équipe est encouragée à témoigner pour aider l'enquête. Mais Julie va garder le silence...<sup>16</sup>

→ **Lutter contre les discriminations et les violences basées sur le genre dans la pratique sportive : passer des intentions aux actes**

La Belgique s'est dotée depuis plusieurs années d'un arsenal législatif antidiscrimination conséquent, comprenant deux lois fédérales : la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discriminations (17 critères protégés, comme l'origine, le handicap, l'âge, la couleur de peau, les convictions philosophiques ou religieuses, etc.), dite « Loi antidiscrimination » et la Loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes, dite « Loi genre », augmentée en 2014 de la loi « Antisexisme dans l'espace public »<sup>17</sup>. Ce cadre légal constitue la base de la lutte contre toute forme de discrimination en Belgique : toute personne qui en serait victime ou témoin peut y avoir recours pour faire valoir ses droits, avec l'appui d'organismes comme UNIA<sup>18</sup> et l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes. Dans le milieu sportif belge, plusieurs décrets et/ou chartes

<sup>16</sup> « Julie se tait », film de Leonardo Van Dijn (Belgique), avec Tessa Van den Broeck et Laurent Caron, 2024.

<sup>17</sup> Pour en savoir plus : <https://igvm-iefh.belgium.be>

<sup>18</sup> Pour en savoir plus : [www.unia.be](http://www.unia.be)

éthiques sont venus compléter ce cadre légal. Ainsi, en 2012 déjà, la Fédération Wallonie-Bruxelles se dotait de la « Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles – Vivons sport! » avec des engagements comme: « *La pratique sportive est un droit, une source de plaisirs et de jeu. L'esprit sportif est positif. Il prône l'humilité dans la victoire et la dignité dans la défaite. Plus que la performance, le sport contribue à l'épanouissement individuel et l'émancipation collective.* » ou encore « *Le mouvement sportif francophone rejette et condamne toutes les formes de discriminations liées à l'âge, au genre, à la race, à l'orientation sexuelle, aux convictions religieuses ou philosophiques, à la langue ou aux caractéristiques physiques. Le terrain est un espace d'expressions ouvert à tous. Toutes les formes de harcèlement, les gestes, les mots dénigrants et la vulgarité sont proscrites.* ». Cette charte comportait un aspect contraignant qui indiquait que « *L'ensemble des acteurs s'engage à souscrire, respecter, défendre et promouvoir la Charte du mouvement sportif de la FWB, condition sine qua non à l'obtention des aides disponibles pour le secteur sportif.* ». En juin 2016, la Flandre se dotait du décret « *Besluit van de Vlaamse Regering tot vaststelling van de algemene erkennings- en subsidiëeringsvoorwaarden voor de georganiseerde sportsector* »<sup>19</sup> concernant les conditions générales de reconnaissance et de subvention pour le secteur du sport organisé, tandis que la Fédération Wallonie-Bruxelles promulguait en 2021 le « Décret visant l'éthique sportive et instituant un Observatoire de l'éthique dans les activités physiques et sportives, ainsi qu'un Réseau éthique ».<sup>20</sup> On peut d'ailleurs trouver, sur le site Internet de l'ADEPS, les deux rapports d'activités du Réseau éthique 2022 et 2023<sup>21</sup>, ainsi que la liste complète des « Référents éthique des fédérations sportives ». Certaines

*fédérations ont également rédigé leur propre code éthique: pour faire écho au témoignage de Lola Mansour, citons l'exemple de « Judo Wallonie Bruxelles » et de son pendant néerlandophone « Judo Vlanderen »*<sup>22</sup>.

*Il faut signaler toutefois que la notion d'éthique de nombreux codes de conduite ou chartes, que ce soit au sein des fédérations francophones et néerlandophones, de l'ADEPS ou de certains clubs, se réfère le plus souvent à des questions de fair-play et de respect de l'adversaire ou encore à l'anti-dopage et, parfois, à la lutte contre le racisme et contre les violences faites aux enfants. Les prises de position déontologiques font très rarement, voire pas du tout, explicitement référence à la lutte contre le sexisme, l'homophobie et la transphobie.*

En Fédération Wallonie-Bruxelles, une enquête<sup>23</sup> de l'ADEPS a révélé que seules 10 % des fédérations sportives ont mis en œuvre, depuis 2015, des mesures ou des actions concrètes pour prévenir et combattre les violences fondées sur le genre dans leur discipline. Et il ne s'agit pas nécessairement des fédérations où il y a le plus de problèmes et de signalements... L'enquête a également mis en évidence les impensés ou les lacunes des plans d'action mis en place: « Quasiment toutes les fédérations qui ont une politique écrite destinée à promouvoir l'égalité des genres poursuivent des objectifs relatifs à une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans la pratique des activités physiques et sportives que cela soit en direction du sport de masse ou du sport d'élite. A contrario, ni la prévention des violences fondées sur le genre ni un encadrement sportif plus équilibré entre les sexes ne constituent des objectifs spécifiques poursuivis par ces politiques. »

<sup>19</sup> [https://s3.eu-central-1.amazonaws.com/belgianfootball/s3fs-public/voetbalvlaanderen/Over+ons/Good+governance/PDF/160916\\_BVR\\_Algemeen\\_besluit\\_georganiseerde\\_sportsector.pdf](https://s3.eu-central-1.amazonaws.com/belgianfootball/s3fs-public/voetbalvlaanderen/Over+ons/Good+governance/PDF/160916_BVR_Algemeen_besluit_georganiseerde_sportsector.pdf)

<sup>20</sup> [https://gallilex.cfwb.be/sites/default/files/imports/49972\\_000.pdf](https://gallilex.cfwb.be/sites/default/files/imports/49972_000.pdf)

<sup>21</sup> <https://www.sport-adepts.be/index.php?id=8441>

<sup>22</sup> <https://judowb.be/> et <https://www.judovlaanderen.be/gezond-ethisch-sporten/ethisch-sporten/>

<sup>23</sup> « L'Égalité femmes-hommes dans le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles – Note d'analyse », ADEPS, FWB, 2020.



# SUR LE TERRAIN



## Lutter contre les violences basées sur le genre : changer de paradigme

Pour mettre fin aux violences basées sur le genre dans la pratique sportive, il faut à la fois empêcher qu'elles se produisent et mettre en place des outils pertinents pour interrompre les dynamiques de violence et soutenir les victimes. La question de la prévention des violences se joue en réalité dans l'essence même du sport : dans les valeurs que l'on souhaite promouvoir sur le terrain, dans la manière dont on envisage les enjeux (financiers, commerciaux, médiatiques...) de la compétition, dans le modèle de sportif-sportive que l'on veut mettre en avant et dans le savoir-être que l'on veut encourager, que cela soit au niveau des encadrant-e-s ou des pratiquant-e-s, dans le sport amateur comme professionnel. La lutte contre les VBG dans le monde sportif implique un changement de modèle culturel conséquent, qui s'éloigne de la mentalité du « gagner à tout prix » pour se concentrer sur le bien-être et la prise en compte de tous les individus pendant la pratique d'un sport.

### Pistes de réflexion et d'action

Au niveau de la prévention, les divers codes de conduite et chartes éthiques, peuvent constituer une première démarche de sensibilisation des différent-e-s acteurs-actrices de terrain, à la condition qu'il soit fait référence à la lutte contre le sexisme, l'homophobie et la transphobie de

manière explicite. Au niveau communal, dans un premier temps, il serait intéressant de vérifier la présence ou non d'une dimension éthique dans les règlements des organisations et clubs sportifs. Existe-t-il une charte ou un code de conduite, avec des exigences de comportements et d'attitudes non-discriminants et respectueux de chacun-e, en plus de contraintes telles que le paiement de la cotisation, le respect des horaires et du matériel, la présence aux entraînements, etc. ?

### Points d'attention

Ce document comprend-il *formellement* des attendus en termes de lutte contre le sexisme, l'homophobie, la transphobie ?

### Pistes de réflexion et d'action

Dans un second temps, il faut dépasser le niveau des intentions pour analyser l'effectivité de la charte ou du code de conduite et accompagner, voire contrôler, la mise en œuvre des critères éthiques sur le terrain. Dans l'organisation ou le club sportif, qu'est-ce qui est récompensé et médiatisé : les performances, les victoires, les médailles avant toute autre chose *ou bien* les attitudes, la conduite des joueurs-joueuses et de l'équipe, les valeurs et l'image du club, etc. ? Le soutien financier, médiatique ou logistique apporté par la commune aux organisations ou aux clubs locaux, est-il conditionné par des aspects éthiques, en ce compris la lutte contre les VBG ? Y a-t-il des conséquences, voire des sanctions, prévues en cas d'attitudes et de comportements sexistes, homophobes, transphobes ? Que cela soit au niveau d'un individu, d'un collectif, d'une équipe, d'une instance dirigeante ?

« Il y a des abus de langage qui ne sont pas recadrés. Si les coaches étaient aussi sévères pour les dérapages sexistes que pour les retards de leurs athlètes, on avancerait déjà. »

Lola Mansour

### Des instances indépendantes pour traiter les situations de VBG en milieu sportif.

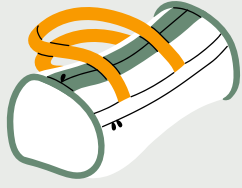
Au-delà du fait qu'il est parfois difficile pour les sportives et sportifs de reconnaître que ce qu'elles-ils sont en train de vivre n'est pas « normal » et s'apparente à de la maltraitance, de la négligence et/ou de la violence, se pose ensuite rapidement la question de savoir ce qui peut être fait de cette prise de conscience. À qui les victimes peuvent-elles parler de ce qu'elles vivent ? Vers qui peuvent-elles se tourner pour avoir de l'aide ou pour éventuellement porter plainte ? Quels sont les instances et protocoles mis en place, au sein des fédérations, des clubs, des centres sportifs et/ou des infrastructures communales ? Sur le terrain, au sein de la commune, les dispositifs d'écoute et de soutien sont-ils suffisamment connus de toutes et tous ? Quelles sont les personnes-ressources et y a-t-il des personnes de référence concernant les VBG au sein de l'organisation sportive et/ou de l'administration communale ? Toutes ces questions doivent être appréhendées institutionnellement et en équipe, au sein de l'organisation sportive, mais également au sein de la commune, afin de pouvoir poser un cadre non-discriminant et sécurisant pour toutes et tous. Il s'agit de prendre en compte *les aspects de prévention du sexisme et des VBG* (code de conduite ou charte pour promouvoir le respect de chacun·e, l'égalité des genres, l'inclusion ; critères éthiques dans les procédures de recrutement et les profils de fonction ; mise en avant des valeurs et de l'esprit sportif avant les performances et la compétition ; formation continuée des encadrant·e·s autour des VBG ; etc.),

mais aussi la gestion effective des comportements sexistes et violents : d'une part, avec une écoute, une prise en charge et un accompagnement des victimes et d'autre part, avec l'adoption et l'application de mesures visant à sanctionner les responsables de violences, qu'elles soient verbales, physiques, psychologiques ou sexuelles...

### Pistes de réflexion et d'action

Au-delà de la libération de la parole des sportives et sportifs victimes de VBG, l'enjeu est de savoir s'ils·elles peuvent se faire connaître, parler de leur vécu et/ou porter plainte sans crainte de représailles et sans risques pour leur carrière. Il s'agit donc de garantir l'indépendance et l'autonomie des organes et/ou des personnes en charge de contrôler les critères éthiques et les aspects de savoir-être dans le monde sportif belge, amateur ou professionnel, que ce soit au niveau national, régional ou communal. Il pourrait être intéressant de s'inspirer de la démarche du Canada, qui a mis en place un « Centre Canadien pour l'Éthique dans le Sport »<sup>1</sup> (CCES), un organisme indépendant à but non lucratif, qui vise « *un sport juste, sécuritaire, accessible et inclusif* » : « *Nous croyons que la raison d'être du sport est de contribuer à la société, et que l'éthique dans le sport est le meilleur moyen pour cela. Nous croyons qu'en promouvant une approche du sport axée sur des valeurs, en défendant le sport éthique et en protégeant l'intégrité du sport, nous réaliserons notre mission et ferons une réalité de notre vision.* ».

<sup>1</sup> Pour en savoir plus : <https://cces.ca/fr/about-us>



## Le recrutement et la formation des encadrant·e·s de la pratique sportive

Toutes les recherches et les études le montrent, la sélection et la formation (initiale et continuée) des professionnel·le·s qui encadrent la pratique sportive, qu'elle soit de compétition ou de loisir, sont des leviers essentiels dans la lutte contre les violences basées sur le genre. En 2020, l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes énonçait des recommandations<sup>2</sup> pour lutter contre le sexisme dans le sport en Belgique, dont plusieurs concernaient les encadrant·e·s.

- « *Les éducateurs et éducatrices, animateurs et animatrices de sports doivent être formés à l'égalité et à la gestion d'une réelle mixité des pratiques sportives et de déconstruction des stéréotypes sexistes. Cette formation doit aussi inclure la dimension de violence et harcèlement basés sur le genre qui trouve son fondement dans des relations inégalitaires et des normes de genre stéréotypées.* »
- « *Les responsables des clubs et associations doivent être sensibilisés à l'égalité dans le sport, à l'importance d'une prise de décision paritaire et transparente et à des pratiques de recrutement de coaches ou responsables non biaisées. Par exemple, une vision, l'humilité, la capacité de planifier et l'empathie comme qualités d'une personne dirigeante.* »
- « *Formation des coaches tant dans la formation initiale que continue. Leur donner des outils pour mettre en place des pratiques sportives mixtes qui ouvrent les pratiques sportives possibles tant aux garçons qu'aux filles.* »
- « *Sensibiliser et former l'ensemble des intervenants aux changements pour déconstruire les normes dominantes qui excluent.* »



### Pistes de réflexion et d'action

Sur le terrain communal, les fonctionnaires en charge de la pratique sportive n'ont pas forcément la main sur la formation de base des encadrant·e·s, qui est davantage du ressort des fédérations, des clubs et centres sportifs ou d'instances administratives communautaires/régionales. Il est pourtant fondamental que cette formation initiale comprenne des exigences non seulement *techniques*, mais également *éthiques*, qui incluent le respect du cadre légal anti-discrimination belge, ainsi que des valeurs liées à l'égalité entre les genres, à la tolérance et à l'inclusion. Il s'agit de considérer de manière équivalente les compétences techniques (savoir-faire) et les valeurs, attitudes et comportements (savoir-être), afin d'inscrire formellement l'organisation sportive dans une démarche de lutte contre toute forme de violence basée sur le genre. Dans le cadre d'un recrutement par contre, les personnes en charge de la pratique sportive au niveau communal pourraient poser des exigences d'ordre éthique: tout comme un·e coach ne possédant pas les qualifications techniques nécessaires ne serait pas recruté·e, des attitudes et/ou comportements touchant au sexisme, à l'homophobie ou à la transphobie devraient être des critères exclusifs dans les procédures de sélection. Ainsi, dans les entretiens, plusieurs questions pourraient être posées aux candidat·e·s pour évaluer leur compréhension des enjeux de la lutte contre le sexisme et les VBG dans la pratique sportive.

En voici quelques exemples parmi d'autres, à adapter selon chaque réalité de terrain :

- *Avez-vous déjà entendu parler de « violences basées sur le genre » ? Si oui, qu'en pensez-vous ?*
- *Avez-vous déjà travaillé pour une organisation sportive dotée d'un code de conduite autour des violences basées sur le genre ? Si oui, qu'est-ce que cela a apporté à votre façon d'envisager votre travail ?*
- *Avez-vous déjà travaillé (en tant que salarié·e ou bénévole) à un poste similaire avec des groupes de filles et de femmes ? Avec des groupes mixtes ? Qu'est-ce qui vous a plu ? Qu'est-ce qui vous a semblé difficile ?*

<sup>2</sup> « Recommandation de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes nr.2020-R/005 concernant les femmes et le sport », IEFH, 2020 (FR) - « Aanbeveling van het Instituut voor de gelijkheid van vrouwen en mannen nr. 2020-R/005 over vrouwen en sport », IGVM, 2020 (NL).

- *Que pensez-vous de la place des filles et des femmes dans la pratique sportive en général? Et dans la discipline que vous pratiquez?*
- *Que pensez-vous de la place des personnes homosexuelles ou transgenres dans la pratique sportive en général? Et dans la discipline que vous pratiquez?*
- *Pouvez-vous me donner des exemples de comportements que vous trouvez inacceptables dans le cadre d'une activité sportive?*
- *Que feriez-vous si un·e collègue ou un·e supérieur·e hiérarchique tenait des propos sexistes ou avait un comportement discriminant envers les filles et les femmes?*
- *Comment réagiriez-vous si un·e collègue, un·e membre de l'équipe ou une personne du public tenait des propos insultants ou avait un comportement discriminant envers les personnes homosexuelles ou transgenres? Etc.*

*Avez-vous déjà travaillé pour une organisation sportive dotée d'un code de conduite autour des violences basées sur le genre? Si oui, qu'est-ce que cela a apporté à votre façon d'envisager votre travail?*

**!** Points d'attention

Il ne s'agit pas pour le candidat ou la candidate de répondre « correctement », il n'y a d'ailleurs pas de réponse toute faite. Le plus important est de susciter le dialogue, à travers les questions posées, pour faire émerger les prises de position, les valeurs et les attitudes... afin de voir si elles sont en adéquation avec l'objet social, le code de conduite et l'éthique de l'organisation ou de l'infrastructure sportive.



## Pistes de réflexion et d'action

L'ensemble de toutes les compétences techniques et éthiques attendues doit être explicite dans les offres de recrutement, tout comme dans les profils de fonction. Cela concerne tous les niveaux d'intervention au sein de l'organisation sportive communale: les instances dirigeantes, le personnel administratif, le personnel médical, les encadrant·e·s sur le terrain, le personnel technique ou d'entretien... en contact avec le public ou pas. Lutter explicitement contre les discriminations et les violences sexistes ou sexuelles peut représenter un changement de culture institutionnelle et il est indispensable que les prises de position éthiques soient claires, transversales, portées collectivement par les membres de l'équipe et soutenues formellement par les cadres de l'organisation.

## Points d'attention

Garantir que le recrutement, tant du personnel rémunéré que des bénévoles, se fondera sur des critères techniques et éthiques, envoie un message important au public sur l'engagement et les valeurs d'une organisation sportive, consciente de ses responsabilités et soucieuse d'agir pour le bien-être de toutes et tous. Cependant, certain·e·s candidat·e·s pourraient se questionner, voire se sentir offensé·e·s par le fait qu'on les interroge sur des critères éthiques plutôt que sur leurs compétences strictement techniques, surtout si ce sont d'ancien·ne·s joueurs-joueuses (de haut niveau) qui souhaitent entamer une carrière dans le coaching ou des bénévoles de longue date qui postulent à des postes rémunérés, etc. Il n'est pas intéressant de commencer à faire des exceptions dans la procédure de sélection, car cela nuirait très vite à la crédibilité de la démarche. Il est préférable, au contraire, d'appliquer les critères de sélection à toutes et tous, y compris à l'interne, en précisant que ce sont les procédures auxquelles toutes les personnes impliquées dans l'organisation sportive sont tenues de se conformer et qu'il ne s'agit pas de viser une personne en particulier. La plupart des candidat·e·s comprendront qu'une organisation digne de confiance doit s'assurer que les personnes qui travaillent avec et pour elle sont aptes à garantir un cadre respectueux et bienveillant pour toutes et tous: il en va de sa responsabilité.

## Pistes de réflexion et d'action

Au-delà de préciser les critères de recrutement, il est également important pour une organisation sportive d'envisager la formation continuée de son personnel, autour de la question des VBG. La formation est en effet un élément indispensable dans l'acquisition d'une posture professionnelle non-discriminante, mais également dans la lutte contre les assignations et les violences au sein même des équipes (sportives ou de travail). La formation permet de prendre du recul par rapport à son quotidien, d'analyser ses représentations (sur le sport en général, les filles et les femmes sportives, l'homosexualité, etc.), de prendre conscience des stéréotypes que l'on a soi-même intégrés... pour pouvoir ensuite poser un regard réflexif sur ses pratiques et remettre éventuellement en question certains comportements ou attitudes.

## Points d'attention

Une formation autour des VBG aura plus d'impacts sur le terrain si plusieurs membres d'une même institution (voire l'entièreté de l'équipe) peuvent y participer, afin de porter collectivement les modifications dans les pratiques, qui sont consécutives à toute démarche réflexive.



## Garantir un cadre sportif sécurisant, bienveillant et bientraitant pour les enfants et les jeunes

Le cadre légal belge<sup>3</sup> est clair: protéger les mineur·e·s d'âge pendant la pratique de leur sport fait partie du rôle et de la mission de tout·e intervenant·e sportif·ve, tous niveaux hiérarchiques, statuts et fonctions confondus, salarié·e ou bénévole, qui est tenu·e « d'apporter aide et protection à l'enfant victime de maltraitance ou à celui chez qui sont suspectés de tels mauvais traitements. Si l'intérêt de l'enfant le requiert et dans les limites de la mission de l'intervenant·e et de sa capacité à agir, l'aide est octroyée à sa famille ou à son milieu familial de vie. Cette aide vise à prévenir ou à mettre fin à la maltraitance ».

<sup>3</sup> « Décret relatif à l'Aide aux enfants victimes de maltraitance », 2004 : [https://gallilex.cfwb.be/sites/default/files/imports/28753\\_000.pdf](https://gallilex.cfwb.be/sites/default/files/imports/28753_000.pdf)

## Pistes de réflexion et d'action

Pour les professionnel·le·s en charge de la pratique sportive qui cherchent des outils et ressources concrètes, l'association « Défense des Enfants International - Belgique » (DEI)<sup>4</sup> est une référence quant à la problématique des violences faites aux mineur·e·s, en Fédération Wallonie-Bruxelles. En 2024, DEI-Belgique, l'ADEPS, Yapaka, le Délégué Général aux droits de l'enfant et World Service ont lancé la campagne « Quelque chose ne va pas ? Tu peux le dire ! », destinée aux enfants de 6 à 12 ans qui pratiquent une activité sportive en Belgique francophone, afin qu'ils·elles puissent identifier les violences qu'ils·elles subiraient et sachent à qui s'adresser pour demander de l'aide. La campagne s'articule autour d'affiches et flyers de sensibilisation, d'un clip vidéo et d'un site Internet<sup>5</sup>, qui s'adressent à 3 publics : les enfants de 6 à 12 ans, leurs familles et les encadrant·e·s, pour qui un guide pratique a spécialement été conçu, afin d'encourager les organisations à adopter et appliquer une Politique de Protection de l'Enfance (PPE). Une « Charte de bienveillance » a également été rédigée, que les organisations sportives peuvent signer pour montrer leur engagement à protéger les enfants et pour soutenir les encadrant·e·s qui mettent en œuvre un environnement bienveillant,

protecteur et sécurisant pour les enfants et les jeunes qui pratiquent une activité sportive. La Charte comprend 7 engagements, parmi lesquels : « Placer le bien-être et le développement de chaque enfant au cœur de toutes les activités », « Construire un lien de confiance avec l'entourage de chaque enfant », « S'interroger sur ses pratiques collectives et individuelles et résoudre les questions en équipe » ou encore « Agir en cas de situation difficile et faire appel au réseau de professionnel·le·s si nécessaire ». À ce jour, la Charte a été validée par 770 signataires<sup>6</sup>, ce qui est à la fois beaucoup et très peu, au regard du nombre de fédérations, de centres sportifs, d'associations, de clubs et d'organismes d'activités sportives, à destination de la jeunesse francophone.

## Points d'attention

Encore une fois, il est indispensable que les intentions, à travers la signature d'une charte ou la rédaction d'un code de conduite par exemple, soient suivies d'actes concrets. Il n'empêche qu'un premier pas pourrait être franchi par les clubs et centres sportifs communaux en signant la Charte de Bienveillance, après avoir pris connaissance des engagements qu'elle contient et en la mettant en œuvre concrètement.



<sup>4</sup> La section belge de l'ONG « Defence for Children International » : <https://dei-belgique.be/index.php/a-propos/notre-reseau.html>

<sup>5</sup> <https://www.tuexledire.be/>

<sup>6</sup> Liste disponible : <https://www.tuexledire.be/pour-les-encadrantes-sportifs-ou-de-loisirs/carte-organisations-engagees-pour-plus-de-bienveillance/>

## Pistes de réflexion et d'action

Dans un premier temps, il est important que l'organisation sportive communale qui souhaiterait se saisir pleinement de la question des violences, réalise un état des lieux de ses modes de fonctionnement, afin d'avoir une vision générale de la situation et se lancer dans un projet de PPE cohérent, en phase avec sa réalité de terrain. Pour ce faire, il existe plusieurs outils, créés par des fédérations, des ONG ou des associations. Citons par exemple « La boîte à outils de l'UEFA sur la sauvegarde de l'enfance à l'intention de ses associations membres »<sup>7</sup> avec un questionnaire « Évaluation générale des risques » ou encore les différents guides publiés par DEI.

## Points d'attention

La première étape d'un état des lieux doit nécessairement passer par une analyse des risques, sous-tendue par la question fondamentale « *Est-ce que les activités que nous organisons présentent des risques pour les enfants et les jeunes ?* », en envisageant les différents types de risques potentiels :

- risques liés aux installations, aux infrastructures et à l'environnement matériel de l'organisation ;
- risques liés aux transports, aux déplacements, aux voyages et séjours ;
- risques liés aux données, au respect de la vie privée et à la communication ;
- risques liés au déroulement des activités, y compris les temps qui précèdent ou suivent l'activité ;
- risques liés au recrutement, à la formation et/ou à la conduite des adultes affilié·e·s à l'organisation ;
- risques liés à la conduite des enfants et des jeunes entre eux·elles ;
- risques liés à la conduite des parents et des proches ;
- risques liés à la conduite du public, des spectateurs-spectatrices ;
- risques liés à l'accès au site par le grand public.

## Points d'attention

Pour être efficace et la plus exhaustive possible, une démarche d'analyse des risques doit se mener collectivement, au sein de l'organisation sportive, en impliquant un maximum des membres de l'équipe, salarié·e·s comme bénévoles, tous niveaux de responsabilité confondus, afin de croiser les regards et les expériences. Les enfants et les jeunes peuvent aussi être impliqué·e·s dans le processus, en adaptant les questions à leur âge. Gardons aussi en tête qu'une analyse de risques représente l'état d'une situation à un moment déterminé et qu'il faut avoir une attention aux risques oubliés ou nouveaux, comme des modifications institutionnelles et organisationnelles, la mise en place de nouvelles activités ou d'un événement particulier, l'engagement de nouvelles personnes, des changements dans la constitution des équipes, etc.

## Pistes de réflexion et d'action

Après avoir identifié les risques potentiels, la deuxième étape d'un état des lieux consiste en une analyse des processus et dispositifs de prévention, internes à l'organisation sportive : « Comment pensons-nous que notre organisation protège les enfants et les jeunes ? » Là aussi, plusieurs outils concrets d'analyse existent, dont les questionnaires réalisés par DEI, à compléter en équipe ou individuellement avec une mise en commun.

- « *Savez-vous si votre organisation dispose d'une charte éthique ou d'un code de conduite ?* »
- « *Quel que soit votre statut, avez-vous fourni un extrait de casier judiciaire lorsque vous avez rejoint l'organisation ?* »
- « *Pensez-vous que toutes les personnes entrant en contact avec des enfants et des jeunes lors des activités de votre organisation ont été formées à identifier et à gérer des situations de violence ou de maltraitance ?* »
- « *Pensez-vous que toutes les personnes entrant en contact avec des enfants et des jeunes lors des activités de votre organisation ont été formées aux questions de développement global de l'enfant (physique, moteur, psychique, mental, affectif...)?* »

<sup>7</sup> « La boîte à outils de l'UEFA sur la sauvegarde de l'enfance à l'intention de ses associations membres », 2020 (FR/EN).

**!** Points d'attention

Considérer les moyens de prévention existants, c'est essentiel, mais il est important également d'analyser les modalités et moyens mis en place en cas de gestion de crise et/ou en réponse à une situation de maltraitance ou de violence, présumée ou avérée, concernant un·e ou plusieurs mineur·e·s d'âge.

- « Si un cas de violence physique, psychologique ou sexuelle avait lieu au sein de votre organisation, vous sentiriez-vous capable d'y faire face ? Vous sentez-vous suffisamment informé·e, outillé·e, accompagné·e et soutenu·e pour gérer ce type de situation ? »
- « Quelles sont les procédures existantes pour signaler une situation de maltraitance ou de violence (présumée ou avérée) au sein de votre organisation ? »
- « Sauriez-vous à qui soumettre vos préoccupations concernant le comportement dysfonctionnant ou inquiétant d'un·e collègue, d'un parent, d'un·e bénévole, d'un·e membre de l'équipe médicale, etc. ? »

Savez-vous si votre organisation dispose d'une charte éthique ou d'un code de conduite ?



- « Dans votre organisation, y a-t-il des personnes référentes sur la question des violences ? Pouvez-vous les identifier, les contacter facilement ? Ces personnes ont-elles été formées à la problématique spécifique des violences commises sur mineur·e·s d'âge ? »
- « En cas de problème, pensez-vous que les enfants et les jeunes savent à qui s'adresser, pour déposer une situation vécue, recevoir un soutien et une protection ? »

**!** Points d'attention

Beaucoup d'enfants et de jeunes peuvent malheureusement être un jour concerné·e·s par une situation de maltraitance ou de violence vécue dans le cadre de la pratique de leur sport. Certains publics, plus fragiles, courent toutefois beaucoup plus de risques d'en être victimes, comme les enfants et les jeunes en situation de handicap ou en situation de précarité, les primo-arrivant·e·s ou encore les jeunes LGBTQIA+. Des associations comme l'UNICEF, DEI-Belgique, « Sport dans la Ville »<sup>8</sup>, « Play International »<sup>9</sup> ou « PIXIELS, Fédération des Jeunes Queer de Belgique » ont conçu des outils de sensibilisation et des formations concernant le public des enfants et des jeunes à besoins spécifiques, à destination des organisations sportives.

<sup>8</sup> <https://www.sportdanslaville.com/>

<sup>9</sup> <https://www.play-international.org/kit/specialise/div-kit-ase-complet>

## POUR ALLER PLUS LOIN

### ARTICLES

- Soralia. *Discriminations financières dans le sport de haut niveau*, dans Femmes Plurielles 2024. <https://www.soralia.be/accueil/discriminations-financieres-dans-le-sport-de-haut-niveau/>.
- Fondation Ladbrokes. *Grâce à « Give and take », ils ont pris leur destin en main*, 2022. <https://corporate.ladbrokes.be/fr/news/article/grace-a-give-and-take-ils-ont-pris-leur-destin-en-main-84>.
- Ladbrokes Foundation. *Dankzij « Give and take », hebben ze hun lot in eigen handen genomen*, 2022. <https://corporate.ladbrokes.be/nl/news/article/dankzij-give-and-take-hebben-ze-hun-lot-in-eigen-handen-genomen-84>.
- Moustique. *Balance ton sport amateur*, 2021. <https://www.moustique.be/notre-epoque/les-infos/2021/05/20/balance-ton-sport-amateur-XF76NQZNVHJDKX55L4K6L5XNE/>.
- The Bulletin. *Balance Ton Sport' campaigns against sexism in Belgian sports*, 2021. <https://www.thebulletin.be/balance-ton-sport-campaigns-against-sexism-belgian-sports>.
- France Info. *Saut à ski : une championne allemande récompensée pour sa qualification... avec du gel douche*, 2025. [https://www.franceinfo.fr/sports/sports-d-hiver/saut-a-ski/saut-a-ski-une-championne-allemande-recompensee-pour-sa-qualification-avec-du-gel-douche\\_6997610.html](https://www.franceinfo.fr/sports/sports-d-hiver/saut-a-ski/saut-a-ski-une-championne-allemande-recompensee-pour-sa-qualification-avec-du-gel-douche_6997610.html).
- France Info. *Violences dans le sport : viols, emprise, harcèlement... Les mineurs en première ligne*, 2023. [https://www.franceinfo.fr/sports/enquete-franceinfo-violences-dans-le-sport-viols-emprise-harcelement-les-mineurs-en-premiere-ligne\\_5814077.html](https://www.franceinfo.fr/sports/enquete-franceinfo-violences-dans-le-sport-viols-emprise-harcelement-les-mineurs-en-premiere-ligne_5814077.html).
- Médor, trimestriel belge, *Abus chez les gymnastes – Gym toxique*, n°32. 2023.
- Nieuwsblad. *Voormalige gymnastes blijven met twijfels zitten: "Tien jaar lang wangedrag, maar waar zijn de sancties?"*, 2021. <https://www.nieuwsblad.be/sport/gymnastiek/voormalige-gymnastes-blijven-met-twijfels-zitten-tien-jaar-lang-wangedrag-maar-waar-zijn-de-sancties/55901952.html>.
- RTBF Actus. *Les excès de la gymnastique belge : la fin justifie-t-elle les moyens ?*, 2020. <https://www.rtbf.be/article/les-exces-de-la-gymnastique-belge-la-fin-justifie-t-elle-les-moyens-10550074>.
- RTBF Actus. *Propos sexistes envers les Belgian Cats : plus qu'un « dérapage », un phénomène de société*, 2021. <https://www.rtbf.be/article/propos-sexistes-envers-les-belgian-cats-plus-qu-un-derapage-un-phenomene-de-societe-10820796>.
- Centre for Child Protection and Safeguarding in Sport. *Child Abuse in Sport: European Statistics (CASES)*, 2019-2021. <https://sites.edgehill.ac.uk/cpsa/projects/child-abuse-in-sport-european-statistics-cases/>.

### PUBLICATIONS ET OUTILS

- Conseil de l'Europe. *Comment influencer sur l'égalité hommes-femmes dans le sport – Boîte à outils*, 2019. [https://plus-sportives.cfwb.be/fileadmin/sites/plus/uploads/documents/AllInToolkit\\_FRA.pdf](https://plus-sportives.cfwb.be/fileadmin/sites/plus/uploads/documents/AllInToolkit_FRA.pdf).
- Council of Europe. *Hoe gendergelijkheid in de sport bevorderen - Toolkit*, 2019. <https://rm.coe.int/all-in-toolkit-how-to-make-an-impact-on-gender-equality-in-sport-/16809ca3df>.
- DEI Belgique. *Guide pratique pour soutenir la mise en place et en œuvres de politiques de protection de l'enfance dans les organisations de sport et de loisirs*, 2022. <https://dei-belgique.be/index.php/component/jdownloads/send/38-manuels/589-guide-pratique-pour-soutenir-la-mise-en-place-et-en-oeuvre-de-politiques-de-protection-de-l'enfance-dans-les-organisations-de-sport-et-de-loisirs.html>.
- DEI Belgium. *Practical guide to support the development and implementation of Child Safeguarding Policies in sports and recreation organisations*, 2022. <https://dei-belgique.be/index.php/component/jdownloads/download/705-practical-guide-parcs-anglais.html>.
- Mansour, Lola. *Ceinture blanche*, Ker éditions, 2018.
- Observatoire européen de la Diversité. *Le monde du sport, un milieu qui se défait difficilement de son image homophobe*, septembre 2023. <https://www.diversite-europe.eu/fr/news/le-monde-du-sport-un-milieu-qui-se-defait-difficilement-de-son-image-homophobe>.
- ONU Femmes. *Faits et chiffres : Mettre fin à la violence à l'égard des femmes*, 2024. <https://www.unwomen.org/fr/articles/faits-et-chiffres/faits-et-chiffres-mettre-fin-a-la-violence-a-legard-des-femmes>.
- UN Women. *Facts and figures: Ending violence against women*, 2024. <https://www.unwomen.org/en/articles/facts-and-figures/facts-and-figures-ending-violence-against-women>.
- Parlement Européen. *Violence basée sur le genre : définition, faits et actions de l'UE pour y mettre fin*, 2021, mis à jour en 2025. <https://www.europarl.europa.eu/topics/fr/article/20210923STO13419/violence-sexiste-definition-faits-et-actions-de-l-ue-pour-y-mettre-fin>.


- Europees Parlement. *Gendergerelateerd geweld: definitie, feiten en EU-acties om het te beëindigen*, 2021, 2025. <https://www.europarl.europa.eu/topics/nl/article/20210923STO13419/gendergerelateerd-geweld-definitie-feiten-en-eu-acties-om-het-te-beeindigen>.
- Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes. *Qu'est-ce que les violences basées sur le genre ?*, 2025. <https://igvm-iefh.belgium.be/fr/themes/violences>.
- Instituut voor de Gelijkheid van Vrouwen en Mannen. *Wat is gendergerelateerd geweld ?*, 2025. <https://igvm-iefh.belgium.be/nl/themas/geweld>.
- ROSA. *Le sexisme dans le sport*, 2021. <https://fr.campagnerosa.be/dossiers/17437-le-sexisme-dans-le-sport>.
- Roux, Patrick, *Le revers de nos médailles - Des clubs au haut niveau, en finir avec la violence dans le sport*, Éd. Dunod, 2023.
- UEFA. *La boîte à outils de l'UEFA sur la sauvegarde de l'enfance à l'intention de ses associations membres*, 2020. [https://fr.uefa.com/MultimediaFiles/Download/uefaorg/ChildSafeguarding/02/64/19/64/2641964\\_DOWNLOAD.pdf](https://fr.uefa.com/MultimediaFiles/Download/uefaorg/ChildSafeguarding/02/64/19/64/2641964_DOWNLOAD.pdf)
- Ville de Genève (Suisse). *Objectif zéro sexisme dans mon sport!*, 2022. <https://www.geneve.ch/actualites/objectif-zero-sexisme-sport>.
- UNESCO. *Lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles dans le sport : un manuel pour les décideurs politiques et les professionnels du sport*, 2024. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000389993>.
- UNESCO. *Towards a safer playing field: tackling violence against women and girls in sport: call to action*, 2024. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000389408>.
- UNESCO. *Vers un terrain de jeu plus sûr – Lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles dans le sport : appel à l'action*, 2024. [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000389408\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000389408_fre).
- Conseil de l'Europe. *Qu'est-ce que la violence fondée sur le genre ?*, s.d. <https://www.coe.int/fr/web/gender-matters/what-is-gender-based-violence>.
- Council of Europe. *What is gender-based violence ?*, s.d. <https://www.coe.int/en/web/gender-matters/what-is-gender-based-violence>.
- Sites web : <https://plus-sportives.cfwb.be/> ; <https://www.sport.vlaanderen/meer-vrouwen-in-de-sport/laat-je-inspireren/>.
- Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles : *Vivons sport !*. <https://rrcw.be/downloads/charte-vivons-sport.pdf>.
- WHO, *Violence against children*, 2022. <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-children>

## FILMS ET VIDÉOS

- BRUT. *Sport et sexisme : il y a encore du boulot*, 2017. <https://www.youtube.com/watch?v=anclCifdSfw>.
- Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes. *Qu'est-ce que les violences basées sur le genre ?*, 2023. <https://www.youtube.com/watch?v=M8TPw6XEA5l&t=8s>.
- Instituut voor de Gelijkheid van Vrouwen en Mannen. *Wat is gendergerelateerd geweld ?*, 2023. <https://www.youtube.com/watch?v=1CX6aYMNf8c>.
- Johan Timmers. *Fight Girl*, film, 2020.
- Karyn Kusama. *Girlfight*, film, 2000.
- Leonardo Van Dijl. *Julie se tait*, film, Belgique, 2024.
- Zar Amir Ebrahimi & Guy Nattiv. *Tatami*, film, 2024.
- Euronews. *Égalité de genre dans le sport : les défis des athlètes femmes*, 2023. <https://www.youtube.com/watch?v=qOMoQ61Vtjw>.
- L'école du genre. *Le sexisme dans les métiers du sport : décryptage de Catherine Louveau*, 2018. <https://www.youtube.com/watch?v=bybVlfxf8s>.
- RTBF Info. *#BalanceTonSport, la carte blanche contre les discriminations sexistes*, 2021. <https://www.youtube.com/watch?v=-WIGW34x0VE>.
- Les couilles sur la table. *Sports olympiques, médaille d'or du sexisme*, 2024. [https://www.youtube.com/watch?v=8G9Ypo2z\\_JM](https://www.youtube.com/watch?v=8G9Ypo2z_JM).
- FRANCE 24. *Journée des droits des femmes : le fléau du sexisme dans le sport*, 2023. <https://www.youtube.com/watch?v=c3ob1q8fhwU>.
- #Quelque chose ne va pas ? Tu peux le dire! <https://www.youtube.com/watch?v=JecM0q8iPdA>.

# 8

## RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES COMMUNALES

An illustration featuring two figures. In the background, a baseball player in a white uniform with a brown sleeve is swinging a bat towards a baseball. In the foreground, a person in a green karate gi is in a dynamic pose, with one leg raised and hands in a ready position. A thick orange line flows from the bottom left, looping around the figures and extending towards the bottom right.

Nous l'avons vu, les infrastructures sportives communales ne sont pas neutres du point de vue du genre. Par les sports dont elles rendent la pratique possible ou pas, par certains éléments intrinsèques (douches, vestiaires, etc.) et par la manière dont elles seront gérées, ces infrastructures consacrent plus ou moins d'égalité entre hommes et femmes, filles et garçons.

Bruxelles Pouvoirs locaux soutient financièrement les investissements des communes dans les infrastructures sportives par le biais d'appels à projets, lancés en vertu de l'ordonnance du 31 mai 2018 relative à l'octroi de subsides aux investissements en infrastructures sportives communales, mais aussi par le biais de prêts octroyés par le Fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales. Dès lors, à travers une analyse genrée de ses différents appels à projets pour l'octroi de subventions destinées à financer des infrastructures sportives communales, Bruxelles Pouvoirs locaux a mis en avant plusieurs points d'attention pour favoriser le développement d'infrastructures sportives qui profitent à toutes et tous et s'inscrivent ainsi dans une politique sportive communale véritablement inclusive.

## 8.1. INFRASTRUCTURES SPORTIVES DITES « CLASSIQUES » (DANS LE CADRE DES PLANS TRIENNAUX D'INVESTISSEMENTS SPORTIFS - PTIS)

L'ordonnance du 31 mai 2018 relative à l'octroi de subsides aux investissements en infrastructures sportives communales fixe le cadre pour le subventionnement triennal par Bruxelles Pouvoirs locaux d'infrastructures sportives communales. Ce financement a lieu par le biais d'un appel à projets, lancé par Bruxelles Pouvoirs locaux au début de chaque triennat.

L'ordonnance prévoit que l'appel à projets doit inclure, au minimum, un des critères essentiels suivants:

- l'infrastructure se situe dans l'un des quartiers les moins bien dotés en infrastructures sportives conformément au cadastre des sports réalisé par perspective.brussels;
- l'infrastructure permet la pratique de sports d'équipe en plein air;
- l'infrastructure permet la pratique de sports d'équipe en salle;
- un investissement pour un ou des terrain(s) en gazon synthétique ou équivalent;
- l'infrastructure permet la pratique de l'athlétisme;
- un investissement pour un bassin de natation destiné principalement à l'initiation ou à la pratique sportive;
- l'infrastructure est d'intérêt supralocal, c'est-à-dire dont le rayonnement en termes d'organisation, d'activités ou d'usage de son service s'étend à plusieurs communes ou à toute la Région et qui est destinée à l'ensemble de la population bruxelloise;
- une infrastructure sportive rattachée à un établissement scolaire;
- un investissement visant la mise en conformité d'infrastructures sportives aux normes énergétiques, environnementales, de sécurité, d'accessibilité ou d'hygiène.

Le choix de mettre en avant dans l'appel à projets un ou plusieurs de ces critères essentiels revient au Gouvernement qui lance l'appel à projets.

Par ailleurs, l'appel à projets doit aussi obligatoirement inclure:

- les conditions d'accessibilité à l'infrastructure sportive;
- les conditions d'octroi du subside;
- le montant maximal par projet ou par bénéficiaire.

Le Gouvernement est habilité à définir des critères secondaires complémentaires. La question de l'égalité de genre pourrait donc être intégrée comme un critère complémentaire dans les futurs appels à projets.

### Quelles questions se poser pour savoir si une infrastructure sportive va contribuer à plus d'égalité de genre dans le sport au niveau de la commune ?

Au-delà de doter d'infrastructures sportives les quartiers qui en sont le moins pourvus, il sera important de mener une réflexion approfondie sur la pratique effective qui sera permise au terme de l'investissement consenti: qui pratiquera du sport dans la nouvelle infrastructure ou dans l'infrastructure rénovée et dans quelles conditions? Nous l'avons vu, certains sport sont en effet connotés comme masculins, d'autres comme féminins. D'autres sont considérés comme plus mixtes, mais sans pour autant être pratiqués en mixité. À ce titre, l'ordonnance de 2018 impose aux communes, porteuses d'un nouveau projet ou d'un projet de rénovation d'infrastructure sportive communale, d'effectuer « un test de l'impact de genre ».

Il s'agit à l'heure actuelle d'un critère de recevabilité des projets, pas d'un critère de sélection, mais il est tout à fait possible que la qualité de l'analyse d'impact de genre devienne prochainement un critère de sélection à part entière.

Afin d'aider les communes à mieux apprécier la manière dont une infrastructure sportive envisagée peut contribuer à plus d'égalité entre hommes et femmes, filles et garçons dans la pratique sportive, Bruxelles Pouvoirs locaux a développé en 2025 un nouveau questionnaire, lequel sera intégré dans les futurs appels à projets PTIS afin d'accompagner au mieux les communes dans une analyse de genre la plus qualitative possible. Ce questionnaire exhaustif permet d'interroger, au travers des infrastructures sportives, les fondements de la politique sportive communale et sa capacité à susciter plus d'égalité dans la pratique sportive.



## QUESTIONNAIRE D'ANALYSE D'IMPACT DE GENRE D'UNE INFRASTRUCTURE SPORTIVE

### 1. ANALYSE DES BESOINS ET CONCEPTION

- Un processus participatif a-t-il été mené pour recueillir les besoins ? Si oui, décrivez celui-ci :
- Les besoins exprimés ont-ils été analysés au filtre du genre ? Quels sont les besoins exprimés par les hommes ? Les femmes ? Observe-t-on des demandes spécifiques en fonction de l'âge des personnes consultées ? Une attention a-t-elle été portée aux besoins spécifiques que peuvent exprimer certaines catégories de la population, comme les femmes racisées, les aînées, les adolescentes, les femmes en situation de handicap, les femmes avec personnes dépendantes à charge ou encore les personnes transgenres ?
- Qu'est-ce qui a été mis en place pour permettre à tous et toutes de participer au processus de consultation ?
- Existe-t-il une parité dans les organes décisionnels qui ont présidé à la conception de l'infrastructure sportive ?
- Décrivez ici le processus de conception de l'infrastructure, comment il a répondu aux questions posées ci-dessus, ainsi que le résultat obtenu :

### 2. LOGISTIQUE ET ORGANISATION

#### 2.1. Sports praticables

- Quels sont les sports qui seront praticables dans l'infrastructure ?
- Quelles seront les activités sportives directement organisées par la commune dans l'infrastructure ?
- Au vu de vos réponses aux questions précédentes, selon vous, quel est le pourcentage de filles/femmes et de garçons/hommes qui fréquenteront régulièrement les activités sportives organisées dans l'infrastructure ?

Filles/Femmes : ..... %      Garçons/Hommes : ..... %

- Savez-vous si ces chiffres évoluent en fonction de l'âge ? Si oui, de quelle façon ?
- D'après vos réponses aux questions précédentes, y aura-t-il des activités ou des occupations par des clubs que vous percevez clairement comme mixtes et comme non-mixtes ? Lesquelles ?
- D'après vos réponses aux questions précédentes, y aura-t-il des activités sportives organisées explicitement à destination des garçons-des hommes ? / à destination des filles-des femmes ? Lesquelles ?

- Si l'infrastructure est orientée vers la pratique de sports très genrés, qu'est-ce qui est mis en place pour permettre à l'autre sexe de pratiquer ces sports (plages horaires pour équipes féminines, cours en non-mixité, création d'équipes mixtes...)?
- Un espace-temps est-il prévu pour une offre sportive non-compétitive, axée sur le bien-être et/ou le loisir ?
- Un suivi du nombre d'hommes et de femmes fréquentant les différentes activités sportives qui se dérouleront au sein de l'infrastructure sera-t-il mis en place ?

## 2.2 Installations sanitaires et vestiaires

L'aménagement et l'organisation des vestiaires/sanitaires permettent-ils aux hommes et aux femmes (et aux personnes non-binaires) de se changer ou de prendre une douche dans un sentiment de sécurité et de confort ? Est-ce que des installations neutres du point de vue du genre sont prévues (toilettes, vestiaires individuels, douches individuelles) afin de permettre aux personnes qui ne se retrouvent pas dans les catégories d'hommes et de femmes de ne pas devoir exposer leur situation ?

### Remarque

Il existe des législations à prendre en compte pour ce qui concerne les toilettes :

Pour ce qui est de lieux de travail, le Code du bien-être au travail en son « Livre III.- Lieux de travail Titre 1<sup>er</sup>.- Exigences de base relatives aux lieux de travail » stipule qu'il est obligatoire d'avoir des toilettes séparées pour hommes et femmes (Art. III.1-45). L'installation de toilettes non-genrées n'est donc pas interdite, pour autant que celles-ci viennent bien en plus des toilettes séparées pour les hommes et les femmes.<sup>1</sup>

- Des vestiaires sont-ils prévus en suffisance pour permettre à des équipes féminines et masculines de jouer durant les mêmes tranches horaires ?
- Qu'est-il envisagé pour les cas de figure où une personne doit être accompagnée dans les vestiaires ou les sanitaires par une personne de l'autre sexe : un père avec sa fille, une mère avec son fils, une personne en situation de handicap avec son conjoint ou sa conjointe, etc.
- Des tables-à-langer sont-elles situées dans des lieux accessibles aux hommes et aux femmes, dans les vestiaires féminins et masculins ?

## 2.3. Autres installations inclusives

- L'infrastructure dispose-t-elle d'un espace intérieur de garderie (ludothèque ou bibliothèque, par exemple) et/ou extérieur (plaine de jeux, parc...) pouvant servir de lieu d'accueil des enfants pendant que leurs parents (et particulièrement les parents solos n'ayant pas de solution de garde) font du sport ?

## 2.4. Accessibilité et sentiment de sécurité

- L'infrastructure est-elle située dans une zone bien desservie en transports publics ?
- Une analyse des horaires des transports en commun à proximité a-t-elle été effectuée et mise en parallèle avec les horaires des activités sportives ? Si oui, quelles en sont les conclusions ?

<sup>1</sup> [Code livre III titre 1 Exigences de base relatives aux lieux de travail.pdf](#)

- Une possibilité de renfort ponctuel de certains transports en commun a-t-elle été envisagée avec les opérateurs de transports publics ?
- L'éclairage intérieur et extérieur (entrées et sorties, parkings, arrêts de bus, etc.) a-t-il été réfléchi pour garantir un sentiment de sécurité suffisant aux utilisateurs et utilisatrices ?

## 2.5. Répartition des espace-temps et du matériel

- Une réflexion a-t-elle été menée pour une répartition équitable des salles, des terrains et des horaires entre équipes masculines et féminines ? Et entre activités statistiquement plutôt fréquentées par les femmes et activités statistiquement plutôt fréquentées par des hommes ?
- Si oui, détaillez le résultat de cette réflexion dans la pratique :
- Les équipements et le matériel sportifs disponibles au sein de l'infrastructure répondent-ils aux besoins de chacune, tenant compte des différences de morphologie, d'aptitudes physiques, etc. ?

## 2.6. Clubs sportifs bénéficiaires de l'infrastructure

- Quels sont les clubs sportifs qui vont bénéficier de l'infrastructure ? Et quels sont les sports pratiqués/proposés par ces clubs ?
- Ces clubs ont-ils des sections/équipes féminines ? masculines ? mixtes ?
- Quelle est la proportion d'hommes et de femmes fréquentant les clubs concernés ?

## 2.7. Accessibilité horaire et financière

- Y a-t-il des possibilités pour les personnes qui éprouvent des difficultés financières (notamment les mamans-solos, les femmes qui travaillent à temps partiel, etc.) de pratiquer un sport à bas coût dans le cadre des activités proposées par ou via la commune au sein de l'infrastructure ?
- Si oui, une solution de garde est-elle proposée pour les enfants, pendant que leurs parents pratiquent leur activité sportive ?

## 2.8. Communication

- Une attention a-t-elle été portée à la communication (langage égalitaire, images utilisées, etc.), afin que les filles et les femmes se sentent attendues dans les différentes activités ? afin que les hommes et les garçons puissent se projeter dans des activités traditionnellement connotées comme féminines ? Si oui, laquelle ?

## 3. ENGAGEMENT ÉTHIQUE

- La lutte contre le sexisme, l'homophobie, le racisme et les discriminations fait-elle partie des enjeux de l'infrastructure sportive ? De quelle manière ? Ces enjeux sont-ils explicites (rédigés dans un code de conduite ou une charte, à signer par les clubs bénéficiaires de l'infrastructure par exemple) ?
- Si non, une démarche est-elle envisagée à ce sujet ?
- Est-ce que la commune met en place une sensibilisation de ses clubs sportifs à ces enjeux ? Si non, une démarche est-elle prévue prochainement ? Laquelle ? À destination de qui ?

## 8.2. INFRASTRUCTURES SPORTIVES DE PROXIMITÉ

Les infrastructures sportives de proximité sont des infrastructures offrant un accès libre, situées à proximité des lieux d'habitation. On peut par exemple citer les parcours de santé, les lieux permettant la pratique du jogging, les pistes de pétanque, les tables de ping-pong, les tables d'échecs, les terrains de badminton, les équipements de fitness dans les parcs, les plaines de jeux pour l'éveil sportif, les terrains multisports, etc. Ces infrastructures viennent compléter l'offre sportive de la commune, tout en offrant l'attrait de la gratuité et de la flexibilité, puisqu'elles sous-tendent une « pratique libre » du sport en dehors des clubs et organisations sportives. En outre, elles contribuent à renforcer la cohésion sociale en permettant aux personnes d'un quartier de se détendre, de se rencontrer et de se divertir.

Les études démontrent cependant que toutes les infrastructures sportives de proximité ne font pas l'objet d'une utilisation équivalente par les hommes et les femmes, les filles et les garçons, les adolescents et adolescentes. Aussi, pour garantir d'effectuer un choix d'investissement éclairé et pertinent au regard de l'objectif d'inclusivité, il est nécessaire de disposer d'informations et de mettre en œuvre quelques recommandations.

### Un choix éclairé à la suite d'un processus participatif inclusif

Avant le choix d'investissement dans une infrastructure de proximité, Bruxelles Pouvoirs locaux recommande de mettre en place un processus participatif inclusif, avec la participation de profils les plus variés possibles et les plus représentatifs de la diversité de la population.

Diverses modalités sont possibles, qui peuvent être cumulées :

- enquête diffusée sur les réseaux sociaux et le site Internet communal et/ou par un envoi toutes-boîtes ;

- réunions de consultation des personnes du quartier (comité de quartier, de voisinage, commission de consultation...);
- affichage sur le lieu du futur projet, qui laisse la possibilité aux personnes du quartier d'exprimer leurs avis et remarques ;
- consultation du public des associations de quartier, des écoles de devoirs, des associations sportives, des maisons de quartier...

**Pour être efficace et garantir que toutes et tous puissent exprimer leur voix quant aux aménagements désirés, le processus participatif devrait faire l'objet d'une attention spécifique pour l'inclusion**

(des femmes et des filles, des personnes LGBTQIA+, des personnes en situation de handicap, des personnes qui maîtrisent moins bien les langues nationales, etc.) afin de pas reproduire sans le vouloir des rapports de domination à l'œuvre dans la société.

Des processus participatifs pensés sous l'angle de l'inclusion devraient intégrer :

- des horaires variés pensés pour que chacun·e puisse participer au processus ;
- une attention à la répartition de la parole (certains hommes ont tendance à avoir des interventions plus longues, les personnes qui maîtrisent mal la langue ont tendance à moins s'exprimer, etc.) ;
- l'organisation d'accueil pour les enfants, afin que les parents puissent participer ;
- un langage et une communication adaptés pour permettre aux personnes qui maîtrisent moins bien les langues nationales de comprendre les enjeux et de s'exprimer ;
- une communication inclusive (masculin et féminin) et accessible (qui respecte les normes d'accessibilité pour personne en situation de handicap, comme l'utilisation

du braille, un site Internet lisible par un logiciel de synthèse vocale, une attention au contraste pour les personnes malvoyantes...);

- une attention spécifique à l'âge : initiatives spécifiques pour récolter l'avis d'enfants (filles et garçons), d'adolescents et adolescentes, et d'hommes et femmes seniors;
- une mobilisation des associations de femmes et de mamans actives dans la commune;
- une mobilisation des associations communales qui travaillent avec des personnes en situation de handicap.

### Un investissement dans des infrastructures plus inclusives

Les études, et en particulier l'étude réalisée par perspective.brussels et publiée le 25 juin 2025, montrent que la plupart des infrastructures sportives en accès libre sont majoritairement fréquentées par un public masculin. Une telle observation est cohérente au vu de la socialisation genrée qui pousse garçons et hommes à investir l'espace public, là où les filles et les femmes sont plus encouragées à demeurer dans la sphère domestique. De plus, les hommes évoluent souvent dans ces espaces sportifs en plein air en groupe, ce qui peut engendrer un sentiment d'insécurité pour les femmes

et, dans certains cas, des situations de harcèlement sexiste.

Cependant, trois types d'infrastructures se distinguent par une fréquentation plus mixte, **avec une répartition allant de 70 % d'hommes et 30 % de femmes à 60 % d'hommes et 40 % de femmes :**

- **les pistes d'athlétisme et parcours de type finlandais ;**
- **les terrains de volley et de beach-volley ;**
- **les espaces publics polyvalents**, utilisés pour diverses activités, telles que le skate, la danse, le volley, le roundnet, la slackline, le frisbee, le tai-chi, l'acro-yoga, le cheerleading ou encore l'escalade.

Ces données doivent être prises en compte dans le cadre d'une politique d'investissement sportif soucieuse de l'inclusion. Si une commune choisit d'investir dans des infrastructures sportives en accès libre où la mixité est habituellement faible, elle devrait envisager des mesures d'accompagnement pour favoriser leur appropriation par un public plus diversifié. Cela pourrait passer par la présence ponctuelle d'animateurs ou d'animatrices sur place ou l'organisation de cours collectifs. De telles initiatives instaурeraient un cadre plus encadré et sécurisant, encourageant ainsi une utilisation plus équilibrée de ces espaces.

## POUR ALLER PLUS LOIN

- IDEA Consult, pour le compte de la Direction de la rénovation urbaine du Service public régional de Bruxelles. *Évaluation de l'impact en matière de genre des infrastructures sportives de quartier produites dans le cadre des CQD*, 2018.
- FEMP. *Guía per la incorporación de la perspectiva de género a la gestión deportiva local*, 2009.
- perspective.brussels. *Les équipements sportifs libres d'accès dans l'espace public bruxellois : un utilisateur sur 5 est une utilisatrice*, About.brussels #9, 2025. <https://perspective.brussels/fr/actualites/les-equipements-sportifs-libre-daccés-dans-lespace-public-bruxellois-un-utilisateur-sur-5-est-une>

# 9 ANNEXES

## ANNEXE 1 : LEXIQUE

Ce lexique est issu de « Mix'outils: Vivre et faire vivre la mixité de sexes en Centres de Jeunes », une publication des CEMÉA, en collaboration avec la Direction de l'Égalité des Chances de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour télécharger la version augmentée et actualisée en 2024 : <https://www.cemea.be/Mix-Outils-edition-2024>.

Précaution: Pour en saisir pleinement toutes les nuances, ce lexique doit être consulté en parallèle du « **Perso-Genre: un outil pour clarifier certains concepts liés à la notion de genre** » (voir p. 17 de cette publication).

**Agendre**: personne dont l'identité de genre se situe en dehors du masculin et du féminin, et qui ne se définit par aucun genre.

**Androgyne**: personne dont l'expression de genre ne correspond pas aux catégories binaires « masculin·e » ou « féminin·e » et dont l'apparence ne permet pas de savoir s'il s'agit d'une femme ou d'un homme. L'androgynie peut être involontaire, due aux traits physiques d'une personne, mais elle peut aussi être volontaire et revendiquée par une apparence qui joue avec les codes et mêle des attributs assignés féminins et masculins. L'androgynie peut aussi être un outil ou un refuge pour les personnes transgenres dans l'attente d'une transition.

**Asexuel·le**: personne qui ne ressent pas (ou peu) l'envie d'avoir des relations sexuelles, même dans le cadre d'une relation amoureuse durable. L'asexualité n'est pas une pathologie et est souvent mal comprise ou mal acceptée, étant parfois assimilée à tort à la frigidité, à un blocage psychologique, à une homosexualité refoulée... Contrairement à l'abstinence, il ne s'agit pas d'un choix délibéré: les asexuel·e·s ne « s'abstiennent » pas, ils·elles n'éprouvent simplement pas de désir sexuel. L'asexualité est une orientation sexuelle, au même titre que l'hétérosexualité, l'homosexualité, la bisexualité... et les personnes asexuelles peuvent vivre des vies heureuses et épanouies.

**Bisexualité**: le fait d'être attiré·e sexuellement, physiquement et/ou émotionnellement par des personnes des deux sexes, simultanément ou à des périodes distinctes de la vie. Contre une vision binaire qui opposerait deux mondes séparés (hétérosexualité et homosexualité), la bisexualité regroupe une grande variété de situations.

**Cisgenre ou « cis »**: personne dont le genre officiel, celui qu'on lui assigné à la naissance, correspond au genre ressenti, c'est-à-dire à son identité de genre. Exemple: une personne qui a été identifiée comme fille (femelle) à la naissance et qui s'identifie comme femme.

**Coming out / Outing :** un coming out, c'est le processus volontaire d'une personne de révéler une information la concernant à son entourage, que cela soit sur son orientation sexuelle, son identité de genre... Par opposition, l'outing désigne le fait de révéler aux autres une information sur une personne à son insu et/ou contre son gré.

**Deadname :** prénom assigné à la naissance et indiqué à l'état civil, mais abandonné par la personne pour choisir un nouveau prénom, qui correspond mieux à son identité de genre.

**Gay :** mot d'origine américaine pour désigner les hommes homosexuels. L'usage des deux termes (homosexuel et gay) n'est pas identique: le premier désigne l'attraction sexuelle et/ou les sentiments éprouvés pour une personne du même sexe, alors que le second est employé plus largement pour parler d'une culture, d'une communauté ou d'un mode de vie. Être « gay-friendly » signifie que l'on manifeste de la bienveillance, de la compréhension et de la sympathie à l'égard des gays et par extension, aux personnes LGBTQIA+.

**Hermaphrodite :** mot utilisé pendant longtemps à tort, notamment par le milieu médical aux 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles, pour désigner les personnes intersexuées. Aujourd'hui, le terme intersexué·e a remplacé celui d'hermaphrodite, jugé inapproprié par les personnes concernées, car il induit des organes génitaux mâles et femelles complets et fonctionnels, ce qui est impossible chez les êtres humains.

**Hétérocentrisme / Hétéronormé·e :** l'hétérocentrisme désigne la négation et le dénigrement des relations bi- ou homosexuelles. Une des bases fondamentales de l'hétérocentrisme est de considérer l'hétérosexualité comme la seule pratique naturelle et tolérée. On dit d'une société ou d'une pensée qu'elle est hétéronormée quand elle considère que l'hétérosexualité va de soi, qu'elle est la seule pratique acceptable et devrait s'imposer à tout le monde.

**Hétérosexualité :** le fait d'être principalement ou exclusivement attiré·e (amoureusement, physiquement, sexuellement) par des personnes du sexe considéré comme opposé au sien. Le mot « hétérosexuel » n'a commencé à être utilisé couramment qu'après le mot « homosexuel », comme en miroir ou en opposition à ce dernier.

**Homosexualité :** le fait d'être principalement ou exclusivement attiré·e (amoureusement, physiquement, sexuellement) par des personnes du même sexe. Le mot « homosexuel » date du 19<sup>e</sup> siècle et a le défaut de mettre le focus sur les pratiques sexuelles, alors que l'homosexualité comprend toutes les autres formes d'attirances (romantiques, affectives, intellectuelles...). C'est pour cette raison que les mots « lesbienne » et « gay », aux connotations plus larges et plus politiques, sont de plus en plus souvent utilisés.

**Intersexué·e ou intersexe :** personne dont les caractéristiques physiques, biologiques, chromosomiques et/ou hormonales présentent des variations ne permettant pas de la catégoriser de manière normative du côté mâle ou femelle. Il existe une quarantaine de variations possibles, qui peuvent se manifester à la naissance (développement lors du stade embryonnaire) ou plus tard dans la vie, le plus souvent à la puberté. En 2016, l'ONU estimait qu'1,7 % des nouveaux-nés étaient intersexes. Le terme « intersexué·e » s'oppose à celui de « dyadique » : quand les caractéristiques physiques, chromosomiques et/ou hormonales correspondent aux définitions binaires des corps mâle ou femelle.

**Lesbienne :** femme homosexuelle, c'est-à-dire attirée sexuellement, physiquement, romantiquement et/ou émotionnellement par des femmes. Les mots « lesbienne » et « saphisme » (le fait d'être lesbienne) viennent de la poétesse grecque Sappho, qui vivait sur l'île de Lesbos vers le 6<sup>e</sup> siècle avant J.-C. L'utilisation du mot « lesbienne » pour désigner une femme homosexuelle date du 19<sup>e</sup> siècle.

**LGBTQIA+ :** acronyme utilisé pour désigner l'ensemble des personnes qui ne s'identifient pas à un modèle exclusivement hétérosexuel, cisgenre et binaire, regroupant les lesbiennes (L), les gays (G), les bisexuelle·s (B), les transgenres (T), les queer (Q), les intersexué·e·s (I) et les asexuelle·s et/ou les agenres (A). Le + est un symbole ajouté pour intégrer toutes les autres réalités, qui existent déjà ou existeront, pour parler d'orientation sexuelle, de sexe biologique, d'identité de genre ou d'expression de genre.

**Mégender :** parler d'une personne en utilisant un genre grammatical dans lequel elle ne se reconnaît pas ou plus, que ce soit par rapport à son prénom ou par rapport au pronom personnel utilisé pour parler d'elle.

**Non-binaire :** personne qui refuse de s'identifier aux seules catégories « homme » et « femme » imposées par la société et définit son genre à l'extérieur de ces deux normes. Les personnes non-binaires peuvent s'identifier comme n'ayant pas de genre ou n'appartenant à aucun (agenre), comme appartenant aux deux genres à la fois (bigenre) ou aux deux genres alternativement (genderfluid). Les personnes qui se considèrent comme non-binaires peuvent ou non s'identifier aussi comme transgenres.

**Pansexuel-le :** personne qui éprouve une attirance sexuelle, romantique, physique et/ou émotionnelle vers les gens, quelles que soient leurs identités ou expressions de genre.

**Queer :** mot utilisé dans les pays anglophones pour désigner ce qui est « bizarre, étrange », mais aussi « malade, anormale ». À partir de la fin du 19<sup>e</sup> siècle, ce mot est utilisé de manière péjorative, stigmatisante et insultante à l'égard des personnes qui ne se retrouvent pas dans les codes du masculin et du féminin et/ou de l'hétérosexualité, « queer » étant alors entendu comme « déviant·e ». Dans les années '90, le mot prend une nouvelle dimension, notamment grâce au groupe « Queer Nation » dont les actions visent à améliorer la visibilité des minorités sexuelles et à lutter contre l'homophobie, qui se réapproprie l'insulte pour la transformer en message politique inclusif, avec une forte dimension antisexiste et antiraciste. De nos jours, le terme « queer » a gardé cette connotation politique et multiple. Il est utilisé par des personnes qui refusent d'être enfermées dans une catégorie, faisant d'une vieille insulte une revendication et un motif de fierté.

**Sexualité :** la sexualité des êtres humains recouvre plusieurs phénomènes, dont l'existence biologique d'organismes sexués, mâle et femelle, ayant des caractéristiques spécialisées permettant la reproduction, mais aussi et surtout les pratiques sexuelles, avec tous les aspects affectifs, émotionnels, psychiques, cognitifs et culturels qui leur sont associés. Ainsi, la sexualité humaine varie en fonction des époques, des lieux et des cultures (selon les mœurs, croyances, prescriptions, tabous...) et ne vise pas forcément à la reproduction de l'espèce.

**Transgenre ou Trans' :** personne dont le sexe biologique assigné à la naissance (mâle ou femelle) ne correspond pas au genre ressenti (identité de genre) et/ou personne qui se revendique non-binaire, c'est-à-dire qui refuse de s'identifier aux seules catégories « homme » et « femme » imposées par la société. Dans tous les cas, seule la personne peut décider si elle se considère trans' ou non. Le terme de «transidentité» regroupe toutes les personnes trans', quels que soient la façon dont elles expriment leur identité de genre et leur degré de transition (autodétermination).

**Transition de genre :** ensemble de démarches qu'il est possible de faire, pour une personne transgenre, afin de modifier son genre social, son expression de genre, son apparence physique et/ou son état civil. Ce parcours peut ainsi se manifester dans un ou plusieurs de ses environnements de vie : on parle de transition sociale (auprès de la famille, des proches, de l'école, des collègues, etc.), de transition légale ou administrative (à l'état civil pour modifier le prénom ou la mention de genre sur la carte d'identité, auprès des administrations publiques, des services de santé, etc.) et de transition médicale (hormonothérapies,

opérations chirurgicales). Chaque parcours de transition est différent et aucune de ces démarches n'est obligatoire.

**Travesti·e :** personne qui utilise en partie ou en totalité, de manière ponctuelle ou plus durable, des codes (vêtements, coiffure, maquillage, accessoires, attitudes, etc.) qui sont, dans une société donnée, généralement associés à l'expression de genre opposée à la sienne, dans le but de lui ressembler volontairement, parfois de manière extravagante ou subversive (drag kings, drag queens). Contrairement aux personnes transgenres, les travesti·e·s ne remettent pas forcément en cause leur identité de genre.

#### Sources :

- C'est comme ça asbl : [www.cestcomme.ca](http://www.cestcomme.ca)
- Le Centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes (Crips) - Île de France : <https://www.lecrips-idf.net/jeu-lutte-discrimination-lgbtqi>
- SOS Homophobie France : [www.sos-homophobie.org](http://www.sos-homophobie.org)
- « *Swipe - L'essentiel des thématiques LGBTQIA+ dans ta poche!* », Alter Visio, Crible et Les CHEFF : [www.lescheff.be](http://www.lescheff.be)

## ANNEXE 2 : ÉTAT DES LIEUX DE LA MIXITÉ DE SEXES DANS NOTRE COMMUNE/DANS NOS STRUCTURES PAR RAPPORT À LA PRATIQUE SPORTIVE

Vous trouverez ci-dessous quatorze questions, réparties en deux catégories : **vos représentation de la mixité au sein du public accueilli** (bénéficiaires, affilié·e·s, usagers et usagères, participant·e·s à des animations, bénévoles et/ou professionnel·le·s... - à vous de choisir le profil qui correspond à votre réalité) et **vos représentation de la mixité de sexes au sein de votre/vos équipe(s)** (éducative, administrative, décisionnaire... - là encore, à vous de voir quelle structure d'équipe est la plus intéressante à analyser).

Il s'agit d'un **questionnaire individuel**, pour que chacun·e puisse se situer, mais tout l'intérêt de la démarche est de **confronter ensuite les représentations individuelles en équipe** (selon des modalités à définir en fonction de votre réalité : réunion d'équipe, collège communal, CA, autres instances...).

### A. CONCERNANT LE PUBLIC ACCUEILLI

1. Selon vous, quel est le **pourcentage de filles/femmes et de garçons/hommes** qui fréquentent régulièrement vos structures/vos activités/vos clubs sportifs ?  
Filles/Femmes : ..... %      Garçons/Hommes : ..... %
2. Savez-vous si ces chiffres évoluent **en fonction de l'âge** ? Si oui, de quelle façon ?
3. Y a-t-il **des occupations d'espaces, clubs ou structures sportives** que vous percevez clairement comme mixtes et comme non-mixtes ? Lesquelles ?
4. Y a-t-il **des activités sportives/des actions à destination du public** que vous percevez clairement comme mixtes et non-mixtes sur votre territoire ?

5. Y a-t-il **des activités sportives ou des actions organisées explicitement** à destination des garçons-des hommes ? / à destination des filles-des femmes ? Lesquelles ?
6. Selon les échos que vous en avez, **comment se passent les relations entre les garçons et les filles, les hommes et les femmes**, qui fréquentent vos structures sportives ?
7. Votre public exprime-t-il ou a-t-il exprimé par le passé, **des envies de non-mixité ou de plus de mixité dans la pratique sportive** ? Si oui, en quelle occasion ou pour quelle action ?

## B. CONCERNANT LES ÉQUIPES ET LE TRAVAIL D'ÉQUIPE

8. Selon vous, quelle est **la répartition hommes-femmes dans les équipes** (clubs, structures, etc.) ?  
 Filles/Femmes: ..... %      Garçons/Hommes: ..... % (salarié·e·s)  
 Filles/Femmes: ..... %      Garçons/Hommes: ..... % (volontaires, bénévoles)
9. Quelle est **la répartition hommes-femmes dans les instances décisionnelles** de ces structures (direction, coordination, CA, échevinat....) ?  
 Filles/Femmes: ..... %      Garçons/Hommes: ..... % (salarié·e·s)  
 Filles/Femmes: ..... %      Garçons/Hommes: ..... % (volontaires, bénévoles)
10. **Personnellement, préférez-vous travailler** en équipe mixte ? / avec des hommes ? / avec des femmes ? Pourquoi ? Et pour quelles tâches ?
11. Pensez-vous que le fait **qu'une activité sportive soit proposée par une femme ou par un homme influence la participation** des filles et des femmes / des garçons et des hommes à cette activité ? Si oui, dans quel sens se joue cette influence ?
12. Selon les échos que vous en avez, **comment se passent les relations entre les femmes et les hommes dans les équipes** (clubs, structures...) ? Si vous deviez les décrire en quelques mots.
13. Avez-vous déjà eu **des échos ou avez-vous des exemples factuels de tensions, de sexisme, de violences de genre au sein des équipes** ?
14. **La question de la mixité dans les équipes ou les instances dirigeantes** se pose-t-elle ou s'est-elle posée ? Si oui, en quelle(s) occasion(s) ? Si non, comment l'expliquez-vous ?

### ANNEXE 3 : « VERS PLUS D'ÉGALITÉ DES GENRES DANS LE SPORT : RECOMMANDATIONS ET PLAN D'ACTION DU GROUPE DE HAUT NIVEAU SUR L'ÉGALITÉ DES GENRES DANS LE SPORT », COMMISSION EUROPÉENNE, 2022.

#### Recommandations de la Commission européenne pour lutter contre la violence basée sur le genre

- Élaborer des politiques et des programmes globaux, notamment en matière d'éducation, de dépistage, de signalement et de médiation, ainsi que des services pour les victimes, les lanceurs d'alerte, les accusés et les témoins.
- Élaborer une stratégie de protection pour les compétitions.
- Nommer des responsables de la protection titulaires d'un certificat approprié.
- Partager les pratiques et établir des partenariats à l'intérieur et à l'extérieur du sport.
- Prévoir une formation obligatoire pour tous ceux qui, dans le sport, travaillent avec des enfants, des femmes et des athlètes de haut niveau.
- Sensibiliser les témoins aux signes de la VBG et aux réponses à y apporter, ainsi qu'à leur responsabilité en matière de signalement et d'intervention.
- Sensibiliser les athlètes et leur entourage à la manière de reconnaître les signes de VBG et de les signaler, et leur indiquer où trouver de l'aide et du soutien.
- Proposer des programmes éducatifs et des initiatives lors de manifestations sportives afin de promouvoir le sport en toute sécurité auprès des athlètes et de leur entourage.
- S'engager à ne pas tolérer la VBG dans le sport.
- Exercer un leadership moral pour prévenir et combattre la VBG dans le sport.
- Reconnaître que toutes les formes de VBG, y compris en ligne, se produisent dans le sport et peuvent nuire à tous les membres de la communauté sportive.
- Élaborer des normes, conformes aux pratiques internationales, pour aider les clubs sportifs à élaborer et à mettre en œuvre des politiques de protection.
- Faire appel à des athlètes et à d'autres personnalités pour qu'ils servent de modèles dans le cadre des stratégies de prévention.
- Sensibiliser à la VBG dans le sport, en accordant une attention particulière aux sous-groupes vulnérables : les athlètes LGBTQI+ et les athlètes handicapés, issus de l'immigration ou en voie de développement.



## REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement :

- Vincent Fohal et Emilie Lechein (commune d'Ixelles)
- Laurence Roussel (commune de Woluwe-Saint-Lambert)
- Jan De Paepe et Thierry Themans (commune de Watermael-Boitsfort)
- Xavier Sarlet (commune d'Evere)
- Loredana Romolo (commune de Schaerbeek)
- Greis Metko (Ville de Bruxelles)

Pour leur **participation active** et leur **engagement constant** tout au long des réunions du groupe de travail ayant conduit à la réalisation de cette publication.

Nous adressons également un **grand merci à Lola Mansour** pour son authenticité et son partage.



**Titre de l'ouvrage**

Genre et pratique sportive • Guide à destination des communes bruxelloises

**Rédaction**

CEMÉA asbl et Bruxelles Pouvoirs locaux

**Mise en page**

Octopus Creative Communication sprl

**Couverture**

Octopus Creative Communication sprl

**Traduction**

Bruxelles Synergie – Cellule Traduction

**Éditeur responsable**

Rochdi Khabazi, Directeur général

Dépôt légal: 2025/14.404/05

© 2025 SPRB – Bruxelles Pouvoirs locaux - Tous droits réservés



**BRUXELLES POUVOIRS LOCAUX**  
**SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES**

Place Saint-Lazare 2 • 1035 Bruxelles

[pouvoirs-locaux@sprb.brussels](mailto:pouvoirs-locaux@sprb.brussels)  
[www.pouvoirs-locaux.brussels](http://www.pouvoirs-locaux.brussels)

